

Fresque plafond théâtre

Conseil Municipal

➤ SÉANCE DU 04 AVRIL 2022



L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 25 mars 2022.

Étaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Hélène MAITRE-HENRIET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, M. Patrick TAUSENDFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE (à partir de la question n°6), M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Sidonie MARCHAL, Mme Catherine CONAT, M. Gilles BORNOT (jusqu'à la question n°17), Conseillers Municipaux

Étaient excusés :

M. Philippe DUVERNOY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Evelyne PERRIOT avec pouvoir à M. Frédéric ZUSATZ
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Annie VITALI
M. Karim DJILALI avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
Mme Marie-Rose GALMES avec pouvoir à Mme Ghénia BENSOU
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET (jusqu'à la question n°5)
Mme Myriam CHIAPPA KIGER avec pouvoir à M. Eric LANÇON
M. Gilles BORNOT avec pouvoir à Mme Catherine CONAT (à partir de la question n°18)

Secrétaire de séance : Mme Alixia BEAUTÉ

Assistaient à la réunion les fonctionnaires suivants :

Mme Marie-Laurence BART – M. Laurent LAMAURIÉ – Mme Marie-Pierre CALONNE - Mme Cécile FERRARI - Mme Laëtitia LOCKERT – Mme Véronique MARIZIER – Mme Sylvie GRAU – M. Jean-Christophe PEQUIGNOT – M. David HERMET – Mme Ilhame AOUAD - M. Ulric PELCERF

M. Alain COCHEPIN (cabinet ASSIST CONSEILS – Assistant Maîtrise d'Ouvrage)

Madame le Maire

Je déclare la séance ouverte. Si vous voulez bien rejoindre vos places s'il vous plaît. Ont donné procuration : Evelyne PERRIOT à Frédéric ZUSATZ, Anne POCHOUNY à Annie VITALI, Karim DJILALI à Alexandre GAUTHIER, Marie-Rose GALMES à Ghénia BENSAOU, Sophie GUILLAUME à Léopoldine ROUDET, Bernard LACHAMBRE à Alain PONCET en attendant son arrivée, Philippe DUVERNOY m'a donné procuration et Myriam CHIAPPA KIGER à Eric LANÇON.

Alixia BEAUTÉ est désigné secrétaire de séance comme d'habitude.

Oui Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

C'est par rapport au retard de Monsieur LACHAMBRE de $\frac{3}{4}$ d'heures qui est inattendu, il me demande si vous pouviez reporter, jusqu'à son arrivée, le point n°9 qui concerne le chauffage car il souhaiterait être présent.

Madame le Maire

Oui, on reportera.

Monsieur Eric LANÇON

Merci.

Madame le Maire

Le procès-verbal du mois de février a été, pour des raisons techniques, remis tardivement. Souhaitez-vous l'approuver, malgré tout, aujourd'hui ou la prochaine fois ? Je demande à l'Opposition. Monsieur LANÇON, aujourd'hui ?

Monsieur Eric LANÇON

Oui aujourd'hui.

Madame le Maire

Madame CONAT ?

Madame Catherine CONAT

Je n'ai pas eu le temps de le lire donc je préférerais l'approuver la prochaine fois.

Madame le Maire

Donc, je rapporte l'approbation du procès-verbal du 28 février à la prochaine fois.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu, ici-même, le 30 mai, à 18 heures.

En hommage à Louis CUENIN, je vous demande de respecter une minute de silence.

- Minute de silence en hommage à Monsieur Louis CUENIN -

Madame le Maire

Ne vous rasseyez pas, je vous demande également de respecter une minute de silence en hommage aux victimes en Ukraine.

- Minute de silence en hommage aux victimes de l'Ukraine -

Madame le Maire

La question n°1 appelle l'installation de Mehdi MONNIER comme nouveau Conseiller Municipal.

1. CONSEIL MUNICIPAL – INSTALLATION DE MONSIEUR MEHDI MONNIER – CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire expose :

Suite au décès de Monsieur Louis CUENIN, il y a lieu de compléter le Conseil Municipal dont un siège est devenu vacant.

Conformément au Code Electoral, c'est le candidat qui vient immédiatement après le dernier élu, qui est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette liste dont le siège est devenu vacant.

Donc, c'est Mehdi MONNIER qui nous rejoint et on lui souhaite une bonne installation parmi nous. Je ne doute pas qu'il aura à cœur de prendre son travail, sa mission de Conseiller Municipal de manière tout à fait sérieuse.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On voulait souhaiter la bienvenue à Monsieur MONNIER. Nous aussi, évidemment, on souhaite la bienvenue à Monsieur MONNIER. En votre qualité de Président de l'association des commerçants de Montbéliard, votre accord, puisque c'est vous qui êtes d'accord pour intégrer le Conseil Municipal, présente évidemment un double questionnement, entre parenthèses, je n'ai pas attendu la presse pour intervenir là-dessus bien évidemment. Le double questionnement, c'est tout d'abord, un questionnement juridique puisque vous possédez des fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts, des fonctions bénévoles que vous assurez, que vous assumez, d'ailleurs, toutes nos félicitations. Cela peut être à l'origine de conflits d'intérêt, comme Madame le Maire, vous avez pu l'indiquer en 2020, dans votre déclaration à la haute autorité pour la transparence de la vie publique, étant administratrice de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté mais je crois que, depuis, vous avez...

Madame le Maire

Je n'y suis plus.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, depuis mars 2022 si mes sources sont exactes.

La loi est précise et de nombreuses jurisprudences, dans des Conseils Municipaux, dans des Conseils d'Agglomération ou d'autres collectivités sont venues évidemment la compléter. L'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique est très clair et prévoit que « constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ». Nous avons tous signés, ici, un code de l'élu qui date également d'octobre 2013 et je pense que vous également, Monsieur MONNIER, vous devez signer ce code. Le conflit d'intérêts peut évidemment exister sans que soit établie la recherche d'avantages inclus, je ne pense pas que ce soit votre cas ni même la contradiction entre les intérêts en présence du seul constat d'une cohabitation des intérêts donc d'une apparence d'influence sur la décision prise découle l'irrégularité du rapport. Vous savez que vous n'aurez pas le droit de prendre part aux délibérations

qui vous concerne. Par exemple, tout à l'heure, sur les subventions aux associations, je pense que, de vous-même, vous ne participerez pas à ce vote puisque votre association bénéficie d'une subvention, tout à fait légitime, du Conseil Municipal. Vous devez également vous abstenir de l'ensemble des processus de décisions dans toutes actions qui concernent votre association pour éviter, justement, d'être en conflit d'intérêts. Je rappelle bien que vous n'êtes pas en conflit d'intérêts, vous êtes susceptible de faire naître un conflit d'intérêts. C'est très précis la loi. La loi donne même des préconisations qui sont apparues suite aux nombreuses difficultés, on en parle beaucoup actuellement au niveau national de ces conflits d'intérêts. Des dispositions précises peuvent être mises en place pour être totalement transparent. Je pense que Madame le Maire qui a accepté votre acceptation d'être Conseiller Municipal, vous pouvez, vous l'avez peut-être fait, former la tenue des questions pour lesquelles vous estimez être un conflit d'intérêts. Vous pouvez, vous devriez, mais nous ne le demandons pas du tout, sortir de la salle lors de la discussion et lors du vote portant sur l'affaire intéressée, c'est la loi. Nous ne le ferons pas, nous estimons que vous ne participerez pas mais que vous restez ici. Vous devez éviter de participer aux réunions préparatoires du Conseil Municipal même en Commission dont vous êtes membre mais je pense que la Commission dont vous êtes membre -je n'ai pas vérifié- n'a pas une relation directe avec votre association et évidemment pas de procuration de vote pour ladite délibération.

Le deuxième questionnement est un questionnement plus général, un questionnement plus démocratique. Vous avez un double intérêt public et privé à un tel niveau de responsabilités, vous représentez une association forte qui compte dans la ville de Montbéliard et cela va interroger évidemment la neutralité d'une association de commerçants. Votre présence, en attendant possiblement peut-être un nouveau Président si vous le souhaitez engage politiquement, puisque nous sommes bien dans une enceinte politique, votre association et les commerçants qui en font partie. Je pense également qu'elle envoie un message qui pourrait être négatif aux commerçants qui ne font pas partie de cette association parce que tous les commerçants ne font pas partie de cette association. On se posera, évidemment, des questions et il faudra vraiment que vous agissiez en toute transparence. Comment sera votre positionnement quand vous rencontrerez Christophe ? Est-ce que vous serez le Conseiller Municipal ? Le Président d'association ? Il faudra être très clair parce que votre association, avec Action Cœur de Ville, entre autres plus toutes les autres participations que vous avez, elle est assez importante, elle peut rapidement ou facilement interférer avec des décisions que la collectivité doit prendre. Donc, nous serons vigilants, mais vous le savez très bien, sur votre participation ici, que nous espérons constructive, et les intérêts privés que vous représentés aussi dans l'enceinte de notre assemblée, évidemment dans la vie de la Ville.

Vous comprenez bien, Monsieur MONNIER, que ce n'est pas du tout une attaque personnelle, je me mets sur la loi et que la loi, qui évidemment protège chacun de nous. Et donc, je réédite mes souhaits d'accueil dans cette assemblée.

Merci Madame le Maire.

Madame le Maire

Monsieur BORNOT.

Monsieur Gilles BORNOT

Merci Madame le Maire. Je vais être plus court que Monsieur LANÇON. Bien évidemment, nous accueillons avec plaisir Mehdi, je te souhaite la bienvenue dans ce Conseil Municipal. Le sujet qu'évoque Monsieur LANÇON est pour nous un non sujet. J'ai pu échanger avec Mehdi MONNIER, je connais son intérêt pour le service public et je sais qu'il a en tête tout cela et que les choses vont rentrer dans l'ordre rapidement. Voilà, c'est tout.

Madame le Maire

Bien merci. Je suis contente que vous abordiez, à nouveau ce sujet-là parce que, de toutes façons, je l'aurais abordé pour plusieurs raisons.

La première, il m'est remonté dès le décès de Louis CUENIN, Louis CUENIN n'était pas encore enterré, que vous abordiez déjà ce sujet de possibilité d'influence ou de conflit d'intérêts. Ecoutez, je

ne sais pas qui est à l'origine de ces propos, de ces parlottes, de ces procès d'intention mais je trouve cela profondément indécent et profondément indigne, je vous le dis tout de suite. Peu importe qui c'est, je ne veux pas savoir, cela ne m'intéresse pas !

Conflit d'intérêts. Quel conflit d'intérêts ? Quel conflit d'intérêts de la part de Mehdi MONNIER qui se trouve arrivé dans le bain du Conseil Municipal alors qu'il n'a rien demandé à personne ? Il était en position inéligible en 2020 et puis même largement inéligible. Bon, il y a eu des départs, il y a eu malheureusement ce décès que personne ne souhaitait bien évidemment et le voilà maintenant au Conseil Municipal.

Alors, si je comprends bien, c'est un appel du pied pour lui demander de démissionner. Moi, je voudrais vous dire quelque chose quand même de très important. Il y a dans cette assemblée, trois pompiers. Vous avez été, Olivier TRAVERSIER et Gilles BORNOT, pompiers professionnels pendant toute votre carrière professionnelle, c'est votre métier. Mehdi est pompier bénévole en plus de son métier, c'est-à-dire qu'il vient bénévolement donner de son temps pour sauver la vie des gens. Vous, vous avez sauvé la vie des gens et je m'adresse volontairement à deux pompiers qui ne sont pas sur la même liste parce que cela prouve la capacité d'une personne humaine d'être là pour l'intérêt général et pas une seconde je ne mettrais en doute les capacités d'intérêt général de Mehdi MONNIER et je vous demande d'ailleurs, à tous, de faire la même chose. En tous cas, moi, j'y veillerai. J'y veillerai personnellement parce que notre métier d'élus. Notre mission d'élus nous oblige à cela et je vous demande, si vous voyez des choses qui puissent vous paraître inadapté ou qui vous pose question, de le dire, de venir me le dire avant pour que les choses soient éclaircies et soient posées sur la table. Pas une seconde, moi, je demanderai à Mehdi de démissionner de son poste, c'est lui qui sait ce qu'il a à faire avec ses collègues commerçants, il le fera en toutes connaissances de cause s'il le souhaite, s'il veut rester, il reste et nous travaillerons en toute transparence et en toute honnêteté.

Moi, je vous dis que je n'apprécie pas du tout cette polémique et ce procès d'intention qu'on lui fait à peine arrivé dans l'assemblée. Je pense, si je voulais aller un petit peu plus loin, qu'il y a beaucoup plus de crainte de votre part, de sa capacité de montrer que dans notre équipe qu'il y a des gens qui sont capables de travailler pour tous, pour le service public et dans l'intérêt général.

Voilà ce que j'ai à dire. Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Vous auriez dit simplement ces propos avant, très calmement, posément....

Madame le Maire

Je l'ai dit calmement !

Monsieur Eric LANÇON

Indigne ! Il n'y a rien d'indigne. Moi, je ne connais pas Monsieur MONNIER. S'il peut renforcer l'équipe, moi, je n'ai aucun état d'âme, je rappelle simplement la loi. Vous l'auriez dit avant, cela aurait été plus simple, mon intervention serait plutôt tombée à plat d'ailleurs et je l'aurais vite rangée et point, on n'en parlait plus. Je ne mets pas du tout en cause Monsieur MONNIER, je le répète. Ce ne sont pas des propos indignes, loin de là. Je pense qu'hier, il devait être dans la rue pour le Carnaval... Je rappelle simplement la loi et il faut que nous soyons garants. Notre rôle d'opposition c'est aussi notre rôle d'être là pour cela. Ne transformez pas, chaque fois nos propos, je rappelle, je n'ai pas accusé de conflit d'intérêts. Je rappelle ce que j'ai dit. Je n'ai jamais rien dit sur vous, sur la Caisse d'Epargne, par exemple, je n'ai jamais dit cela. J'ai simplement rappelé « susceptible de faire naître », j'ai simplement rappelé la loi, je n'ai pas dépassé cela et s'il y a un problème, ne vous en faites pas je vous le dirai. J'assume entièrement ces propos. Ceux-là, pas les autres que je n'ai absolument pas eu. Je ne savais même pas que c'était Monsieur MONNIER, je l'ai appris lorsque j'ai reçu la convocation. Voilà, tout simplement. Vous me croyez ou vous ne me croyez pas, ce n'est pas mon problème !

Madame le Maire

Monsieur LANÇON, vous semblez vous sentir concerné mais je n'ai pas dit que c'était vous ! Je ne sais pas qui a fait remonter ces propos depuis le lendemain du jour du décès de Louis CUENIN. Je vous promets que l'on avait autre chose à penser, on avait autre chose dans le cœur et j'ai trouvé que c'était tout à fait déplacé et je maintiens ce que j'ai dit.

Christophe FROPPIER.

Monsieur Christophe FROPPIER

Merci Madame le Maire. C'est navrant, Monsieur LANÇON, que l'on en parle ici parce que, comme l'a dit Madame le Maire, ce qui amène, aujourd'hui, Mehdi à être avec nous dans cette assemblée c'est le décès de Louis CUENIN donc pas une volonté de notre part de l'installer en tant que Président des commerçants et Conseiller Municipal mais ni plus ni moins que le décès de Louis CUENIN. Je pense que si Mehdi avait pu rester en dehors de l'équipe municipale encore un certain temps, il l'aurait bien fait volontiers.

C'est quoi un Président d'une association de commerçants ? C'est une personne qui s'occupe d'une chargée de mission, qui s'occupe de l'animation, mais pas seul, avec un bureau, c'est pratiquement une quinzaine de personnes qui se réunissent régulièrement et qui prennent des décisions. Donc, un vice-président, un trésorier, un secrétaire que l'on rencontre régulièrement dans des associations. Vous vous doutez bien que si conflit d'intérêts il pourrait y avoir, Mehdi ne serait pas le seul décisionnaire mais c'est bien d'autres commerçants qui seraient à l'initiative. Tout cela pour vous dire que le débat est mal venu surtout suite au décès de Louis CUENIN et que l'on souhaite la bienvenue à Mehdi MONNIER qui vient de faire trois jours en tant que Président de l'association des commerçants à la foire pour mettre en place des cartes « Signé Montbé » en tant que bénévole.

Madame le Maire

Voilà. Mehdi MONNIER est installé et nous passons donc à la question n° 2 « Commissions Municipales – Nomination d'un membre suite à l'installation de Monsieur Mehdi MONNIER ».

2. COMMISSIONS MUNICIPALES – NOMINATION D'UN MEMBRE SUITE A L'INSTALLATION DE MONSIEUR MEHDI MONNIER

Madame le Maire expose :

Si vous en êtes d'accord, nous procéderons à ce vote à main levée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Il est proposé de désigner Mehdi MONNIER à la Commission n° 4 « Aménagement Urbain – Urbanisme – Voirie - Réseaux – Propreté – Environnement – Espaces verts – Développement Durable – Prévention – Sécurité – Logement ».

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°3 « Conseil Municipal – Représentations du Conseil Municipal à différents organismes ».

3. CONSEIL MUNICIPAL – REPRESENTATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A DIFFERENTS ORGANISMES

Madame le Maire expose :

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Suite au décès de Monsieur Louis CUENIN, il y a lieu de procéder à son remplacement, au niveau des représentations du Conseil Municipal, au sein de divers organismes.

Je vous propose la répartition suivante :

- Mehdi MONNIER représentera le Conseil Municipal à l'école élémentaire Louis SOUVET
- Nora ZARLENGA représentera le Conseil Municipal à la SAEIM IDEHA (délégué spécial de la Ville de Montbéliard en tant que collectivité ayant garanti des emprunts)
- Nora ZARLENGA représentera le Conseil Municipal à l'ADAPEI dans le conseil de la vie sociale des unités en milieu ouvert
- Gisèle CUCHET représentera le Conseil Municipal, en tant que membre titulaire, à SOLIHA
- Ghénia BENSAOU représentera le Conseil Municipal au sein de l'association Travaillons Ensemble
- Nora ZARLENGA sera membre de la CAO du groupement de commandes Ville / CCAS pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide.

Moi, je prendrai la direction unique de l'Etablissement Recevant du Public (ERP) « Hôtel de Ville / Théâtre » qui doit se réunir une fois tous les six ans à peu près.

D'autre part, en application de l'article R123-21 du Code de la construction et de l'habitation, il y a lieu de désigner, pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) constitués de plusieurs types d'exploitation, une direction unique responsable de la sécurité incendie.

Le bâtiment « Hôtel de Ville / Théâtre » n'a jusqu'à présent pas été doté d'une direction unique et la commission de sécurité du 11 mars 2022 a demandé à ce qu'il en soit désigné une.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°4 « Centre Communal d'Action Sociale – Election des représentants du Conseil Municipal ».

4. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire expose :

Là, nous devons procéder à un vote à bulletin secret, ce qui va nous prendre un petit peu de temps mais c'est la loi.

Suite au décès de Louis CUENIN, qui avait été élu comme représentant au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) il y a lieu de pourvoir à la vacance du siège au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Considérant qu'il ne reste pas de candidat non élu, susceptible d'occuper le siège vacant, dans la liste sur laquelle figurait Monsieur CUENIN, ni sur d'autres listes, une liste unique ayant été présentée à l'époque.

Donc, il y a lieu de procéder au renouvellement de l'ensemble des administrateurs élus qui sont à fixer à 12 du nombre de membres au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale : 6 membres élus en son sein par le Conseil Municipal et 6 membres d'associations caritatives.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin secret de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Nous vous proposons la liste suivante :

- Annie VITALI
- Karim DJILALI
- Gisèle CUCHET
- Nora ZARLENGA
- Ghénia BENSAOU
- Sidonie MARCHAL pour l'Opposition (Madame MARCHAL étant déjà là lors de l'élection en 2020)

Pour ceux qui ne seraient pas d'accord sur cette liste, vous avez des bulletins vierges qui vous ont été remis.

- Passage de l'urne -

Madame le Maire

Le bureau de vote sera constitué par Frédéric ZUSATZ (puisque Philippe DUVERNOY et Bernard LACHAMBRE, les deux personnes les plus âgées de l'assemblée sont absentes) et par Alixia BEAUTÉ qui est la plus jeune.

- Dépouillement -

Madame le Maire

Les résultats sont les suivants :

- 35 votants
- 2 bulletins blancs
- 1 bulletin nul
- 32 suffrages exprimés
- La majorité absolue est de 18
- La liste proposée obtient 32 voix

Donc, les six personnes dont j'ai donné les noms sont élus. Félicitations.

Nous passons maintenant à la question n°5 « Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge – Action humanitaire Ukraine ».

5. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE – ACTION HUMANITAIRE UKRAINE

Madame le Maire expose :

Je vous propose de donner une subvention de 10 000 € à la Croix Rouge qui récolte des dons à cet effet.

Je vous rappelle que nous travaillons avec de nombreuses associations caritatives et qu'il y a deux manières d'obtenir des fonds : la subvention que nous allons voter maintenant et puis, les deux urnes qui sont installées à l'accueil de l'Hôtel de Ville et à l'accueil du CCAS qui seront laissées dans ces lieux jusqu'à Pâques. Après Pâques, nous ferons le compte des dons et l'argent sera transmis à l'UNICEF pour les urnes.

Je mets au vote la subvention de 10 000 € en faveur de l'Ukraine. Y a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Vote à l'unanimité.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°6 « Achat de l'ancienne Sous-Préfecture en portage foncier à l'EPF – 16 rue de la Sous-Préfecture ».

- Arrivée de Monsieur Bernard LACHAMBRE -

6. ACHAT DE L'ANCIENNE SOUS-PREFECTURE EN PORTAGE FONCIER A L'EPF – 16 RUE DE LA SOUS-PREFECTURE

Madame le Maire expose :

Vous vous rappelez que nous avons sollicité l'Etablissement Foncier de Bourgogne Franche-Comté (EPF) dans le cadre d'un portage foncier pour certains bâtiments au centre-ville avec pour but de renforcer l'attractivité, donner envie d'y vivre, de fréquenter le centre-ville, par l'acquisition de l'ancienne Sous-Préfecture dont le propriétaire, le Département du Doubs, souhaitait se dessaisir.

Compte-tenu des délais nécessaires pour mener les études opérationnelles préalables à la mise en œuvre d'un projet urbain, l'EPF a assuré le portage de cette opération d'acquisition.

L'EPF a acquis pour le compte de la commune un bien pour une superficie de 1193 m².

Le règlement intérieur dans son article 8-1, indique que le prix de rétrocession est calculé en ajoutant au prix global la participation aux frais de portage qui sont de 1% par an.

- Bonsoir Monsieur LACHAMBRE -

Le prix global est composé du prix d'acquisition, des frais d'acquisition (frais d'actes, de notaire, diagnostics, géomètre...), des indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires ou ayants droit, des frais de pré-aménagement (démolition, dépollution, nettoyage, protection...) et du solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, impôts...).

En application de la convention opérationnelle et du règlement intérieur, la revente du bien ne peut donc se réaliser qu'au prix d'acquisition majoré des frais engagés par l'EPF sur ce bien.

La commune ayant organisé un appel à projet aux fins de trouver un investisseur pour réaliser un projet d'habitat qualitatif en centre-ville, celle-ci souhaite que le candidat ayant présenté l'offre la plus qualitative et le prix le plus élevé, se voit céder l'immeuble.

Il est donc proposé à la municipalité de demander à l'Etablissement Public Foncier, la rétrocession des biens indiqués ci-dessus.

Cette rétrocession s'effectuera, dans un premier temps, au profit de la commune de Montbéliard avec les sommes suivantes :

- Prix d'acquisition initial :	680 000.00 €
- Frais d'acte notarié initiaux :	7 872.61 €
- Autres frais de gestion externalisés :	13 226.64 €
- Recettes encaissées :	- 3 852.00 €

S'il y avait des frais supplémentaires entre le rachat de l'ancienne Sous-Préfecture et la cession à l'investisseur, ça serait à la Ville de Montbéliard.

L'avis de France Domaines a été actualisé à la somme de 586 000 € hors taxes et droits d'enregistrement avec une marge d'appréciation de 15 %. Cet avis sera annexé à la présente délibération.

Il vous est donc proposé ce soir :

- de demander à l'EPF la rétrocession des biens en portage aux prix et conditions visés ci-dessus au profit de la Ville de Montbéliard,
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié de rachat et tout document s'y rapportant.

Y a-t-il des oppositions ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Non, on sera évidemment d'accord avec ce projet. Ce rapport interroge sur, au-delà de ce point particulier sur la Sous-Préfecture, la politique du logement que vous mettez en place dans notre ville. Il y a de nombreux acteurs de l'immobilier qui se voient refuser leur projet, au Mont-Chevis, aux Blancheries, on décompte déjà, à notre connaissance, quatre porteurs de projet ayant déjà investis financièrement dans des dossiers de préfiguration et qui ont jeté l'éponge face à vos non-réponses, à vos hésitations. L'expression qui revient le plus souvent est plutôt l'incompréhension de vos choix et surtout les conséquences sur le développement de notre ville. Dans le quartier de l'ancien hôpital, par exemple, absence de régulation de votre part qui aurait dû se traduire par un nombre limité d'appartements. Nous en sommes à 200, une limitation par exemple à 100, la moitié aurait été, je pense, salubre pour éviter d'aspirer des habitants créant un déséquilibre centre-ville / périphérie et surtout que, dans le même temps, vous stoppez des opérations financières dans le quartier des Blancheries alors que des opérateurs immobiliers assez importants vous avaient proposé des projets. Au vu du renchérissement du prix des matières premières, l'aménagement immobilier des Blancheries est, pour l'instant, à l'arrêt. Je me souviens, il y a quelques temps, de ces critiques acerbes sur le parking des Blancheries qui avait été pensé, évidemment, pour valoriser l'implantation de logements en centre-ville. Depuis, huit ans, peu de réalisations dans ce quartier central si ce n'est que prêter à PMA 4 millions d'euros, ce n'est même pas à un taux 0, c'est entre -5 et -10 %.

A grands renforts de communication, l'opération Cœur de Ville piétine. D'ailleurs, je pense que vous êtes au courant, aujourd'hui, les professionnels de santé du centre-ville ont reçu une demande, une lettre, une offre pour intégrer le bâtiment de services à la Petite-Hollande. Je pense que c'est un mauvais message, contradictoire avec celui que vous essayez de développer, celui que vous mettez sans arrêt en avant de développer le centre-ville. Le peu de professionnels de santé qui restent au centre-ville peuvent être aspirés, non pas par cette nouvelle maison médicale, mais juste à quelques kilomètres, par le centre de services.

Je vois que vous interrogez... C'est la SEDIA qui a envoyé cette lettre qui fait vraiment mauvais effet.

Que va devenir le Centre Saint-Georges ? Que dire du quartier du Mont-Chevis ? Il y a des constructeurs en attente ou définitivement écartés de programmes immobiliers. Je rappelle, la dernière fois, votre réponse négative à propos de l'implantation possible d'un commerce dans ce quartier, réponse que vous aviez faite à mon collègue Bernard LACHAMBRE. Alors, pourquoi refuser le prêt locatif social sur ce quartier qui n'a rien avoir avec le logement social mais c'est une volonté de réserver cette possibilité au seul quartier de la Petite-Hollande. Ces renoncements et doutes nous questionnent sur votre politique de logement et donc d'aménagement de notre ville dans sa globalité. Tout cela envoie des messages peu lisibles, quelques fois contradictoires et peu encourageants à de futurs investisseurs.

Madame le Maire

Merci Monsieur LANÇON. Je voudrais bien que vous me donniez le nom d'investisseurs sur les Blancheries parce que, hormis les bailleurs sociaux, si c'est de cela dont vous parlez, il n'était pas du tout prévu, en tous cas en ce qui nous concerne, d'accueillir du logement social sur le quartier des Blancheries.

Au Mont-Chevis, vous parlez, vraisemblablement, d'une opération où les choses avaient été très claires, c'est d'ailleurs écrit et signé en disant que l'opération -si on parle bien de la même- devait se réaliser dans un délai d'un an, cela n'a pas été possible pour les investisseurs. J'ai accordé une prolongation de six mois, ils ne sont toujours pas arrivés à concrétiser le projet qu'ils avaient prévu donc j'ai dit « stop ». Vous comprenez, c'est très facile de proposer un projet et puis, quand cela ne va pas tout à fait comme vous voulez, vous proposez un autre projet qui est complètement différent du premier. Et là, je ne suis pas d'accord, il n'y a pas eu de respect du contrat de ce qui avait été prévu initialement.

Vous parlez du parking des Blancheries. Peut-être qu'un jour, on arrivera à le remplir le parking des Blancheries ! Je vous rappelle qu'il coûte, en fonctionnement, 100 000 € par an à la Ville de Montbéliard. Vous l'avez mal placé, c'est une verrue au milieu du quartier des Blancheries -mais on ne va pas revenir sur ce sujet, on en a déjà parlé trois cent fois-. Il a défiguré ce quartier qui n'était pas du tout prévu de cette manière-là au démarrage. Evidemment, maintenant, il est beaucoup plus difficile de trouver des investisseurs qui souhaitent faire du logement. D'autant plus que le Gouvernement a supprimé cette fameuse loi qui permettait l'avantage PINEL qui a, évidemment, défavorisé la Ville de Montbéliard. Les élus de la Ville de Montbéliard n'y peuvent pas grand-chose.

Quant à Saint-Georges, le Centre Simone Veil, quand vous avez été là, vous en avez fait quoi du Centre Saint-Georges pendant six ans ? Rien du tout ! Absolument rien ! Donc, vous êtes en train de me dire « Vous avez eu une merveilleuse idée qui marche extrêmement bien parce qu'il y a plus de cinquante activités au Centre Simone Veil tout au long de l'année avec des centaines de personnes qui viennent, vous allez le déplacer dans la maison Hirsch et qu'est-ce que va devenir le Centre Saint-Georges ? ». Mais, il fallait vous en préoccuper avant du Centre Saint-Georges ! Ne vous en faites pas, nous avons des idées, évidemment, que l'on ne vous donnera pas aujourd'hui parce que c'est beaucoup trop tôt mais nous savons utiliser ou réutiliser les bâtiments qui étaient disponibles et que vous n'avez pas réussi à mettre en valeur à l'époque.

Voilà ce que je voulais vous dire. Nous allons maintenant voter sur cette délibération qui a quand même pour but de transformer l'ancienne Sous-Préfecture en un bâtiment qui va accueillir une dizaine de logements, des logements de qualité qui permettront l'arrivée de familles en centre-ville, c'est-à-dire que nous collons parfaitement au dispositif Action Cœur de Ville. Vous dites qu'il est en panne, je vous rappelle quand même au cas où vous l'auriez oublié qu'il y a eu une pandémie pendant deux ans qui a arrêté quand même un grand nombre de choses dans notre pays.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Nous allons passer à la question suivante « Cession de l'ancienne Sous-Préfecture – 16 rue de la Sous-Préfecture – Welcome Habitat ».

7. CESSION DE L'ANCIENNE SOUS-PREFECTURE – 16 RUE DE LA SOUS-PREFECTURE – WELCOME HABITAT

Madame le Maire expose :

Maintenant que nous avons racheté l'ancienne Sous-Préfecture, nous allons la vendre à un investisseur local.

Je ne vous rappelle pas ce que je viens de vous dire précédemment dans la délibération.

Nous avons fait un appel à projet pour permettre à ce bâtiment une rénovation de qualité avec un certain nombre d'exigences qui étaient les suivantes :

- la qualité environnementale de la rénovation
- l'obligation de préservation du caractère patrimonial de l'immeuble et en particulier de son esprit « hôtel particulier »
- réalisation du projet dans les trois années suivants la vente
- opération d'habitat en accession à la propriété ou en locatif privé
- réalisation d'appartements T3 et plus dans l'objectif d'accueillir des familles
- affectation du rez-de-chaussée à l'habitat ou au tertiaire

La sélection a été faite en deux tours. Les deux critères pour choisir le lauréat ont été :

- la qualité du projet proposé (nombre de logements, types, caractéristiques de la rénovation)
- le prix de rachat du bâtiment

A l'issue de cette procédure, la société Welcome Habitat, dont le gérant est Monsieur GUMUS Ali, a été choisie, elle a présenté un projet en tout point conforme au cahier des charges avec une offre très qualitative :

- la typologie est respectée : avec des appartements allant minimum du T3 de 76 m² au maximum T4 de 139 m².
- une majorité de logements traversants
- des extérieurs pour la majorité des appartements (balcons, terrasses entre 22 et 30 m²) avec garde-corps vitrés pour maximiser la luminosité des appartements
- la conservation de la façade en front de rue
- un travail des communs : mur végétal, fresques ...
- les entreprises locales seront privilégiées
- un rétroplanning estimatif pour respecter le délai des trois ans demandé
- traitement des extérieurs qualitatif avec végétalisation de la cour (pavés drainants...)
- des logements accessibles avec ascenseur (parking PMR + bande podotactile)

L'offre de prix était également la plus haute pour un montant de 510 000 € et est conforme à l'évaluation de France Domaines fixée à 586 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

L'évaluation initiale lors de l'acquisition par l'EPF en 2018 était de 650 000 € avec une marge d'appréciation de 10 %. Cette marge d'appréciation a évolué à 15 % aujourd'hui.

Les contraintes de l'appel à projet ainsi que les engagements du candidat retenu feront l'objet de clauses spécifiques dans l'acte de vente.

Après avis de la commission compétente, il vous est proposé ce soir de se prononcer favorablement sur la cession aux conditions susévoquées à la société Welcome Habitat et d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer les documents et actes à venir.

Nous allons vous proposer un petit film qui a été réalisé par l'investisseur. Vous avez déjà une photo qui vous montre le bâtiment avant et le bâtiment qui pourrait être après.

Et maintenant, place au film.

- Diffusion du film -

Madame le Maire

On vous remontrera le film une fois que l'on aura fait je ne sais pas quoi au niveau informatique pour le voir d'un coup et d'un seul parce que c'est quand même assez compliqué. Désolée de ce contre-temps... C'est normal paraît-il, ce sont les aléas du direct !

Si vous le voulez bien, nous allons voter sur ce projet de cession de l'ancienne Sous-Préfecture à la société Welcome Habitat. Y-a-t-il des interventions ? Je n'en vois pas. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux abstentions. Très bien. Nous remettons le film à la fin du Conseil

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Question suivante « Fin anticipée du bail emphytéotique avec Néolia – Garages du Foyer Domon sis 12 B rue Claude Debussy ».

8. FIN ANTICIPEE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE AVEC NEOLIA – GARAGES DU FOYER DOMON SIS 12 B RUE CLAUDE DEBUSSY

Madame le Maire expose :

Dans les années 1970, quand la Petite-Hollande a été construite, la Ville de Montbéliard a donné en bail emphytéotique, un tènement foncier sis rue Claude Debussy à la SAFC qui est Néolia aujourd'hui.

Il était entendu entre les parties que la prise d'effet du bail était fixée au 1^{er} octobre 1977 avec une valeur de loyer au franc symbolique et la fin dudit bail est fixée au 30 septembre 2037.

L'ADAPEI, qui construit un centre de ressources médico-sociales dans le quartier a émis le souhait de louer l'ensemble du sous-sol du Foyer Domon aux fins d'y garer ses véhicules. Foyer qui est en cours de réaménagement complet, vous le savez.

Il est à préciser que l'ADAPEI propose de prendre à sa charge la réfection des garages et leur adaptation à ses besoins : création de bornes de recharges pour véhicules électriques ...

Néolia, qui a succédé à la SAFC, s'est prononcé favorablement sur ce projet car la société n'envisage pas la réfection des garages qui coûterait un prix important puisqu'ils sont en mauvais état. Donc, il a été convenu entre la Ville et Néolia que les locaux qui étaient sous bail emphytéotique reviendraient en pleine propriété à la commune aux fins de les louer ensuite à l'ADAPEI.

La résiliation du bail entraîne la mutation des droits réels et la résiliation du bail prendra effet au 1^{er} mai 2022 sans versement d'indemnités, tous les frais annexes seront payés par la Ville de Montbéliard. Donc, je répète, les travaux importants de rénovation des garages seront faits par l'ADAPEI, ces garages resteront propriété de la Ville avec un loyer qui nous sera versé par l'ADAPEI.

Des remarques ? Non. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Maintenant, question n°9 « Renouvellement de l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Petite-Hollande et des Portes du Jura – Rapport de Délégation de Service Public ».

Je vais demander à Jean-Christophe PEQUIGNOT et à Alain COCHEPIN de venir à mes côtés, s'il y a des questions techniques sur aujourd'hui et demain, ils seront en mesure de vous répondre.

9. RENOUELEMENT DE L'EXPLOITATION DU RESEAU DE CHAUFFAGE URBAIN DE LA PETITE-HOLLANDE ET DES PORTES DU JURA – RAPPORT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle qu'en juillet 1986, il avait été décidé historiquement de confier le service de la production, du transport et de la distribution publique d'énergie calorifique -le chauffage- à la société GITEC, qui est devenue ensuite DALKIA FRANCE.

Le réseau de chaleur, au démarrage, concernait uniquement le quartier de la Petite-Hollande.

Le contrat de Délégation de Service Public (DSP) confiait au délégataire l'établissement des ouvrages neufs nécessaires au service, le renouvellement de l'ensemble des ouvrages et équipements nécessaires au service, l'exploitation du service public, l'approvisionnement en combustibles et en énergies et la gestion des relations et perception des redevances auprès des abonnés.

En 2016, la Ville a attribué le service de la production, du transport et de la distribution publique d'énergie calorifique à la société DALKIA-France pour une durée de sept ans.

Le réseau de chaleur dessert aujourd'hui la Petite-Hollande, bien sûr, mais aussi les Portes du Jura et Donzelot qui, au démarrage du réseau de chaleur, n'étaient pas desservis.

Des progrès significatifs ont été actés et réalisés pendant cette période afin de rénover et d'optimiser les installations thermiques. Ainsi :

- les moyens de production en chaufferie ont été remplacés en grande partie, offrant aujourd'hui un excellent rendement technique et une pérennité renouvelée de ces équipements
- une grande partie du réseau a été remplacée, avec un passage en basse température (maxi 110°C/ 80°C) au lieu de l'ancien réseau historique en eau surchauffée (180/140°C) qui posait de nombreuses contraintes d'exploitation et des pertes en ligne importantes

Il n'y a pas eu d'avenant pendant cette période de sept ans qui s'achève le 30 juillet 2023.

Pour préparer cette échéance, le cabinet ASSIST CONSEILS -avec Monsieur COCHEPIN à ma gauche- a été mandaté pour assurer une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

La Ville souhaite réfléchir à de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer la performance énergétique et environnementale du réseau de chauffage urbain, ainsi qu'au choix du mode de gestion le plus pertinent compte tenu des solutions techniques potentielles.

C'est ainsi que :

- des aléas pèsent sur la continuité de l'usine d'incinération des ordures ménagères en fin de contrat en 2023 et donc du principal approvisionnement en énergie du réseau de chaleur qui est classée en Energie nouvelles Renouvelable et de Récupération (« EnR&R »), c'est-à-dire la vapeur issue de la combustion des ordures ménagères de l'usine d'incinération
- des solutions techniques qui permettent d'améliorer encore les performances techniques et environnementales, notamment en termes de mixité en faveur de ces énergies renouvelables

La Ville souhaite renouveler le contrat de Délégation de Service Public avec deux orientations possibles :

- une Délégation de Service Public avec un approvisionnement venant principalement de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, pour une durée à finaliser de 15 à 20 ans, selon les niveaux de financements et d'amortissements des ouvrages à créer
- ou une Délégation de Service Public sans l'approvisionnement en énergie de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, qui serait le scénario n°3 de l'Agglomération, si le traitement de ces ordures ménagères devait aller au SERTRID. Cela pour une durée de 15 à 22 ans selon les niveaux de financement et d'amortissement des ouvrages à créer, notamment en termes de production de mixte énergétique.

La première étape de cette procédure que nous avons ce soir à voter, amène le Conseil Municipal à délibérer sur le principe même du recours à la Délégation du Service Public de production et de distribution de chaleur.

La synthèse, qui vous a été fournie, rappelle, dans un premier temps, les caractéristiques du service actuel et du futur service.

Le Conseil Municipal doit se prononcer, à la lumière de ce rapport et à la connaissance de l'avis de la CCSPL qui s'est tenu le 18 mars 2022, sur le choix du mode de gestion du service.

Donc, très rapidement, la synthèse du rapport de DSP et les caractéristiques du service actuel sont les suivantes, base 2020 :

- 58 sous-stations primaires desservies
- une longueur de réseau de 11 410 ml
- la puissance utile totale est d'environ 45 MW composée des équipements suivants :
 - 2 chaudières avec brûleurs fonctionnant en mixte gaz naturel et fioul domestique qui ont été remplacées en 2017 donc elles sont toutes neuves
 - 1 chaudière des années 1970 avec brûleur fonctionnant en mixte gaz naturel et fioul domestique dont le brûleur a été changé
 - 1 échangeur de cogénération gaz naturel mis en œuvre en 2017
 - 2 échangeurs vapeurs de 2 x 5 MW provenant de l'usine d'incinération de Montbéliard

Concernant les caractéristiques du futur service, la Ville souhaite préserver la continuité de service auprès des abonnés existants et favoriser l'attractivité du réseau auprès de futurs abonnés.

Les prévisions de consommation seront néanmoins estimées à la baisse compte tenue de l'évolution des réglementations et notamment des nécessités de « sobriété » énergétique par travaux d'économies d'énergies. On voit déjà des travaux qui sont en cours de réalisation sur certains bâtiments des bailleurs sociaux essentiellement.

La Ville s'inscrit de plus dans une démarche de développement durable et souhaite que le futur réseau de chaleur soit un réseau alimenté en majorité par des énergies renouvelables ou de récupération (EnR&R) avec une proportion minimale égale à celle du contrat actuel, c'est-à-dire plus de 60% d'énergie renouvelable, cela afin d'obtenir une TVA réduite à un taux de 5,5% au lieu des 20% que nous payerions si c'était gaz ou fioul.

La Ville souhaite ainsi que le futur réseau présente les caractéristiques suivantes :

- alimentation principale en énergies à partir d'énergies renouvelables ou de récupération, avec un minimum à 65% de mixité, que ce soit de l'énergie en provenance de l'usine d'incinération ou d'une autre source de chaleur
- développement du réseau pour compenser a minima les économies d'énergies et stabiliser ainsi les puissances des abonnés afin de couvrir au mieux les charges fixes du réseau de chaleur
- amélioration de la flexibilité et optimisation de la conduite des installations qui permettront une tarification performante

Concernant le choix du mode de gestion : La création et la gestion d'un service public peut prendre deux voies : la gestion publique (régie) ou la gestion privée.

Le choix entre ces deux voies résulte de considérations d'ordre juridique, technique, financier et politique.

Le choix de la Ville s'appuie sur les critères suivants :

- les performances du service :
 - la délégation permet de confier à un unique opérateur la mission de concevoir, réaliser et exploiter des installations
 - la gestion en régie ne permet pas de transférer le risque industriel d'exploitation du service, qui restera à la charge de la régie et donc de la Ville de Montbéliard et donc des habitants
- le financement des installations : la Délégation de Service Public permet de confier à une entreprise privée le financement des installations du service, alors que les autres modes de gestion conduiraient la Ville à emprunter pour financer les travaux de premier établissement.
- le risque commercial : seul le contrat de Délégation de Service Public permet de transférer le risque d'assiette à l'exploitant, la gestion en régie comme la gestion privée au moyen de marchés publics fait peser le risque sur la collectivité donc les habitants.

Donc, au regard de l'ensemble des éléments en présence, la gestion du service public de production et de fourniture de chaleur devrait donc prendre la forme d'une Délégation de Service Public, cette solution s'avérant plus adaptée que le recours à la gestion en régie directe ou que la gestion privée au moyen de marchés publics.

Concernant les caractéristiques du contrat de Délégation de Service Public : le délégataire pourrait être chargé de la conception et de la réalisation de l'ensemble des installations nécessaires à la fourniture du service, ainsi que de leur gestion.

Les caractéristiques des prestations que devraient assurer l'entreprise délégataire seront principalement les suivantes :

- la conception et la réalisation des installations nécessaires au service, avec éventuellement :
 - la ou les chaudières à renouveler avec la garantie des performances énergétiques et environnementales,
 - les équipements de production ou d'échange d'ENR&R à installer,
 - la modernisation du réseau et des sous-stations,
 - les nouvelles extensions et raccordements.
- les relations du service avec les abonnés donc les habitants
- la fourniture de chaleur correspondant à la puissance souscrite par les abonnés
- le fonctionnement, la surveillance, l'entretien, la maintenance et le renouvellement des installations du service, incluant les travaux de réparation des canalisations
- la tenue à jour des plans et de l'inventaire technique des immobilisations
- les contrôles techniques réglementaires nécessaires
- la fourniture à la Ville de conseils, avis et mises en garde sur toutes les questions concernant ce réseau de chaleur

Le contrat définira précisément les objectifs assignés au délégataire. La Ville aura, de son côté, la charge du contrôle de ce service notamment via le compte-rendu technique et financier annuel conformément Code de la commande publique.

En ce qui concerne la durée du contrat, celui-ci prendra effet le 1^{er} août 2023 (ou à sa date de notification si celle-ci est postérieure) pour une durée prévisionnelle pouvant s'étendre de 15 à 22 ans. Ce sont des choses qui restent à affiner selon le coût réel de l'installation, selon les emprunts qui seraient faits, selon le coût de l'énergie. Donc, il y a un certain nombre de choses que nous ne connaissons pas aujourd'hui et qui devront être affinées à ce moment-là.

Concernant la commission DSP sur laquelle nous allons devoir voter là, c'est la validation du rapport de DSP est une première phase dans le processus d'un renouvellement de DSP. La seconde phase consiste à organiser la consultation des entreprises et cela, nous le verrons ultérieurement.

Il convient donc d'élire une commission de Délégation de Service Public pour arrêter la liste des candidats admis à présenter une offre et pour exprimer un avis sur les offres.

Les membres de la commission sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle avec application du plus fort reste. Elle est composée :

- du Maire ou de son représentant, Président de droit
- de cinq membres titulaires élus
- de cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les titulaires
- du comptable de la collectivité et d'un représentant de la DDCRF qui y siègent avec voix consultative.

Après avis des commissions compétentes et après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie, en Mairie, le 18 mars 2022, et au vu des dispositions, nous vous proposons ce soir :

- de décider le principe d'une exploitation du réseau de chauffage urbain dans le cadre d'une Délégation de Service Public à compter du 1^{er} août 2023. La DSP c'est ce que nous avons aujourd'hui avec l'usine d'incinération.
- d'autoriser le Maire à lancer deux consultations. Vous avez bien compris que nous ne savons pas quel sera l'avenir de l'usine d'incinération, la manière dont nos ordures ménagères et celles du Pays de Montbéliard seront traitées et nous devons donc envisager l'avenir avec deux options :
 - une Délégation de Services Publics avec un approvisionnement qui vient de l'usine d'incinération des ordures ménagères
 - une Délégation de Services Publics sans l'approvisionnement en énergie de l'usine d'incinération des ordures ménagères, mais avec mixte énergétique en faveur des énergies renouvelables
- de fixer le montant des indemnités aux candidats non retenus à 15 000 € maximum sous réserve que leurs offres soient conformes au cahier des charges
- de fixer à 15 000 € maximum et modulables au prorata de l'avancement des études l'indemnité à verser pour les candidats de la consultation qui ne sera pas menée à son terme
- d'élire les membres de la commission de Délégation de Service Public

Avant que l'on vote, c'est la raison pour laquelle vous m'avez demandé d'attendre Monsieur LACHAMBRE mais vous êtes arrivé largement à temps, le débat est engagé. C'est un sujet extrêmement important puisque ce chauffage chauffe un tiers de la population de Montbéliard, à peu près 8 000 habitants. Aujourd'hui, nous avons un système que je trouve extrêmement intelligent même si ce n'est pas l'équipe d'aujourd'hui qui l'a mise en place mais ce sont nos prédécesseurs qui avaient eu quand même une excellente idée. Cette énergie qui est fournie par la combustion des ordures ménagères est quand même extrêmement bien venue et intelligente, au moins, c'est très utile. Si d'aventure, les choses devaient changer, il est bien évident qu'il faut que l'on continue à chauffer les habitants de la Petite-Hollande avec toute la problématique des énergies aujourd'hui. Vous voyez que le prix du gaz explose, ce n'est peut-être pas fini. D'ailleurs, on verra tout à l'heure dans le budget, que la somme de plus de 600 000 € est prévue pour le budget 2022 en augmentation en raison de l'augmentation du prix de l'énergie. Aujourd'hui, les énergies fossiles sont de plus en plus chères, il y en a de moins en moins et les extraire coûte de plus en plus cher etc. Vous connaissez cela. C'est d'autant plus d'actualité aujourd'hui. Nous nous devons d'étudier ces deux possibilités pour être prêts au moment où l'hiver prochain arrivera pour pouvoir chauffer les habitants de la Petite-Hollande de la meilleure façon possible, au coût de le plus intéressant possible.

Monsieur LACHAMBRE. J'attends que vous vous exprimiez. J'ai regretté que vous ne soyez pas venu à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui, j'ai été absent à la CCSPL et à la Commission n°4, vous m'en excuserez...

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'étais auprès de ma fille qui accouchait et qui a eu une petite fille qui s'appelle Noémie.

Madame le Maire

Bienvenue à Noémie !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Cela n'empêche que j'ai quand même lu attentivement les documents. Je voulais intervenir, je pense qu'il y aura d'autres personnes qui interviendront, sur trois points. Cela sera très rapide.

Le premier point : vous nous proposez deux choix qui sont de travailler en régie, éventuellement avec un marché public, ou travailler sous la forme d'une DSP. Par mes orientations politiques, vous comprendrez que, moi, travailler en régie, je trouve que cela serait bien mais, dans les faits, concrètement, quand on regarde un petit peu les choses, et à force d'avoir délégué beaucoup de choses, et cela c'est même très, très vieux puisque cela date des années 70, on a aussi perdu un certain nombre de compétences. Je ne veux pas revenir sur cette question-là mais simplement bien montrer qu'il est important, même si on a des techniciens qui ont une compétence, un engagement comme Monsieur PEQUIGNOT. J'apprécie toutes les fois où on a pu travailler avec vous parce que vous êtes vraiment à l'écoute des gens, vous êtes force de propositions et c'est quelque chose que je tenais à souligner. On a des compétences, comme vous par exemple mais d'autres aussi, et je pense qu'il faut que l'on fasse attention à garder les compétences et donc, chaque fois que l'on peut, il faudrait reprendre les choses en régie. Dans ce cas-là, je n'en dirai pas plus, le choix d'une DSP s'impose de façon pragmatique même, si éthiquement parlant, j'apprécierais autre chose. Cela c'était le premier point.

Le deuxième point : vous avez attiré l'attention sur l'intérêt pour la Petite-Hollande, pour les habitants du Pays de Montbéliard, c'est l'intérêt des habitants mais ce n'est pas simplement les habitants de la Petite-Hollande, c'est aussi les habitants de Montbéliard en général parce qu'il y a un certain nombre de services publics qui sont chauffés grâce au chauffage urbain, que ce soit des écoles, le CCAS, la piscine et finalement tout le monde en bénéficie un peu. Je donnais quelques exemples comme ça. Donc, je pense que ce mode de chauffage, qui a un moment donné a été critiqué, montre bien que c'est une façon intelligente de gérer le chauffage, de ne pas avoir de petites chaudières un petit peu partout etc. Et puis, avec l'évolution des prix du coût de l'énergie, on voit l'intérêt que peut avoir le chauffage urbain qui permet, contrairement au gaz, de pouvoir avoir une vision sur le moyen terme et le long terme. Je crois que cela est bien et cela permet aussi que tout le monde, quelque soit ses moyens, puisse bénéficier de quelque chose qui soit performant. Je tenais à le dire même si en fait, ce n'est pas vraiment la question mais enfin voilà.

Vous avez évoqué la question de l'usine d'incinération d'ordures. J'ai envoyé, à bon nombre de personnes qui sont ici, une petite note qui précise un petit peu les choses. Je ne me suis pas arrêté à ce niveau-là, je suis aussi intervenu par rapport à l'avenir de l'usine d'incinération des ordures ménagères ou du moins du traitement des ordures ménagères, auprès d'un certain nombre d'élus de PMA. J'ai aussi envoyé cette note à Madame la Présidente du Conseil Régional, j'ai envoyé cette note à l'ADEME -j'ai même eu un retour de la Directrice de l'ADEME- pour poser un certain nombre de questions parce que je crois, et c'est ce que l'on voit d'ailleurs dans la presse quand il y a l'un ou l'autre qui s'exprime, qu'il faut essayer de voir les choses par tous les bouts. C'est-à-dire que l'on peut regarder les choses du point de vue financier, on peut regarder les choses du point de vue de l'environnement, de l'énergie, de l'aspect social etc mais je crois que c'est important de voir tous les aspects. On peut regarder les choses d'un point de vue très local, au niveau de Montbéliard, au niveau de PMA, au niveau de l'Aire Urbaine, au niveau de la Région, au niveau des engagements que la Région et la France ont pris au niveau de l'environnement. Et je crois qu'il faut essayer de prendre en compte tous ces aspects-là. Dans les documents que vous nous avez transmis, l'annexe du chauffage que j'ai lu aussi attentivement, je crois qu'il faudra que l'on développe les choses de façon à bien prendre en compte l'ensemble de ces éléments-là. Ce qui manque souvent dans les rencontres que j'ai pu avoir, aussi bien avec des élus de PMA, qu'avec des élus Belfortains parce que j'ai aussi pris l'initiative -vous m'en excuserez- de rencontrer des élus du Territoire de Belfort et souvent, les

gens ont une vision assez marginale. Juste un petit point : en tant qu'écologiste, moi, je voudrais bien que l'on ne brûle plus d'ordures ménagères, bien sûr, il faudrait que l'on arrête. Mais, comme je suis un écologiste réaliste quand même, je dirais qu'hélas, le zéro déchet qui est notre objectif, je crois qu'il faut que l'on tende vers, il faut toujours que l'on y pense mais je pense que dans les 20, 30, 40 années prochaines, on va encore brûler quelques ordures ménagères et autant qu'elles servent à quelque chose. En ce moment, l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Montbéliard fournit les 2/3 du chauffage urbain. Il y a quelque chose qui permet de mesurer un petit peu l'efficacité qui est la performance énergétique qui doit être de 33 ou 35%, ce n'est pas extraordinaire parce qu'en fait, on ne fait que de la chaleur mais c'est quand même pas mal. L'usine de Belfort, elle fait de l'électricité, elle ne fait pas de chaleur, enfin, elle fait de la chaleur pour faire de l'électricité, elle a une performance énergétique qui est à peu près du même ordre de grandeur, ce n'est pas fantastique non plus, cela pourrait être pire. L'intérêt de ce que l'on a à Montbéliard, c'est que, finalement, si on rénove notre usine -j'utilise bien le terme rénové parce qu'il ne s'agit pas de construire une usine neuve, je crois qu'il faut que l'on soit très vigilant sur ce que l'on dit- on pourrait faire de l'électricité et du gaz et arriver à une performance énergétique qui tourne autour des 80%. 80%, cela veut dire beaucoup parce que l'on pourrait faire de l'électricité et que l'on pourrait faire de la chaleur. Je crois que cela serait quelque chose qui serait intéressant d'un point de vue de la valorisation énergétique donc cette énergie en question, c'est quelque chose qui va devenir de plus en plus rare, de plus en plus cher, on le voit bien en ce moment. Bien sûr, il y a des personnes qui vont dire « Mais, on pourrait brûler du bois ! ». On pourrait brûler du bois bien sûr mais, le bois, il vaut peut-être mieux qu'on l'utilise là où on ne sait pas faire autrement. Ici, on sait que l'on a des ordures ménagères à brûler, que les ordures, si on les emmène à Bourogne, elles vont faire de la chaleur que l'on pourrait, éventuellement, récupérer. Il y a des gens qui ont dit « On pourrait mettre un tuyau de vapeur pour venir jusqu'ici ! ». Vingt millions d'euros ! Mais, est-ce que l'on ne peut pas faire mieux. Vingt millions d'euros, vous vous rendez compte, c'est les 2/3 en gros de ce que l'on nous annonce, plus ou moins, du coût d'une usine d'incinération ici simplement pour faire un tuyau. Donc, ce sont des choses qui sont un petit peu aberrant. Je pense qu'il faut vraiment que l'on arrive à mettre en parallèle un certain nombre de choses. Ce que l'on arriverait à vendre comme énergie en brûlant des ordures ménagères, cela pourrait être nettement plus qu'un million d'euros par an et en vingt ans, cela fait vingt millions d'euros. Si on met cela à Belfort, évidemment, Belfort pourrait nous payer -mais ils ont dit qu'ils ne voulaient pas payer- un tuyau qui fait vingt millions d'euros pour nous envoyer cela et nous revendre à vingt millions d'euros encore la chaleur en question. Quand on met les chiffres les uns au bout des autres, qui c'est qui paye au bout du compte ? Celui qui paye, c'est le contribuable ou l'utilisateur. On va dire qu'il y a des subventions qui sont possibles, l'ADEME etc mais, au bout du compte, c'est quand même bien quelqu'un qui paye ces subventions, ce sont nos impôts, alors, c'est peut-être l'impôt de tous les Français. Si on a vingt millions d'euros à dépenser au niveau de la France, cela fait quand même presque un euro par ménage de toute la France. Je crois que, de temps en temps, il y a des gens qui oublient un petit peu cela.

Je ne veux pas en dire beaucoup plus parce que je crois qu'il y a une commission qui doit se mettre en place pour travailler là-dessus. Si vous souhaitez que j'en fasse partie, je pourrai en faire partie, j'essaierai de dire un petit peu ce que j'en pense.

Je pense qu'il faut que l'on arrive à faire passer un certain nombre de choses, c'est qu'il ne s'agit pas de dire, en fonction des choix qui seraient faits, il y aurait un gagnant et un perdant, je pense que tout le monde a le droit d'être gagnant. Pourquoi ? Simplement parce que les habitants de PMA ont tout à gagner. Ils ont à gagner parce que si on brûle des ordures ménagères ici, on va pouvoir vendre de l'énergie, cela permettra de réduire le coût du traitement des ordures ménagères, cela va être une recette pour l'usine d'incinération d'ordures. Cela va être gagnant aussi pour le climat, j'ai essayé de faire un petit calcul si on remplaçait cela par du gaz, on va essayer d'en brûler le moins possible, même du bois, cela veut dire qu'il faudrait 10 000 ou 15 000 tonnes de bois que l'on vienne mettre quelque part pour brûler ici. Ces 15 000 tonnes de bois, le plan d'approvisionnement territorial qui a été fait pour voir un petit peu quel était notre potentiel de bois en 2014 avait dit « Ce qui est disponible sur toute l'Aire Urbaine c'est 30 000 tonnes ». Cela veut dire que simplement, on gaspillerait la moitié du bois en question qui est disponible pour chauffer la Petite-Hollande alors que l'on peut utiliser les calories des poubelles, chose que l'on ne peut pas faire quand c'est sur Bourogne. Donc, gagnant pour le climat parce que l'on va économiser etc. Et puis, cela va être gagnant aussi pour les habitants de la Petite-Hollande, vous avez parlé de la question de la TVA, moi, j'ajouterais quelque chose, vous savez les habitants de la Petite-Hollande quand ils payent le chauffage, ils payent ce que l'on appelle le R2 et le R1. Le R2 c'est l'abonnement, ce sont toutes les infrastructures et jusqu'à pas très

longtemps, le R2 et le R1 c'était à peu près pareil. Et puis, tout d'un coup, depuis fin 2021, le R1 qui correspond au prix de l'énergie a été presque multiplié par deux à cause de l'augmentation du prix du gaz. Heureusement, il y avait quand même de la chaleur qui venait de l'usine d'incinération des ordures qui a modéré cette augmentation. On s'est aussi un peu fait prendre par la cogénération. J'ai pu émettre quelques réserves, à l'occasion, sur la cogénération. On voit que la cogénération a permis de gagner pendant un certain nombre d'années c'est sûr, je pense que les habitants de Montbéliard, de la Petite-Hollande ne s'en plaignent pas, mais d'un autre côté, c'est le retour de bâton que nous avons en ce moment. D'accord, si, à la place de la cogénération, on avait que du gaz, cela serait peut-être encore pire. Je crois qu'il faudra que l'on soit un petit peu vigilant par rapport à cette question de la cogénération. Je pense que tout le monde sera gagnant : les habitants de Montbéliard, les habitants de PMA, les habitants de la Petite-Hollande, le climat. Je voulais intervenir un petit peu là-dessus pour, pas anticiper mais disons, rappeler un certain nombre de principes. Cette question-là, il faut la voir d'un point de vue global, pas simplement d'un point de vue de l'habitant de la Petite-Hollande, de l'habitant de Montbéliard, du climat, d'un point de vue écologique ou financier, il faut essayer de voir un petit peu tout l'ensemble. Voilà, c'était mon intervention.

Madame AUBERT, Directrice de l'ADEME à qui j'ai envoyé cette note, me disait qu'elle était d'accord avec la note que j'ai envoyée, elle m'a dit « Votre analyse est juste sauf pour un point sur lequel je ne partage pas tout à fait votre avis, c'est qu'il faudrait essayer de valoriser la chaleur de Bourogne ». En effet, elle dit « Je confirme qu'un scénario avec un réseau de chaleur à Bourogne serait le meilleur pour tous » et je suis entièrement d'accord avec elle. Elle écrit « Je répète, depuis plusieurs mois, comme vous, qu'une mutualisation du traitement des déchets à Bourogne sans réseau de chaleur à Bourogne n'est pas un bon scénario au plan environnemental ». Je me suis permis de lui répondre en lui disant que je la remerciais tout d'abord d'avoir lu ma petite note et puis en lui disant que ce que je regrettais c'est que depuis vingt ans que l'usine de Bourogne existe, des projets, on en a eu à la pelle, on a dit que l'on allait chauffer l'UTBM, l'hôpital, la gare TGV, la ZAC qui est autour de la gare TGV, que l'on allait chauffer Belfort etc et je n'ai jamais rien vu arriver. Et donc, je crois qu'il faudra que l'on soit vigilant parce que, quand on va, à un moment donné, prendre une décision, on va nous promettre plein de choses sauf que l'on a déjà promis plein de choses et cela n'est jamais arrivé. Je crois qu'il faudra vraiment que l'on soit vigilant. De même que, peut-être, que l'on n'a pas été assez vigilant quand il y a eu la mise en place du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) qui a été adopté en 2018 -je crois- et dans lequel il a été indiqué que si l'usine d'incinération de Montbéliard devait fermer, il ne faudrait pas reconstruire une usine. En fait, actuellement, l'usine d'incinération de Montbéliard ne ferme pas, on a simplement à faire une rénovation d'un four. Et donc, je pense qu'à ce moment-là, dans le SRADDET, on aurait peut-être dû être plus vigilant en disant qu'actuellement l'usine d'incinération de Montbéliard est quelque chose de vertueux et il faudra que l'on arrive à faire évoluer les choses. Le SRADDET, Madame BIGUINET, vous êtes sans doute au courant, est en cours de réécriture, d'adaptation donc je pense qu'il faudra que l'on soit bien vigilant là-dessus pour faire évoluer les choses dans ce sens-là. J'ai eu une rencontre, il n'y a pas très longtemps, avec la Vice-Présidente en charge de ce dossier, Madame Stéphanie MODDE, - je crois que vous avez dû avoir une petite conversation avec elle- pour justement attirer son attention sur ces points-là, comme on a un petit peu les mêmes orientations politiques, c'est un petit peu facile donc le contact se fait bien et je crois qu'elle sera attentive à ce genre de remarques.

Voilà, je vous remercie.

Madame le Maire

Très bien. D'autres interventions ? Madame CONAT.

Madame Catherine CONAT

Je serais moins longue que mon collègue Bernard LACHAMBRE. Moi, je pense que partir sur une DSP est une bonne chose. Ce qui me pose un peu souci c'est quand on parle de financement des installations parce que si vous avez dit, qu'au départ, le réseau de chauffage urbain était une bonne idée qui n'était, certes pas de votre fait, mais de majorité antérieure...

Madame le Maire

Ni du vôtre d'ailleurs !

Madame Catherine CONAT

Comment ?

Madame le Maire

Ni du vôtre d'ailleurs !

Madame Catherine CONAT

Non, tout à fait ! En fait, le réseau a quand même été payé trois fois par les habitants de la Petite-Hollande, GITEC nous a fait un prêt, un lising, on a payé le réseau quand même de manière... enfin, Bernard LACHAMBRE le sait. En fait, le financement m'interpelle : quelles seront les garanties ? Est-ce que les prêts vont être des prêts avec des taux d'intérêts bas ? Est-ce que le délégataire ne va pas profiter pour faire de la trésorerie sur le dos des habitants et du service public ?

Sur la durée de la Délégation de Service Public, je trouve que vingt-deux ans, ça fait long. Après, bien sûr, il faudra des amortissements et je conçois que les amortissements ce sont sur longtemps mais quand même, vingt-deux ans... Il faut voir dans la durée ce que cela donne.

Après, je pense que cela peut être un problème si quelque part on continue de démolir des logements sur la Petite-Hollande. Il faudra un équilibre au niveau du client, des souscripteurs. Il y a 305 logements qui vont être détruits à la Petite-Hollande, est-ce qu'aujourd'hui, ce manque de personnes, de clients sera comblé par rapport à d'autres adhérents ?

Voilà.

Madame le Maire

Très bien. Avant de vous répondre, je vais laisser la parole à Jean-Christophe PEQUIGNOT pour qu'il précise un certain nombre de choses techniques et puis, ensuite à Alain COCHEPIN sur les études en cours et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Monsieur Jean-Christophe PEQUIGNOT

Concernant le premier point que vous avez évoqué -on en a longuement parlé- sur le fait que les habitants aient payé trois fois l'installation, bon, c'est l'histoire du crédit-bail donc on ne va pas revenir dessus, ce point a été largement débattu. Sur la concession 2016-2023 qui vient à terme, il y a eu sept millions d'euros de travaux qui ont été réalisés et qui seront totalement amortis au bout des sept ans donc pour vous dire qu'il y a une grande vigilance à ce niveau-là. Cela c'est le premier point que vous avez évoqué.

Le dernier point, cela concerne les démolitions et, comme vous le dites, des réseaux de chaleur ne restent performants que s'ils arrivent à s'étendre. Effectivement, l'un des objectifs de cette future concession, comme la concession actuelle, cela sera d'aller chercher de nouveaux clients. Par exemple, il y a deux ans, on a raccordé le bâtiment d'école d'infirmières, actuellement, on raccorde les deux bâtiments de l'ADAPEI donc c'est vrai que, cette prospection, elle est continue dans le cadre de l'installation de réseau de chauffage urbain.

Par rapport à la durée de la délégation, celle-ci dépendra des investissements à réaliser. Il y a deux scénarios qui se proposent à nous. Soit l'usine d'incinération perdure et, dans ce cas-là, on sera dans une configuration où il y aura relativement peu d'investissements à réaliser. Donc, peut-être une durée qui sera moins importante, peut-être une quinzaine d'années. Par contre, si effectivement, l'activité de l'usine d'incinération disparaissait de Montbéliard, il y aura de gros investissements à réaliser, par exemple, une chaufferie biomasse et, là, on serait dans une durée d'amortissement qui serait bien plus longue et c'est pour cela que l'on évoquait la durée de vingt-deux ans.

Madame le Maire

Merci Monsieur PEQUIGNOT. Monsieur COCHEPIN.

Monsieur Alain COCHEPIN

Dans la continuité de ce qui est dit, il faut savoir que tous les investissements et les financements du délégataire sont des biens de retour. Cela veut dire que cela appartient à la Ville in fine, ce ne sont pas des investissements en pure perte et, clairement, comme l'a dit Jean-Christophe, la durée est tout à fait usuelle dans une DSP dans laquelle il y a des investissements qui peuvent être assez lourds. L'autorité de tutelle, la Préfecture, regarde effectivement l'adéquation entre l'amortissement et le financement des ouvrages et la durée de la DSP. On ne peut pas non plus avoir une DSP de vingt-cinq ans si on amortit sur quinze ans. Cela est très clair. Donc, effectivement, la clé de cette durée sera l'intérêt général avec le meilleur tarif possible. Effectivement, si on est un peu plus long sur des investissements assez lourds, le tarif va baisser.

Je tiens juste à rassurer Monsieur LACHAMBRE sur la rénovation de l'usine d'incinération sur un seul four. Il est prévu un turbo alternateur et une récupération de chaleur. De ce point de vue-là, on sera bien meilleur que SERTRID et de l'usine de Bourogne quoiqu'il y a des discussions qui se tiennent sur Belfort et sur la DSP de la Ville aussi de ce côté-là.

Madame le Maire

Merci beaucoup.

Monsieur LACHAMBRE, en réponse à l'exposé que vous avez fait, je vois que vous arrivez dans la realpolitik parce que vous revenez sur votre, entre guillemets, dogme de régie au profit d'une DSP. Grâce à ce qui s'est passé au cours des dernières années, on voit qu'il y a des choses qui ne sont quand même pas mal même si tout n'est pas bien. Vous avez dit que le mode de chauffage était critiqué mais je ne crois pas que ce soit le mode de chauffage qui était critiqué, c'est son prix qui était critiqué et pas le mode de chauffage. Peut-être qu'au début, cela est apparu comme une vision d'extraterrestre mais bon, c'est quand même quelque chose d'extrêmement pertinent je trouve.

Vous êtes intervenu auprès des élus de PMA, de la Présidente de l'ADEME et de la Présidente du Conseil Régional, j'espère que la crédibilité que vous apportez par votre connaissance environnementale permettra de convaincre un certain nombre d'élus pour que l'on arrive à la meilleure solution qui est celle que l'on imagine, à laquelle nous aspirons tous. Je pense qu'il y a encore beaucoup de travail pour convaincre les élus de l'Agglomération. Beaucoup, aujourd'hui, pensent encore que c'est l'Agglomération qui a payé le chauffage pour les habitants de la Petite-Hollande mais c'est complètement faux. En fait, ce sont les habitants de la Petite-Hollande qui, en payant leur chauffage, ont permis une diminution du prix du traitement de la tonne d'ordures ménagères et cela, c'est extrêmement difficile à faire comprendre à un certain nombre d'élus à qui ont été mis dans la tête des choses qui n'étaient pas vraies. Bien sûr qu'il faut voir ce dossier dans sa globalité, il y a le chauffage bien sûr, il y a l'utilisation de l'énergie... autrement cela va partir dans l'atmosphère et c'est absolument ridicule et bien sûr que ce ne sont pas les habitants de Montbéliard qui vont payer les quatorze kilomètres de tuyau qu'il faudrait faire entre l'usine de Bourogne et Montbéliard. Donc, on se doit d'être responsable, d'imaginer les deux scénarios possibles. Vous avez bien compris où penchait notre préférence, je crois que nous avons la même vision, reste à convaincre l'ensemble des élus de l'Agglomération. Il faut savoir aussi que le SERTRID est quand même une usine qui a vingt ans donc c'est une usine vieillissante, c'est-à-dire que dans cinq ou six ans, on peut très bien imaginer qu'il y ait des gros problèmes d'équipements importants à changer, à rénover et qui vont peser sur le coût du traitement des ordures ménagères. Cela, personne ne l'imagine dans le scénario, or cela peut très bien arriver puisque c'est arrivé sur notre usine d'incinération il y a quelques années donc cela, il faut le voir aussi.

Vous voyez, dans ce dossier, j'espère que la politique ne va pas se mêler du dossier et que c'est l'intérêt général qui va vraiment primer. Je suis persuadée que beaucoup d'élus auront à cœur cet intérêt général, d'autres, j'en suis moins convaincue et à nous de les convaincre.

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Bien sûr, le risque politique que vous pointez, il y a beaucoup de chance qu'il arrive malheureusement parce qu'en fait, c'est un dossier à tiroirs. Vous avez oublié, je pense, un acteur très important dans ce dossier, c'est l'Etat. C'est-à-dire que, dans le Nord Franche-Comté globalement, il y a beaucoup trop de tonnage par rapport au nombre de fours d'incinération. C'est-à-dire que l'Etat, dans un cadre de

planification en accord avec la Région, peut tout à fait dire qu'il est inutile de reconstruire un four parce qu'il y en a suffisamment par rapport au tonnage prévu d'ordures ménagères. Derrière cela, il y a obligatoirement des subventions qui doivent arriver et la décision de l'Etat va être aussi assez prépondérante, les élus aussi parce que comme vous le dites, il faut convaincre nos collègues de l'Agglomération. C'est un tiroir aussi métropolitain avec le transport et d'autres sujets qui fait que, pour l'instant, on est isolés même si on a, je pense, beaucoup d'arguments pour, comme vous le dites, d'intérêt général mais, chacun, vous le savez bien, va voir ces intérêts généraux à chacun des niveaux d'intervention qu'ils sont avoir. Je pense qu'ici, on est à peu près convaincus pour plutôt rénover le four avec les ordures ménagères tout simplement.

Madame le Maire

Vous voyez, moi, ce qui me paraîtrait le plus intelligent c'est que l'on puisse rénover un four sur notre usine actuelle. Pour l'usine d'incinération de Bourogne qui est quand même vieillissante -ce que je viens de dire-, on étudie ensemble mais chacun de notre côté le fait de se rejoindre dans une dizaine d'années. On peut très bien imaginer que le four rénové ici -c'est à peu près quinze ans de vie- et voir dans quinze ans, comment sera le SERTRID. Et, pendant ces quinze ans, on en profite pour se rapprocher et pour faire, là, une véritable usine d'incinération pour l'Aire Urbaine.

J'appelle de tous mes vœux une forme d'intelligence politique. Je ne suis pas sûre d'être entendue mais enfin bon !

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je voulais simplement répondre à votre petite pique gentille. Vous savez, ce n'est pas d'aujourd'hui que je suis réaliste quand même ! Vous m'avez tendu la perche bien sûr mais je la saisi quand même pour vous dire qu'en 2008...

Madame le Maire

Oui mais de plus en plus !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

En 2008, quand j'ai été Vice-Président en charge des déchets, la première chose que j'ai été amené à faire c'est quand même de négocier la DSP de l'UIOM donc, vous voyez, depuis 2008, je ne crache pas sur toutes les DSP. Avec le directeur de l'usine, j'ai entretenu de bonnes relations et cela se passait bien donc je suis capable de faire ce genre de choses. De même que, d'un point de vue politique, bien sûr, il y a ce volet d'intérêt de la régie mais il y a aussi l'aspect écologique et l'écologie, c'est essayer de voir tous les aspects d'un problème et d'essayer de tous les prendre en compte.

Vous êtes gentille en me disant que les gens vont reconnaître ce que j'ai pu amener dans le débat etc mais je pense que c'est nous tous ici qui devons convaincre des gens avec des arguments, en connaissant le dossier etc. On a un bureau d'études qui est là pour nous accompagner et on comptera sur vous aussi pour préciser des choses, nous, peut-être que l'on peut apporter aussi des choses par rapport à la connaissance du tissu politique etc mais, vous, vous avez des compétences autres, les fonctionnaires de la Ville en ont d'autres. Je pense qu'il faut que l'on mouille tous la chemise mais mouiller la chemise, cela veut dire aller rencontrer des gens et puis discuter avec eux. Moi, j'ai rencontré pas mal d'élus pour leur présenter ma façon de faire. Je pense qu'il faut que l'on mouille tous la chemise parce que ce n'est pas moi, tout seul, qui vais refaire la révolution ! De toutes façons, je ne gagnerai pas tout seul !

Madame le Maire

J'entends bien votre position, Monsieur LACHAMBRE, et on va y réfléchir, on va y réfléchir sérieusement.

Je vous propose de voter sur cette délibération mais avant de voter sur les membres de la commission, je vous propose, si vous en êtes d'accord, de faire ce vote à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Je vous propose en membres titulaires :

- M. Gilles MAILLARD
- M. Rémi PLUCHE
- M. Olivier TRAVERSIER
- M. Eddie STAMPONE
- M. Bernard LACHAMBRE (qui a été proposé par Monsieur LANÇON)

Je vous propose en membres suppléants :

- Mme Gisèle CUCHET
- M. Karim DJILALI
- M. Alexandre GAUTHIER
- Mme Evelyne PERRIOT
- M. Eric LANÇON

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Ce dossier important est donc sur les rails.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Le dossier suivant est : « Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Signature de l'avenant n°2 ».

10. CONVENTION PLURIANNUELLE DES PROJETS DE RENOUVELLEMENT URBAIN COFINANCES PAR L'AGENCE NATIONALE POUR LA RENOVATION URBAINE (ANRU) DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – SIGNATURE DE L'AVENANT N°2

Madame le Maire expose :

La convention a été signée le 3 mars 2020 avec un premier avenant en décembre 2020.

Vous savez tous qu'il y a deux quartiers :

- un d'intérêt général avec la Petite-Hollande à Montbéliard
- un d'intérêt régional avec le quartier des Evoironnes à Sochaux

En ce qui concerne la Petite-Hollande, dans l'avenant est demandé :

- des valorisations foncières clarifiées pour l'opération de démolition de l'immeuble n°12 rue Ravel
- des valorisations foncières clarifiées pour l'opération d'aménagement des espaces publics de la ZAC de la Petite-Hollande gérée par Territoire 25
- la modification du calendrier de l'opération de requalification de la rue de la Petite-Hollande du 2^{ème} semestre 2022 au 2^{ème} semestre 2024
- un ajustement du nombre de logements en accession à la propriété sur l'opération de construction située secteur Ravel-Debussy ; 7 maisons en accession au lieu de 8 maisons

- un ajustement du nombre de logements en accession à la propriété sur le secteur des Hexagones ; 10 maisons au lieu de 9 maisons
- un ajustement du nombre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) sur l'opération de construction Ravel-Massenet ; 16 logements au lieu de 17 logements
- un ajustement du nombre de Logements Locatifs Sociaux (LLS) sur le secteur des Hexagones ; 17 logements au lieu de 16 logements
- la localisation de 17 Logements Locatifs Sociaux hors site dont 11 LLS à Bavans rue des Vergers et 6 LLS à Exincourt Impasse des Ecureuils

Pour le quartier des Evoironnes -je suis obligée de présenter même si ce n'est pas à Montbéliard- :

- un abondement financier de l'ANRU de 667 000 €
- des valorisations foncières à clarifier pour ces aménagements
- des ajustements du nombre de logements en accession par IDEHA (12 logements au lieu de 15 logements sur l'îlot Evoironnes)
- l'inscription d'une nouvelle opération de logements en accession par Néolia au titre des contreparties de la Foncière Logements sur l'îlot Evoironnes

Le programme urbain se décline de la manière suivante :

Pour la Petite-Hollande :

- démolition de 305 logements
- construction de 33 logements sociaux
- réhabilitation de 612 logements
- construction de 17 logements en accession à la propriété
- aménagement des espaces publics
- requalification de la rue de la Petite-Hollande
- aménagement des espaces publics de la ZAC de la Petite-Hollande
- construction d'un centre commercial « Le Nouvel Hexagone » et d'un pôle de services
- implantation d'un centre de ressources médico-social ADAPEI

Il en est de même pour le quartier des Evoironnes.

Il vous est proposé de valider le contenu de l'avenant n°2 et d'autoriser la signature de cet avenant.

Des remarques ? Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

On était déjà intervenu l'autre fois et vous nous aviez donné une réponse mais on insiste. Chaque fois que l'on détruit un logement, il y a des vies derrière, il y a des histoires de vie. Je pense à tous ceux qui vont quitter leur appartement -comme c'est marqué, d'ici 2024-, il faut être attentif à cela, je pense qu'il y a quelque chose à faire sur la mémoire, sur l'accompagnement. Vous nous aviez dit que Néolia était attentif à cela évidemment mais il y a de l'humain derrière et je pense qu'il faut trouver quelque chose pour mettre en avant cet humain qui s'en va comme cela, tout d'un coup. Je pense que vous êtes sensible également à cela. Trouver quelque chose parce que l'on quitte, on est plus ou moins obligé et que cette vie qui s'en va un petit peu dans des gravats soit préservée.

Madame le Maire

Comme vous l'avez dit, Néolia fait un travail de mémoire, la MJC fait également, depuis longtemps, un travail de mémoire et puis, vous savez les Maîtrises d'Œuvres Urbaines et Sociales (MOUS) travaillent

énormément pour préparer les gens à un départ notamment les gens d'un certain âge pour lesquels c'est beaucoup plus difficile de partir.

Monsieur Eric LANÇON

Et puis, le souvenir... Il y a des choses sur l'humain et il faut le mettre en avant je pense.

Madame le Maire

Il y a un gros travail au niveau des archives qui est fait de manière très régulière.

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°11 « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Démolition de 54 logements au 26 rue Debussy et 35 logements au 14 rue Debussy – Néolia ».

**11. NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) –
DEMOLITION DE 54 LOGEMENTS AU 26 RUE DEBUSSY ET 35 LOGEMENTS AU 14 RUE
DEBUSSY - NEOLIA**

Madame le Maire expose :

Il s'agit de donner notre avis sur la prochaine démolition sur le patrimoine de Néolia d'un bâtiment situé au 14 rue Debussy qui comprend 35 logements et un bâtiment au 26 rue Debussy pour un nombre de 54 logements. Les travaux de démolition seront engagés en 2024.

Il est demandé, ce soir, d'autoriser Néolia à procéder à la démolition de ces logements.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- *N'a pas pris part au vote M. Alexandre GAUTHIER momentanément absent-*

Madame le Maire

« Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de Montbéliard – Approbation ».

**12. PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (PVAP) DE
MONTBELIARD - APPROBATION**

Madame le Maire expose :

Je vous rappelle qu'en décembre 2018, le Conseil Municipal a acté l'engagement de ce PVAP et que le projet de PVAP a arrêté en juin 2021.

Je vous rappelle que les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) ont remplacé les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) ;

L'élaboration du nouveau dispositif, dont on parle ce soir, vise à préserver le patrimoine et à être en conformité avec la loi LCAP.

Ce projet a été soumis pour avis -c'est très administratif mais nous sommes obligés de le faire- à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture le 24 juin 2021. Une réserve a été émise « avis favorable sur le projet sous réserve d'une reprise de la traduction graphique du quartier de la Citadelle ». Cette réserve a été levée lors de la séance du 16 décembre 2021, à laquelle certains d'entre vous étaient là.

Des avis favorables ont été donnés par le Département du Doubs et par la DRAC.

Le projet de PVAP a ensuite fait l'objet d'une enquête publique entre le 13 octobre et le 13 novembre 2021, qui s'est conclue par un avis favorable de la commissaire-enquêtrice. Quatre permanences de cette commissaire-enquêtrice ont eu lieu avec un registre papier présent, un registre dématérialisé, des permanences à notre service Développement Territorial et Urbanisme et ce sont 506 visites informatiques qui ont été faites avec une observation qui a été mise par un habitant.

La commission locale SPR s'est réunie le 7 février dernier au Jules Verne et l'accord favorable du Préfet de Région sur notre projet, qui était la dernière étape nécessaire avant de pouvoir procéder à l'approbation de ce document, a été émis le 8 février 2022.

Il vous est proposé d'approuver le projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de Montbéliard.

Vous voyez le quartier de l'Escargot à la Citadelle sur lequel il y avait eu une petite réserve parce que la traduction graphique n'était pas suffisamment claire.

Des remarques ? Non. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- N'a pas pris part au vote M. Alexandre GAUTHIER momentanément absent-

Madame le Maire

Je laisse la parole, pour de nombreuses questions, à Eddie STAMPONE.

13. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE HOMMES / FEMMES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire.

On doit prendre acte du rapport sur la situation en matière d'égalité hommes / femmes avant le vote du Budget.

Ce rapport est composé de deux parties. La première concerne le bilan des actions conduites au titre des ressources humaines de la collectivité et la seconde partie concerne le bilan des politiques publiques qui sont mises en œuvre sur le territoire et qui favorisent l'égalité entre les femmes et les hommes.

J'irai très rapidement parce que sinon, vu le nombre de sujets que l'on a encore à voir, on va coucher ici.

Sur notre collectivité, nous avons un équilibre entre les hommes et les femmes puisque nous avons 51% d'hommes et 49% de femmes. 5% des femmes sont contractuelles alors que 13% des hommes le sont. 8% des femmes qui sont contractuelles sont en CDI contre 10% pour les hommes.

Les femmes sont plus présentes sur les catégories supérieures, catégorie A notamment, catégorie B également et les hommes sont plus nombreux sur les catégories d'exécution donc les catégories C. On va le retrouver à l'occasion de l'analyse de la répartition par genre et par filière. Les femmes sont majoritaires sur l'ensemble des filières à l'exception de la filière technique et de la filière de la Police.

Le cadre d'emploi le plus féminisé est les ATSEM et le cadre d'emploi le plus masculinisé est celui de maîtrise puisque cela rejoint un petit peu ce que l'on vient de dire.

L'âge moyen des agents, sur emplois permanents, est de 47 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes. Je ne sais pas si nous devons le dire parce que, paraîtra-il, que l'on ne doit pas donner l'âge des femmes ! Personne ne l'aura entendu !

Sur les promotions, 11 bénéficiaires d'une promotion interne ont été nommés lors de l'exercice 2020 - puisque les chiffres datent de l'année 2020, ils n'ont pas encore été présentés, ceux de 2021 seront présentés l'année prochaine- donc on a 45% des nominations qui concernent des femmes.

Sur l'organisation du temps de travail, les femmes sont plus souvent à temps non complet, 20% d'entre elles et 1% pour les hommes. On retrouve le même phénomène en ce qui concerne les emplois à temps partiel puisque 15% des femmes ont un emploi à temps partiel contre 1% des hommes. Pour les femmes, chaque fois, le temps partiel est de droit, cela veut dire qu'il concerne généralement les femmes qui prennent un temps partiel pour s'occuper d'un enfant en bas âge.

Les femmes sont également plus touchées par l'absentéisme, notamment pour maladie ordinaire. Le taux d'absentéisme est de 11% pour les femmes et d'environ 6% pour les hommes.

Huit congés maternité ou pour adoption ont été accordés en 2020 et huit congés paternité.

Les femmes sont moins touchées que les hommes par les accidents de travail puisque nous avons 3,2 accidents pour 100 femmes contre 6 pour 100 hommes. Cela rejoint aussi le fait que les hommes occupent, de manière plus importante, de façon majoritaire, le cadre d'emploi de technicien.

Sur les formations, pour les catégories A, comme les femmes sont plus nombreuses en catégorie A, ce sont elles qui bénéficient le plus de formations professionnelles, il en va de même pour la catégorie B. En revanche, c'est l'inverse pour la catégorie C.

Sur les rémunérations, la part des primes sur les rémunérations annuelles selon la catégorie et le statut rejoint également ce que je viens de dire. Pour la catégorie A, les femmes étant plus nombreuses, elles bénéficient davantage de primes que les hommes. Pour les catégories B, la part des primes est de 22% chez les hommes et de 20% chez les femmes. Et, à égalité pour la catégorie C.

La rémunération annuelle des hommes, en catégorie A, est plus élevée que les femmes, cela tient du fait que les femmes sont plus nombreuses en temps partiel et, du coup, il y a un impact sur la rémunération.

Sur tout ce qui concerne les actes de violence ou de harcèlement, on a observé cette année, 4% d'actes de violence ou de harcèlement qui émanent du personnel sans arrêt de travail, c'est égal chez les hommes et chez les femmes. Pas d'autres éléments sur ce point-là en ce qui concerne ces actes de violence ou de harcèlement.

Face à ce constat, nous mettons en place un plan d'actions légal qui est prévu par la loi.

Nous avons, notamment, comme action de mesurer les inégalités salariales et de faire un suivi particulier pour certaines catégories. Nous essayons également de garantir l'égal accès aux cadres d'emplois entre les femmes et les hommes et pour cela, nous avons mis en place un plan d'actions - vous l'avez en annexe du rapport- cela concerne notamment la sensibilisation du jury de recrutement à la non-discrimination entre les femmes et les hommes.

Il y a également un plan d'actions pour favoriser la mixité des métiers et garantir l'accès et l'existence de sanitaires, de vestiaires mixtes notamment dans la filière technique.

Également de mener des actions de communication à l'égalité professionnelle à destination des agents et des encadrants pour lutter contre les stéréotypes.

On essaye également de mettre en œuvre un plan d'actions qui concerne l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale avec l'adoption de l'organisation du travail et du temps de travail et notamment la mise en place de modalités de gestion du temps avec des cycles et des plages fixes, variables etc qui sont mises en place dans la collectivité et qui seront facilitées par la mise en place du logiciel GTA. Il y a également la mise en œuvre du télétravail, qui est une des motivations qui nous a poussé à adopter, de manière expérimentale, le télétravail au sein de notre collectivité et qui favorise cette articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle. Il y a une information améliorée des agents sur leurs différents droits aux congés notamment en ce qui concerne les congés maternité et les congés paternité.

Nous avons également tout un plan d'actions qui concerne la prévention et le traitement des discriminations, des actes de violence, du harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes avec des actions sur la communication, sur le règlement et la procédure de signalement et la sensibilisation des agents et des encadrants avec la mise en place d'un parcours de formations adapté qui aura lieu de 2022 à 2024, par exemple, des campagnes de sensibilisation qui s'appuient sur des journées particulières, cela se fait de manière annuelle. Ce qui se fait également, de manière annuelle, c'est d'introduire ce thème-là lors de l'accueil des nouveaux arrivants.

Concernant les politiques publiques mises en œuvre, au niveau du CHRS, le CCAS prend en charge un protocole pour les personnes victimes de violence. Vous avez également, dans l'annexe du rapport, le détail. Cela a concerné 57 ménages (44 en 2020) qui ont été accompagnés dans le cadre de personnes victimes de violence.

Le service Enfance Jeunesse a également pris en compte cette problématique avec des actions de sensibilisation d'égalité entre les hommes et les femmes dans le cadre des actions CVU ayant pour thème « Les arts et valeurs de la République ». D'autres travaux sont menés avec des ateliers, des séjours de ski mixtes par exemple et puis des temps de sensibilisation avec notamment la mise en place de jeux qui ne donnent pas de connotation garçons et filles.

D'autres actions dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, « Groupes Solidarité Emploi » et également des actions de prévention de la santé qui sont mises en place par le CCAS.

Voilà brossé le rapport sur l'égalité entre les hommes et les femmes dans notre collectivité.

Madame le Maire

Voilà. On ne vote pas sur ce rapport, on prend simplement acte qu'il vous a été transmis et que vous avez tous lu attentivement j'imagine.

Question suivante, le gros morceau, c'est le Budget Principal et la reprise des résultats. Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire.

Effectivement, c'est le moment que vous attendiez tous, je vous sens fébriles à l'idée de m'écouter pendant de longues minutes. J'espère, vu l'heure, que je ne vais pas vous assommer davantage. Enfin, je vais faire tout mon possible, je ne vous promets rien !

La première question c'est la reprise anticipée des résultats.

14. BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Nous n'avons pas voté le Compte Administratif, il sera voté au mois de mai donc, nous avons, dans ce cas-là, deux possibilités. Soit voter un budget sans reprise des résultats soit de faire une reprise anticipée des résultats et c'est le choix que nous avons fait pour davantage de transparence et de sincérité.

Le résultat que je vais vous présenter est un résultat qui a été validé par le Comptable Public et c'est donc celui-ci que l'on retrouvera à l'occasion du Compte Administratif, sauf erreur mais normalement, vu qu'il est validé par le Comptable Public, on ne devrait pas en avoir ou alors vraiment à la marge si ce devait être le cas.

Le résultat de l'exercice, en section de fonctionnement, s'établi à 4 303 500,33 €. En section d'investissement, le résultat de l'exercice fait ressortir un besoin de financement de 1 307 107,93 € auxquels il convient d'ajouter les restes à réaliser en dépenses 2 123 232,99 €.

Le résultat fait donc ressortir un résultat positif de 873 159,41 €.

Nous devons obligatoirement, à partir des 4 303 500,33 €, couvrir le besoin de financement de 3 430 340,92 € -ce sont nos 1 307 107,93 € + 2 123 232,99 €-. Cela doit être obligatoirement couvert par l'excédent de fonctionnement donc il n'y a pas de difficultés, nous avons 4 303 500,33 €, donc ils vont couvrir les 3 430 340,92 € des besoins de financement. Il nous reste 873 159,41 €. Nous avons, pour ces 873 159,41 €, deux possibilités. Soit de les laisser en recettes de fonctionnement au compte 002 soit de les affecter à l'investissement. On va vous proposer de les affecter à l'investissement au compte 1068.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'arrêter les résultats prévisionnels de l'exercice 2021 tels que dressés par l'ordonnateur et attestés par le Comptable Public
- d'autoriser la reprise anticipée des résultats prévisionnels de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022
- d'affecter de manière anticipée l'excédent cumulé de la section de fonctionnement, après couverture du besoin de financement, en excédent de fonctionnement capitalisé pour 873 159,41 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux abstentions. Merci.

Pour	:	33
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Question suivante « Budget Primitif – Année 2022 – Budget Principal ».

15. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2022 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le budget qui vous est présenté a été préparé en tenant compte des fortes contraintes externes qui vous ont été présentées à l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires :

- l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville, et qui entraîne une hausse des prix et un ralentissement des délais d'exécution des commandes
- la situation internationale qui accélère la hausse des prix des matériaux et du matériel, déjà constatée en raison de la crise Covid
- la situation internationale, et surtout la guerre en Ukraine qui joue le rôle de catalyseur sur le prix des fluides (c'est-à-dire l'électricité, le fioul et le gaz) dont l'augmentation prévue au budget est de 600 000 €
- en conséquence, l'inflation augmente rapidement, et atteint sur un an 4,5% en mars : cela ne sera pas neutre sur notre niveau de dépenses, si nous n'y prenons pas garde.

Le budget 2022 a été élaboré sans tenir compte des incertitudes qui se sont faits jour depuis sa préparation, notamment la hausse possible du SMIC et la hausse annoncée du point d'indice des fonctionnaires. Je rappelle également que 2022 étant une année d'élections, nous pourrions être contraints de réviser nos prévisions budgétaires en fonction des décisions qui pourraient être prises par le pouvoir exécutif ou le pouvoir législatif issus des urnes.

Le BP 2022 retranscrit en chiffres des choix politiques forts, déjà affirmés lors du Débat d'Orientations Budgétaires :

- renforcer l'attractivité de Montbéliard et améliorer son cadre de vie
- améliorer les équipements et l'offre de services destinée aux habitants
- renouveler notre soutien à notre CCAS, l'un des plus importants de Bourgogne Franche-Comté qui dispose d'un champ d'interventions très développé
- renouveler notre soutien aux forces vives de Montbéliard, au monde associatif, un soutien municipal qui se situe au-dessus de la moyenne des villes de la même importance
- continuer de porter une action soutenue envers la jeunesse, l'enseignement, le sport, et la culture
- répondre à notre niveau à l'exigence de respect de l'environnement et de protection climatique
- intervenir dans le champ économique par un programme d'investissement fort

C'est un budget offensif en investissement et maîtrisé en fonctionnement que nous vous proposons ce soir.

Je vous propose à présent d'analyser plus précisément ce budget.

Le budget de la Ville de Montbéliard est équilibré à 65 735 000 €, soit une hausse 2,4 millions d'euros par rapport à 2021.

La section de fonctionnement est équilibrée à 42,8 millions d'euros.

- avec une hausse des recettes réelles de 311 000 € par rapport au BP 2021, due à la revalorisation des bases d'impôt votée en Loi de Finances
- et une hausse des dépenses réelles de fonctionnement de 752 000 € par rapport au BP 2021, due à la hausse du tarif des fluides

Nous pouvons observer dès à présent que les dépenses augmentent plus vite que les recettes, ce qui induit un effet ciseau prévisionnel, le fameux effet ciseaux que vous attendiez tous impatientement, de 441 000 €.

La section d'investissement est équilibrée à près de 23 millions d'euros.

- les recettes réelles d'investissement sont inscrites pour un montant de 11,9 millions d'euros, auxquelles il convient d'ajouter la reprise anticipée du résultat que nous vous avons proposé d'affecter en totalité en investissement et nous venons de le voter
- les dépenses réelles d'investissement s'établissent à 16,4 millions d'euros, en hausse de 2,3 millions d'euros.

La différence est couverte par l'autofinancement prévisionnel issu de la section de fonctionnement. Il intègre la reprise anticipée des résultats telle que nous venons de l'adopter. Le résultat 2021 sera analysé de manière plus précise lors de l'examen du Compte Administratif, au Conseil Municipal du 30 mai 2022.

Nous allons à présent analyser chacune des sections, en commençant par la section de fonctionnement puisque, comme j'ai l'habitude de le dire, cette section constitue la pierre angulaire de la construction budgétaire et dont la maîtrise est une priorité si l'on veut dégager un autofinancement suffisant pour investir pour Montbéliard et ses habitants et pour maîtriser l'endettement. Et, nous analyserons ensuite la section d'investissement.

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, elles sont inscrites au budget pour un montant de 42,3 millions d'euros, en hausse de 311 000 € par rapport au BP 2021, due principalement à la revalorisation des bases d'impôt.

Ce qu'il convient de retenir pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement, c'est la réforme de la fiscalité directe locale qui se traduit par la réduction de moitié des impôts dits de production de 1,5 million compensée en dotation. C'est la raison pour laquelle vous retrouvez une baisse au chapitre 73 et une hausse au chapitre 74 dans votre note de présentation du budget.

Les impôts et taxes sont constitués principalement du produit des impôts locaux et de la fiscalité reversée. Ils représentent 72% de nos recettes de fonctionnement.

Il est donc important de poursuivre notre action de dynamisation des bases d'imposition en promouvant des programmes immobiliers de qualité et la rénovation des logements anciens. C'est ce que nous avons fait avec la rénovation de l'ancien hôpital -j'ai entendu quelques critiques tout à l'heure mais il y a un impact direct sur nos finances- qui se poursuit et ce que nous ferons avec le programme de l'ancienne Sous-Préfecture que nous avons évoqué tout à l'heure, mais aussi avec les programmes neufs.

Pour 2022, nous vous proposerons de ne pas augmenter les taux d'impôts. Nous verrons cela dans la suite de ce Conseil Municipal.

Le deuxième poste de recettes est celui des dotations et participations. On y retrouve la compensation de la réduction de moitié des impôts dits de production, soit pour Montbéliard, de la taxe foncière des bâtiments industriels (principalement ceux de Stellantis) pour 1,5 million d'euros.

La Ville percevra une DGF ramenée à 720 000 € soit une baisse de 158 000 € avec une baisse cumulée, depuis 2013, de 18 millions d'euros. Je crois, qu'à un moment donné, on va faire notre deuil de cette DGF. Je précise que la DSU compense, cette année, partiellement la baisse de DGF.

Les autres recettes sont constituées de diverses participations attendues, à hauteur de 1,2 millions d'euros avec notamment diverses participations notamment celles de l'ANAH et de la Banque des Territoires pour des missions de coordination et d'animation du dispositif d'OPAH et de l'Etat dans le cadre du dispositif Cités Educatives.

Les produits des services et du domaine sont évalués à 2,6 millions d'euros, soit un niveau de recettes prévisionnelles identique à celui de 2021 qui avait accusé une baisse de plus de 200 000 € entre 2020 et 2021. Cette baisse est constituée des baisses de recettes attendues de la fréquentation de nos structures et des baisses de recettes de nos services. C'est notamment le cas avec l'adoption du tarif unique de 85 € pour les séjours au Centre de Nature de Plein Air de Charquemont. Ce tarif unique, nous l'avons voulu, nous l'avons fait et ce tarif unique permet aux enfants de Montbéliard de bénéficier de vacances notamment pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer et dont les parents ne peuvent emmener leurs enfants en vacances, cela leur permet de bénéficier d'un séjour nature à un tarif modique surtout lorsque l'on déduit les bons de vacances de la CAF.

En revanche, nous budgétisons un niveau de recettes identique à celui de 2020 pour les parkings, en raison d'un retour à la normale en termes de fréquentation. Pour autant, pour soutenir le commerce local, et la redynamisation du centre-ville, nous maintiendrons l'heure de stationnement gratuite et en lien avec les commerçants, nous continuerons à offrir la gratuité du stationnement à l'occasion d'événements commerciaux (shopping gagnant par exemple). C'est un soutien renouvelé à nos commerçants et au centre-ville.

Les autres produits de gestion courante sont inscrits pour 1 002 000 €, soit une baisse de 52 000 € en raison, notamment, de la fin des baux des Hexagones.

Ainsi, nos recettes augmentent principalement en raison de la revalorisation des bases fiscales votée en Loi de Finances. Pour ce qui concerne les recettes sur lesquelles nous disposons de réelles marges de manœuvre, nous avons fait le choix de ne pas augmenter le taux des impôts, de soutenir le commerce local et la redynamisation du centre-ville, et de favoriser l'accueil des enfants de Montbéliard en séjours d'été à Charquemont.

Si les recettes augmentent, les dépenses de fonctionnement augmentent à un rythme plus élevé.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites pour un montant de 38,6 millions d'euros, soit une hausse de 752 000 € par rapport aux crédits inscrits au BP 2021. Le niveau de la hausse des fluides, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité et de la hausse du SMIC nous contraignent à une maîtrise des dépenses très resserrée afin de garantir notre autofinancement et ainsi notre capacité à investir et à contribuer à l'économie locale.

Nous avons donc fait le choix politique d'une maîtrise de ces dépenses. Depuis 2014, les dépenses de fonctionnement auront diminué de 7 millions d'euros, passant de près de 45 millions en 2013 à 38 millions. Cette recherche permanente d'économies s'est faite sans aucune perte de services pour les Montbéliardais. Elle est dictée par la nécessité de dégager un autofinancement suffisant, de manière à investir dans des projets à destination de tous les Montbéliardais, accroissant ainsi l'attractivité de notre ville et nous verrons cela dans la suite de la présentation, lorsque j'aborderai la section d'investissement.

57% des charges de fonctionnement sont représentées par les dépenses de personnel. Elles sont inscrites au budget pour un montant de 21,9 millions d'euros. Elles sont en hausse de 284 000 € par rapport à l'an passé. Depuis 2014, la rationalisation des charges de personnel, la réorganisation des services sans perte de services pour les Montbéliardais ont contribué à maîtriser ce poste de dépense. Nous resterons, comme je l'avais dit lors du Débat d'Orientations Budgétaires, à environ 450 agents.

Par ailleurs, la municipalité a mis en place une politique de valorisation des agents de la collectivité - on en avait déjà parlé l'an passé mais je vais le répéter- en adoptant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Nous avons également adopté, après avis des représentants du personnel, des lignes directrices de gestion qui garantissent la promotion des agents. Nous participons également à la mutuelle de prévoyance des agents, et, par voie de subvention, à l'Amicale du Personnel. Enfin, le statut des fonctionnaires territoriaux garantit également l'évolution des échelons et par voie de conséquence l'indice servant de base au calcul du salaire de nos agents. Ainsi, la promotion de nos agents et l'évolution due à l'ancienneté entraînent une hausse des charges de personnel à hauteur de 204 000 €. Il en va de même avec la hausse du SMIC qui impacte le BP à hauteur de 110 000 €. La qualité du travail de nos agents mérite d'être souligné. Les dispositifs que nous avons mis en place participent à cette reconnaissance.

Les marges de manœuvre dont nous disposons plus facilement reposent sur l'ensemble des autres charges qui s'élèvent à 16,7 millions d'euros.

Ainsi, les charges à caractère général, qui représentent plus du quart des dépenses de fonctionnement, sont inscrites pour un montant de 10,8 millions d'euros.

Le contexte international marque fortement ce chapitre de dépenses. Ainsi, comme nous l'avons déjà évoqué, nous prévoyons une hausse de 600 000 € de dépenses de fluides dont 400 000 € pour le gaz et le reste pour le fioul et l'électricité principalement.

Il en va de même avec les frais liés au réseau informatique sur lequel il est nécessaire d'être vigilant compte-tenu des menaces accrues en matière d'attaque informatique. Nous retrouverons d'autres dépenses pour la cybersécurité en section d'investissement.

Nous avons également inscrit dans ce chapitre des prestations de services supplémentaires pour les actions de prévention et d'animation des médiateurs.

La reprise des manifestations induit également une hausse des dépenses à caractère général. C'est la raison pour laquelle la communication des musées et du pôle culturelle sera renforcée. Par ailleurs, Montbéliard accueillera en 2022 le colloque international Cuvier autour duquel sera organisé l'exposition « Anatomie comparée des espèces imaginaires ». Sera également organisée une exposition autour du Diarrie, et bien évidemment les Lumières de Noël, dès la fin novembre.

L'organisation des animations nécessite la mise en place de dispositif de sécurité et de surveillance dont le coût est en hausse de 92 000 € et qui atteindra 526 000 €. Le marché de surveillance intègre la sécurité du Marché de Noël, de la piscine d'été et de nos bâtiments municipaux, dont le centre commercial des Hexagones.

Les manifestations de renommée régionale, nationale, et internationale, comme le colloque Cuvier par exemple, participent à l'attractivité de Montbéliard. Il est par conséquent essentiel de tout mettre en œuvre pour favoriser leur réussite. Cela passe notamment par la sécurité des participants. C'est vrai aussi pour la piscine d'été, équipement à l'usage de tous les Montbéliardais, au sein duquel tout sera fait pour faire respecter la tranquillité des usagers et des familles.

Enfin, nous avons mis en place au sein de nos services municipaux le tri et la collecte des flaconnages qui engendre un coût inscrit dans ce chapitre. Cette mesure renforce la volonté politique de cette municipalité en faveur de la protection de l'environnement. L'extinction de l'éclairage public, chaque nuit qui protège la faune nocturne et diminue l'impact environnemental de la ville est désormais acquise. La volonté de diminuer notre impact environnemental se traduit aussi par notre décision d'accompagner cette transition économique et écologique en procédant, de façon pluriannuelle, au remplacement des ampoules classiques par des ampoules leds.

Également, nous avons inscrits des crédits pour l'animation du dispositif de l'OPAH du centre-ville dont le marché est évalué à 928 000 € sur cinq ans. Et, nous avons prévu des crédits pour la dynamisation du centre-ville et c'est ainsi que seront organisés des événements tels que les samedis animés, l'animation « Ma ville en terrasse » ainsi qu'un village food-trucks. Ainsi, notre volonté est de redynamiser le centre-ville en y faisant venir de nouveaux habitants, ce qui passe par une rénovation de l'habitat, et en y faisant venir davantage de clients pour les commerces. Les crédits énoncés ne reprennent pas les subventions versées.

Les autres charges de gestion courante sont évaluées à 5,2 millions d'euros avec une baisse prévisionnelle de 112 000 € par rapport au BP 2021. Elles représentent 13% des charges de fonctionnement.

On y retrouve les indemnités et frais de formation des élus, les créances éteintes et admises en non-valeurs, les redevances diverses. Elles intègrent notre participation au Syndicat Mixte de l'Orchestre Victor Hugo pour 172 500 €, à la convention culturelle avec Belfort, à PMA au titre des déchets industriels banals et à la commune de Trévenans pour la tenue de l'Etat-Civil.

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations s'élève à 2 032 627 € et représentent 5,26% des charges de fonctionnement. Par ailleurs, les associations bénéficient d'avantages en nature évalués à 3,2 millions d'euros. Notre soutien aux associations est réaffirmé, le niveau des subventions en témoigne. Notre volonté de soutenir les structures de notre territoire qui promeuvent la culture, le sport, la musique, et, aussi, au lendemain du Carnaval que nous avons tous apprécié hier, un soutien affirmé au collectif Manifest. Toutes nos associations, chacune dans leur domaine, préservent le lien social et participent à l'attractivité de Montbéliard. Il n'y a qu'à voir les visages heureux dans les rues de la ville hier et le nombre de participants pour s'en convaincre.

Notre soutien également se porte vers le CCAS et nous inscrirons une subvention d'équilibre de 2 146 000 €. Le soutien à l'action sociale est maintenu. Depuis 2014, le laisser à charge au CCAS n'a cessé de diminuer. Ainsi, le laisser à charge cumulé entre 2008 et 2013 s'est élevé à 26,1 millions d'euros quand il s'est élevé à 20,9 millions d'euros entre 2014 et 2019.

La participation de la Ville à ses associations et au CCAS reste supérieure à la participation des villes de même importance, la Ville de Montbéliard y consacrant 182 € par habitant soit 71% de plus que les villes de même importance qui en consacrent 106 €. Autrement dit, 13,03% des charges réelles sont

des subventions aux associations et au CCAS (la moyenne de la strate s'établissant à 8,29%), selon les derniers chiffres publiés par la Direction Générale des Collectivités Locales.

Autre chapitre que nous avons cessé de maîtriser depuis 2014, ce sont les charges financières. Elles représentaient 1,5 million d'euros en 2014. Cette année, nous inscrirons 602 000 €, c'est-à-dire 900 000 € de moins entre 2014 et 2022. Nous avons économisé 900 000 €, depuis 2014, de charges d'intérêt. La maîtrise de l'endettement reste une priorité de notre mandat. Nous ne mobiliserons les emprunts que lorsque cela sera nécessaire et nous refuserons d'endetter les montbéliardais outre mesure. Grâce à cette politique, la charge financière a diminué dans les proportions que je vous ai indiqué.

Voilà quelque peu synthétisées les dépenses de fonctionnement qui sont prévues au BP 2022. Pour certains, notre politique n'est pas assez lisible -elle est pourtant bien traduite dans les chiffres-, pas assez visibles non plus -on l'a entendu-. Alors dans ce cas-là, je vais vous proposer d'examiner les crédits par secteur d'activités et cela sera peut-être plus éclairant.

Là, j'ai fait le comparatif par rapport à 2020 puisque l'année 2021 a été une année particulière donc je reprends un budget qui avait été voté avant la crise Covid et qui est un budget qui est plus de référence que celui de 2021.

Pour les affaires scolaires, les crédits sont en hausse de plus de 18 000 € par rapport à l'année 2020. Nous continuerons ainsi à faire de l'accueil des enfants dans les écoles une priorité comme nous l'avons démontré jusqu'à présent. Les opérations d'investissement prévues dans les écoles en faveur de l'accessibilité, par exemple, ou encore de l'informatisation des écoles et le développement des classes mobiles renforcent notre volonté de favoriser l'école.

Les crédits du service Enfance-Jeunesse augmentent de 40 690 € entre le BP 2022 et le BP 2020.

Les Lumières de Noël voient leurs crédits courants augmenter de près de 20 000 € en intégrant les dépenses de sécurité, ce sont 88 000 € supplémentaires qui sont affectés au Marché de Noël. L'édition 2021 a été mise en avant, à plusieurs reprises, dans des médias nationaux et par des personnalités d'envergure nationale. Cette manifestation, la plus importante de la région Bourgogne Franche-Comté est une fierté pour tous les montbéliardais. Elle est aussi une source de fréquentation supplémentaire dans les commerces de centre-ville.

La Médiathèque bénéficiera de crédits également en hausse. Il en va de même pour les Musées, avec comme nous l'avons évoqué l'organisation de colloques, d'expositions. Seront également organisés une escape game au Château et bien sûr le son et lumières « Nuits rêvées ». Le château deviendra le centre d'attraction de Montbéliard et du Pays de Montbéliard. Pour cela, nous travaillons à sa restructuration. C'est un axe d'études fort de cette équipe pour favoriser l'attractivité de Montbéliard.

Pour le service Sport – Animation - Vie Associative, nous avons rétabli les crédits liés à l'organisation du Carnaval, de la Fête de Musique, des festivités du 14 juillet et de diverses animations, notamment celles d'été.

Les crédits affectés au Systèmes d'Information augmentent de 110 000 € pour développer la sécurité de notre système afin de parer le risque d'attaques. Ce risque n'est pas à minimiser, nous avons d'ailleurs connu une attaque à l'été 2021, une attaque qui, heureusement, a été contenue.

Je ne m'éterniserai pas sur le renforcement d'autres crédits, notamment pour ce qui concerne les espaces verts et le programme pour l'amélioration de l'habitat.

Pour finir sur la section de fonctionnement, malgré la hausse importante des fluides, nous avons fait le choix, à recettes quasi constantes, de renforcer notre politique tournée vers les Montbéliardais, leur cadre de vie et l'attractivité de Montbéliard. Cela se fera tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement pour préserver notre capacité d'autofinancement et renforcer les investissements avec deux objectifs principaux : rendre la ville plus belle, plus attractive, et soutenir l'économie locale.

J'en viens donc à la section d'investissement. L'épargne brute de 3,72 millions participe à l'autofinancement de la section d'investissement. Elle est en baisse de 440 000 €, en raison principalement de la hausse du prix des fluides.

Les dépenses réelles d'investissement sont inscrites au budget pour un montant de 16,5 millions d'euros, soit une hausse de 2,4 millions d'euros. Avec une hausse aussi marquée, c'est un vrai budget de relance, un budget ambitieux que nous vous proposons.

Le premier poste de dépenses est les investissements courants, dont les crédits sont inscrits pour 5,9 millions d'euros qui sont en hausse de 100 000 €. Nous confirmons l'effort déjà consenti en 2021 sur les investissements courants puisqu'en 2021, nous avons déjà augmenté ce poste de quasiment 500 000 €.

Nous retrouvons ici les subventions d'équipements en hausse de 42 000 € et qui concernent le soutien de la ville aux investissements aux associations. Nous verserons, par exemple, 40 000 € pour le soutien à la rénovation du Temple Saint-Martin et des subventions pour l'acquisition de matériel pour les clubs sportifs ou pour les associations culturelles, telles que l'achat d'instruments pour l'Harmonie par exemple. Le soutien aux ravalements des façades d'immeubles et des façades commerciales est réaffirmé pour 35 000 €. Ce soutien est largement renforcé pour les réhabilitations effectuées dans le cadre de l'OPAH pour 80 000 €, soit une hausse de 50 000 € par rapport à 2021 mais aussi pour l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique dont les crédits passent de 3 000 à 10 000 €. Ainsi, notre soutien aux associations est encore renforcé par des crédits d'investissement. Nous poursuivons notre engagement pour la redynamisation du centre-ville, avec des crédits visant à améliorer l'habitat pour y accueillir des habitants. Faire aussi de Montbéliard une ville facile à vivre en favorisant l'usage du vélo, notamment du vélo à assistance électrique par une aide appuyée à l'achat qui peut aussi ouvrir aux aides de l'Etat, sous certaines conditions.

Près de 2,7 millions d'euros seront consacrés aux travaux d'entretien et de rénovation comprenant les interventions sur les bâtiments communaux non intégrés au Schéma Directeur Immobilier ainsi que les travaux relatifs aux espaces publics, et parmi lesquels figurent, notamment :

- l'entretien et l'aménagement des voiries et des parkings, avec, par exemple, le changement de l'ascenseur du parking Velotte
- la réfection de l'étanchéité du grand bassin de la piscine d'été pour 780 000 € et la réfection des plages des bassins
- l'entretien et le renouvellement de l'éclairage public, dont le remplacement par des ampoules leds, conformément à notre volonté de limiter notre impact environnemental qui se traduira aussi par la poursuite du remplacement des éclairages du Théâtre par des projecteurs leds
- la végétalisation là où c'est possible, et notamment de divers ilots

Les opérations intégrées au Schéma Directeur Immobilier sont évaluées à près de 380 000 €. Elles comprennent des travaux de rénovation énergétique tels que la réfection de la dernière tranche d'isolation du Jules Verne, des changements de fenêtre sur divers bâtiments municipaux. Elles comprennent également des travaux de rénovation des sols, des peintures, de sanitaires dans les écoles. La toiture de la Médiathèque sera reprise en partie. Et, nous poursuivons le plan de mise en accessibilité avec la mise aux normes de l'école élémentaire Boulloche. Les travaux sur nos bâtiments permettent de maintenir notre patrimoine.

Les acquisitions se voient affectées de 2,1 millions de crédits qui comprennent notamment des crédits pour la vidéo-surveillance dont l'installation de nouvelles caméras de vidéo-surveillance qui est prévue au cours de l'année 2022. Nous ferons toujours de la sécurité une priorité pour que les habitants vivent en sécurité et c'est aussi la sécurité qui participe à l'attractivité de Montbéliard.

La lutte en faveur de la sécurité, c'est aussi la lutte contre les cyberattaques. A ce titre, nous avons inscrits plus de 200 000 € pour l'installation et le paramétrage d'un nouveau firewall recommandé par l'agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information.

Nous consacrerons également 174 000 € à l'achat de matériel et de logiciels informatiques pour les écoles pour le développement pluriannuel des classes dites mobiles.

Outre les investissements courants, les projets structurants à réalisation pluriannuelle sont inscrits dans des Programmes Pluriannuels d'Investissement ou des Autorisations de Programme.

Pour 2022, on le verra tout à l'heure dans une autre délibération, les crédits de paiement sur les Autorisations de Programme sont prévus à hauteur de 6,8 millions d'euros, en hausse de 2,2 millions d'euros par rapport à 2021. Nous allons faire un effort supplémentaire de 2,2 millions d'euros sur les Autorisations de Programme. Certaines Autorisations de Programme seront réajustées, c'est celles du Mont-Chevis, du Centre Culturel Simone Veil et la création du restaurant scolaire au Foyer Domon. Pour les autres Autorisations de Programme, nous affecterons des crédits de paiement qui seront inscrits et notamment pour l'école Louis Souvet où il nous reste à payer un store enrouleur pour environ 3 000 € -on va peut-être finir par pouvoir le payer quand on recevra la facture-. La poursuite du projet « Cœur de Quartier de la Petite Hollande », avec la requalification des espaces publics. Le réaménagement du site des Hexagones avec le versement d'une participation d'équilibre à la ZAC et on voit que ce travail qui a été mené et qui a d'ailleurs été reconnu et affirmé par les services de l'Etat voit le jour avec notamment l'inauguration et l'ouverture de la surface commerciale sur ce site. La redynamisation du centre-ville, avec la réalisation d'études diverses ainsi que la plantation d'arbres, le renouvellement du mobilier urbain. Le versement de la seconde participation de la Ville à PMA pour la construction du nouveau Conservatoire -là aussi, j'entends des critiques et c'est bien dommage parce que cela sera un équipement de centre-ville et qui va amener du monde en centre-ville et qui participe à l'attractivité de Montbéliard et du centre-ville donc je suis toujours désolé d'entendre des critiques à ce sujet-. Le centre culturel de centre-ville dans la maison Hirsch dont les travaux ont débuté, voilà deux mois. Ce lieu est voué à devenir un écrin en centre-ville. Le pôle associatif de la Chiffogne dont les travaux sont menés à bon rythme et qui deviendra un équipement de rencontres au sein de ce quartier avec l'objectif de favoriser les liens sociaux. Et enfin, le programme du Château qui verra naître l'aménagement de la liaison avec les Blancheries et l'aménagement des espaces publics pour amélioration de son accessibilité.

Ce sont ainsi 12,7 millions d'euros que nous injecteront dans l'économie. Ils convient d'y ajouter 2 millions de crédits de report, c'est-à-dire d'investissements engagés mais non encore réalisés en 2021.

Le 3^{ème} poste de dépense d'investissement est le remboursement de l'annuité en capital des emprunts. En 2022, nous rembourserons 3,5 millions d'euros de capital, c'est-à-dire une hausse de 200 000 €. C'est la résultante d'une politique de maîtrise de l'endettement qui, parce que nous avons contracté des emprunts courts, à annuité constante, nous rembourserons plus de capital et moins d'intérêts en 2022.

Bien évidemment, pour financer ce programme ambitieux d'investissement, des recettes doivent venir équilibrer les dépenses qui seront engagées. Elles s'élèvent à 11,9 millions d'euros.

Elles sont constituées des dotations et fonds propres, de subventions d'investissement pour 2,3 millions d'euros, de produits de cessions. On a eu, tout à l'heure, un exemple avec la vente de l'ancienne Sous-Préfecture.

Enfin, un emprunt prévisionnel d'équilibre qui sera inscrit pour un montant de 7,3 millions d'euros. Si l'emprunt venait à être mobilisé en totalité, l'encours de la dette au 31 décembre 2022 s'établirait à 32,3 millions d'euros. Au 31/12/2021, l'encours de la dette s'établit à 28,5 millions d'euros. Je précise toutefois que nous ne mobiliserons que ce dont nous aurons besoin, dans le cadre d'une politique d'un recours raisonné et maîtrisé à l'emprunt. C'est ainsi qu'en 2020, 4,5 millions d'euros étaient inscrits, et nous avons emprunté 1,5 millions d'euros. En 2021, nous avons inscrit 4,9 millions d'euros et seuls 2,3 millions d'euros ont été mobilisés.

Enfin, l'autofinancement constitué des résultats de 2021 et de la couverture prévisionnelle du besoin de financement s'élève à la somme de 6 892 000 €. Il nous permet de financer notre investissement en limitant le recours à l'emprunt. C'est une gestion rigoureuse, essentielle, et plus encore dans le contexte actuel.

En conclusion, et là, je vous entends tous respirer, le BP 2022 de la Ville de Montbéliard traduit en chiffres l'action politique que nous mettrons en œuvre, une action politique parfaitement lisible et absolument visible.

Et pour résumer notre action, nous consacrerons :

- 1 058 000 € à la sécurité publique
- 5 831 359 € à l'enseignement
- 5 531 543 € à la culture
- 7 060 000 € au sport et à la jeunesse
- 2 851 400 € aux interventions sociales et à la santé
- 11 262 275 € à l'aménagement et services urbains et à l'environnement

C'est un budget offensif en investissement, maîtrisé en fonctionnement qui retrace une politique tournée vers l'enseignement, la jeunesse, la culture et le sport -ces dépenses représentant près de la moitié des dépenses de fonctionnement- et vers l'aménagement urbain et l'environnement. Avec un objectif : l'attractivité de Montbéliard, une ville tournée vers ses habitants.

Enfin, quelques ratios pour finir :

- l'épargne nette s'établit à 179 000 €, en baisse de 660 000 €, sous l'effet de l'augmentation des fluides
- le besoin de financement s'établit à 8,35 millions d'euros couvert par l'emprunt prévisionnel d'équilibre et l'autofinancement
- la capacité de désendettement prévisionnelle est de 7,67 années de CAF, la limite à ne pas dépasser est fixée à 12 années de CAF.

Là, ce sont des ratios prévisionnels si le budget devait être exécuté tel qu'il vous est présenté.

Pour finir, je tiens à remercier le service des Finances, et plus particulièrement Sandrine CAILLEUX, partie vers d'autres cieux, Ilham AOUAD qui est venue prêter main forte, nous lui en sommes très reconnaissants, et David HERMET qui est le Directeur adjoint des Finances. Je n'oublie pas, bien sûr, notre Directrice Générale des Services, Marie-Laurence BART, qui a beaucoup de travail en ce moment pour ce qui concerne les finances. Le budget a été préparé dans un contexte de changement de nomenclature budgétaire et comptable qui est venu complexifier l'exercice. Donc, je voudrais vraiment remercier l'ensemble de nos fonctionnaires. Merci à eux.

Madame le Maire

Merci Eddie STAMPONE. Vous avez eu des explications extrêmement détaillées et tout à fait complètes qui permettent de bien comprendre la manière dont la collectivité est gérée.

Je pense qu'il y aura des interventions de votre part sur ce budget. Oui, Monsieur LANÇON, on vous écoute.

Monsieur Eric LANÇON

Je vais déjà remercier Monsieur STAMPONE. J'ai bien entendu trois fois « visibilité » et « lisibilité » et trois fois « offensif ». Je pense que c'est le message que vous avez délivré, que vous souhaitiez délivrer. Il faut répéter en pédagogie ! Vous faites des progrès en pédagogie ! Moi, en calcul et, vous, en pédagogie !

Bien sûr « lisibilité, « visibilité », je vais m'adresser à Madame le Maire, maintenant, faites-nous rêver Madame le Maire, faites rêver les Montbéliardais, racontez-leur une histoire, pas celle des cloches et des corbeaux mais celle d'une ville forte et fière, son histoire, ambitieuse, unie dans sa diversité construite depuis des centaines d'années au gré des immigrations et des conquêtes industrielles. C'est un petit peu ce qui manque.

La pandémie, le pouvoir d'achat, le réchauffement climatique, les inégalités sociales, aucun de ces sujets majeurs pour l'avenir de notre ville n'apparaît dans ce budget ou dans ce mandat. C'est toujours la même ligne de conduite guidée par le mandat plutôt que par les futures générations de Montbéliardais. Tout le monde s'accorde à dire que, dans le monde, en France, autour de nous, il y a deux urgences qui nous sont imposées : les urgences climatiques et les urgences sociales.

Des investissements, il y en a, on ne va surtout pas les critiquer mais ces investissements du présent vont, très rapidement et malheureusement, devenir des investissements du passé plutôt que des investissements d'avenir, toujours par rapport à ces deux urgences climatiques et sociales. On pourrait prendre quelques exemples, je pense que mon collègue, Bernard LACHAMBRE, pourra prendre d'autres exemples davantage variés. On a toujours également une certaine frustration à l'écoute, non pas de vous, Monsieur STAMPONE, qui avez une professionnalité des chiffres que l'on ne peut pas mettre en défaut, mais c'est sur la ligne directrice, c'est un petit peu toujours pareil : Où allons-nous ? Quelle direction après 2026 ? Quelques exemples : l'eau, l'agriculture de proximité, les énergies renouvelables, les déplacements doux totalement absents de ce budget. J'ai, par exemple, relevé, en lisant assez précisément les lignes, que 72 000 € sont dédiés à l'isolation de nos bâtiments communaux, c'est assez peu. J'ai simplement repris ce qu'il y en était. Face à cela, je pense qu'il est nécessaire, pour réduire les 700 000 € prévus, de prévenir, de prendre à la source des économies d'énergie dans tous nos bâtiments communaux, ceux qui sont inscrits dans le patrimoine évidemment. Un plan volontariste aussi pour produire de l'énergie, vous aviez commencé à travailler sur le barrage des Neufs Moulins, du solaire, je pense qu'il y a nécessité aussi.

Et puis, plus globalement, quels projets pour élever, au sens propre et figuré, notre ville, rendre fiers ses habitants, les mettre ensemble aussi, c'est le but aussi d'un budget. On ne voit pas ! Donc, on espère que nous deviendrons « capitale culturelle ». Il manque cette fierté ! J'ai vu, autour de nous, des villages qui, je pense, vont pouvoir se rassembler autour de projets forts, ambitieux, originaux mais surtout adaptés à ces deux urgences climatiques et sociales. C'est ce qu'il manque : « lisibilité », « crédibilité », pas « crédibilité » mais « visibilité » mais, cette hauteur, cette histoire qui nous embarquerait tous -on pense aux générations futures- pour que Montbéliard soit plus vivable. Je vous rappelle que, dans quelques temps, nous allons parler de l'eau obligatoirement, dans quelques temps, nous allons parler de la chaleur, dans quelques temps, nous allons parler des grandes inégalités sociales qui vont aussi s'abattre sur Montbéliard malheureusement. Je crois qu'une ville, de notre importance, de notre taille, a, obligatoirement, non seulement des intérêts mais elle doit y participer.

Quelques annotations au fil de votre discours. C'est de bonne guerre, on compare aux autres évidemment, mais on ne prend que les chiffres qui nous arrange. N'oubliez pas que nous avons plus de 15 millions d'euros de dotation de l'Agglomération, ce qui, au niveau des villes, est assez important. D'ailleurs, lors du dernier budget, quelques Maires se sont un petit peu, pas élevés, mais commencent à faire des remarques sur cette dotation importante pour une ville centrale qui ne représente que 16 à 17% de notre territoire.

Et puis, on le verra sûrement dans la prochaine délibération, la baisse inexorable des crédits aux associations, au CCAS. Même si vous avez préparé, évidemment, la réponse, il n'empêche que, dans cette période, baisser de 400 000 € la dotation au CCAS reste difficilement compréhensible.

Il ne vous étonnera pas que l'on votera contre ce budget, cette direction, ce mouvement, cette envolée qui pourrait nous permettre d'affronter des périodes qui vont devenir moins faciles et la Ville doit prendre toute sa part. Ce n'est pas un propos démagogique, comme j'ai pu l'entendre par ailleurs, ce n'est qu'un constat de la réalité.

Je vous remercie.

Madame le Maire

Merci. Vous dites que c'est un peu toujours pareil, et bien, ce que vous dites aussi, je suis désolée, Monsieur LANÇON, c'est toujours un peu pareil : manque d'ambition, manque de vision, manque de visibilité, de lisibilité etc.

Vous dites qu'il nous manque un grand projet. Nous, notre grand projet, et vous l'avez bien compris, c'est le développement du Château et le développement de certains projets très importants dans tous les quartiers de la ville mais, cela, nous l'avons expliqué, réexpliqué de manière très forte lors des orientations budgétaires parce que c'est, au moment des orientations budgétaires, que vous avez, véritablement, la vision à moyen et long terme de ce qui va être fait par la collectivité. Et le budget, c'est la concrétisation de ce qui va se passer par rapport aux orientations budgétaires.

Quant aux énergies renouvelables, je pense que nous en avons plus fait en six ans que vous n'en n'avez fait quand vous étiez à notre place. Je n'ai rien vu sur le barrage, je n'ai rien vu sur les économies d'énergie avec la lumière éteinte la nuit, je n'ai rien vu sur la politique en matière de déplacements doux et notamment, nous avons travaillé sur les vélos électriques même si, à l'époque, cela existait peut-être moins qu'aujourd'hui.

Vous dites que nous ne pensons pas aux générations futures. Justement, on y pense énormément aux générations futures parce que le fait de maîtriser l'endettement et puis de faire les projets que nous faisons, en étant offensifs comme l'a dit Eddie STAMPONE sur les investissements, cela permet de réaliser des choses pour les générations futures et pour ceux qui viendront après nous.

Concernant les urgences climatiques et urgences sociales. On a parlé du budget du CCAS. Je vous rappelle, qu'avec une diminution de la subvention qui est donnée au CCAS... Je vous rappelle, comme son nom l'indique, que la subvention donnée au CCAS est une subvention d'équilibre, c'est-à-dire que l'on donne uniquement l'argent dont il a besoin. Ce n'est pas comme une subvention de fonctionnement pour une association ou autres, c'est d'équilibre. Le budget du CCAS sera voté, je crois demain, et il est encore largement excédentaire. Il y a un problème structurel au niveau du CCAS, que vous aviez d'ailleurs eu aussi, mais cela fait des années que c'est comme cela. En fait, il y a une dotation aux amortissements que l'on ne peut pas mettre en investissement sur le CCAS et, en fait, il y a un excédent qui se cumule d'années en années et, une fois de temps en temps, on récupère l'excédent du CCAS. Bien sûr, on pourrait le dépenser ! On vous fait confiance pour cela comme vous êtes cigale mais, nous, nous avons décidé de le remettre sur l'investissement et on en a bien besoin avec les difficultés en matière d'énergie qui arrivent comme nous en avons longuement parlé précédemment.

Eddie STAMPONE, est-ce que tu veux dire quelque chose ?

Monsieur Eddie STAMPONE

Non, Madame le Maire, vous avez bien résumé et je ne vois pas d'autres choses à ajouter.

Madame le Maire

Très bien. Monsieur LACHAMBRE. On va déjà laisser Monsieur LACHAMBRE et après la parole sera à Annie VITALI.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je ne pensais pas commencer par cela mais je vais commencer par cela. Les références à ce que, selon vous, nous n'avons pas fait, nous aurions pu faire au moment...

Madame le Maire

Vous auriez dû faire !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Comment ?

Madame le Maire

Vous auriez dû faire !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Nous aurions dû faire etc. Je me demandais jusqu'à quand vous alliez le dire !

Madame le Maire

Vous me tendez la perche !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Est-ce qu'en 2045, vous continuerez toujours à le dire ?

Madame le Maire

Oui ! Oui parce que je serai toujours là !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Bravo ! Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer une trêve parce que répéter, je sais bien que cela fait partie de la pédagogie, mais, à un moment donné, on lasse quand même ! Enfin...

Ce que je voulais vous dire c'est que je me réjouis qu'il y ait plus de leds. Je me réjouis que l'on passe de 3 000 € à 10 000 € -je prends cela pour montrer que, contrairement à un certain nombre de personnes qui sont dans la salle, j'ai quand même écouté ce que vous avez dit Monsieur STAMPONE- pour les vélos électriques. Juste une petite remarque, au moment où on avait voté cela, j'avais dit que l'on aurait pu mettre plus que 3 000 € et vous m'aviez dit « on étendra ! ». Je vois que c'est vrai, on a étendu mais, comme quoi, on avait quand même une visibilité. Quand on est sur le terrain en vélo, on se rend compte qu'il peut y avoir des besoins importants.

Je me réjouis aussi, qu'au niveau du Jules Verne, on fasse l'isolation des fenêtres bien sûr. Tout cela, ce sont des choses qui vont dans le bon sens.

Comme l'a dit mon collègue tout à l'heure, on a besoin d'une vision globale. La transition écologique, l'adaptation de notre société nécessite la mobilisation de tous, c'est-à-dire une implication des habitants. Vous avez parlé de ce qui se passait à la Petite-Hollande etc, je suis déjà intervenu plusieurs fois concernant, par exemple la Petite-Hollande car c'est un quartier que je connais bien puisque j'y vis, en disant qu'il faudrait qu'il y ait plus de communication, plus de visibilité. Je sais, il y a un grand panneau devant le Norma qui explique que cela a changé, c'est très bien mais ce n'est pas simplement des panneaux, c'est aussi d'avoir des personnes que l'on rencontre, que des élus soient sur le terrain pour rencontrer -Monsieur FROPPIER me regarde bien sûr, oui je sais, vous étiez à l'inauguration du Norma, moi, je n'y étais pas car je n'étais pas là- Je crois que l'on a besoin d'avoir une vraie implication de l'ensemble des habitants. Il y a quand même les conseils de quartiers ou des choses comme cela qui pourraient être mis en place, qui pourraient fonctionner de façon beaucoup plus pertinente. Vous faites, bien sûr, des réunions de quartiers mais ce n'est pas la même chose. Mon collègue l'a dit, on a besoin d'avoir une ligne directrice, il a dit « une histoire à raconter aux gens » et je crois que c'est cela qui donne de la lisibilité et de la visibilité. Vous m'excuserez de répéter un petit peu ce qui a été dit. J'ai quand même apprécié, Monsieur STAMPONE, que, dans la conclusion, vous donniez la lisibilité et la visibilité. Je ne veux pas vous faire un cours sur la présentation que l'on doit faire bien sûr mais j'avais souvenir que l'on annonçait les choses au départ et, ensuite, on développait. Et, là, vous nous donnez, dans la conclusion, ce qui va nous permettre de lire et de voir vraiment le sens dans lequel vous voulez aller. Madame le Maire, je sais que vous allez nous dire que c'était dans les orientations budgétaires. D'accord. Je fais les questions et les réponses, vous m'excuserez ! Sauf que, moi, je trouve que, comme vous nous avez dit beaucoup de choses, j'ai essayé de classer, de me dire : cela c'est peut-être pour l'environnement, non, c'est pour le social, mais après tout, cela peut être pour l'environnement et le social mais ce qu'il y a c'est que lorsque l'on a entendu la liste de tout ce que vous nous donnez, on a de la peine à lire quand même. Je suis désolé, je suis peut-être un peu con sur les bords ! C'est un petit peu ce qu'il me reste de ce moment, pas désagréable mais..

Monsieur STAMPONE, je sais que vous allez me dire que je fais encore plein de critiques. Alors, allez-y !

Monsieur Eddie STAMPONE

Non !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Ah non ! D'accord.

Monsieur Eddie STAMPONE

Excusez-moi...

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Attendez, je vais jusqu'au bout ma phrase. Oui, ce sont des critiques mais ce sont des critiques peut-être plus sur la forme encore plus que sur le fond parce que sur le fond, bien sûr, j'en aurais à faire mais ce qu'il y a c'est que ce n'est pas très motivant.

Madame le Maire

Pour rencontrer les gens, il n'y a pas que les réunions de quartiers. Bien sûr, nous faisons des réunions de quartiers, on recommence parce que l'on peut se le permettre pour le moment, on fait aussi des ballades avec les habitants des différents quartiers qui s'appellent « Diagnostic en marchant », c'est-à-dire que les bailleurs sociaux sont là, les services de la Ville, les habitants qui le souhaitent, le Conseil Citoyen et puis, on regarde ce qui ne va pas dans un quartier et on note ce que l'on nous demande, ce que l'on nous propose et puis on voit comment on peut améliorer les choses. On a également des réunions à thème. Par exemple, à la Petite-Hollande, nous avons eu une demande de renseignements pour développer « Voisins vigilants », cela dépend des thèmes. On peut avoir aussi, à la Chiffogne, des propositions avec Léo Lagrange. Donc, on rencontre les habitants de manière assez, enfin pas informelle, mais on s'adapte vraiment à la réalité du terrain. Quand il va y avoir des travaux dans une rue, on rencontre tous les habitants de la rue, en tout cas, ceux qui répondent à l'invitation et on leur dit « On pourrait faire comme ceci ou comme cela. Comment vous voyez les choses ? ». Donc, c'est un véritable contact avec les habitants.

Je vais donner la parole à Annie VITALI qui souhaitait la prendre.

Madame Annie VITALI

Merci Madame le Maire. Je n'interviens pas souvent au sein de ce Conseil Municipal néanmoins, ce qui a été dit ce soir par rapport à cette reprise de subvention de 400 000 € par la Ville m'interpelle un peu. Moi, j'ai constaté qu'il y a quelques années, en 2012, ce n'est pas 400 000 € que la Ville a repris au CCAS, c'est 700 000 €. Et, il me semble bien, qu'en 2012, Monsieur LANÇON, c'est votre équipe qui était là. Et, vous vous offusquez, aujourd'hui, de 400 000 € de reprise alors que nous avons un excédent cumulé sur plusieurs années, et que, comme Madame le Maire l'a souligné, il s'agit là d'une subvention d'équilibre qui a vocation, justement, à être modulable en fonction des besoins.

Madame le Maire

Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Attention, vous allez à l'inverse de votre Maire qui a dit que l'on dépensait tout. Donc, si en 2012, nous avons réduit de 700 000 € c'est que l'on ne dépensait pas tout. Vous voyez ! Si j'ai bien compris ce que vous dites ? C'est cela ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Ça s'appelle une pirouette ça !

Madame le Maire

On dit qu'en 2012, vous avez enlevé 700 000 €...

Monsieur Eric LANÇON

Oui !

Madame le Maire

... de subvention au CCAS.

Monsieur Eric LANÇON

Oui !

Madame le Maire

C'est-à-dire que de 2 675 000 €, c'est passé à 1 975 000 €.

Monsieur Eric LANÇON

Oui. Mais, vous nous avez accusés de tout avoir dépensé ! Voilà la preuve que l'on ne dépensait pas tout !

Madame le Maire

Non !

Monsieur Eric LANÇON

Ben si Madame le Maire ! Les chiffres sont...

Pendant que j'ai la parole, si je peux, Madame le Maire ?

Madame le Maire

Oui, finissez, je vous en prie.

Monsieur Eric LANÇON

Sur le Conservatoire, Monsieur STAMPONE, très vite, vous savez très bien que l'on n'a absolument rien contre le Conservatoire mais vous savez très bien aussi que les 4 000 000 € que l'on est en train de donner à PMA, enfin non, de prêter, enfin, on en prête 3, on n'en prête pas 4, vous savez très bien que cela handicape la Ville. Vous ne voulez pas le dire ici mais... Ce n'est pas du prêt à taux 0, c'est pire ! Vu le coût des matériaux, quand on va retoucher 3 000 000 €, en coût travaux, cela sera vraiment inférieur.

Les Conseils Citoyens, Madame le Maire, non, il faut les remettre en place maintenant...

Madame le Maire

C'est prévu !

Monsieur Eric LANÇON

Il faut que l'on vote, il faut reprendre, puisque, normalement, en 2020, ils étaient terminés puisque, comme je l'avais dit la dernière fois, il y a un certain nombre d'élus qui sont là.

J'espère que l'on ne reviendra pas jusqu'à la Comtesse Henriette dans les discussions que l'on aura parce que... « En 2012, machin... » etc... C'est vrai que vous étirez d'arguments...

Madame le Maire

Quand quelque chose vous déplaît...

Monsieur Eric LANÇON

Attendez, Madame le Maire, laissez-moi terminer mon propos. Oui, peut-être que vous serez encore là en 2045 bien que je pense que, dans la salle, il y en aura quelques-uns qui voudront briguer votre place obligatoirement. Mais, c'est vrai que cet argument... Je peux en prendre plein, à l'inverse, par exemple, le nombre d'emplois créé en centre-ville, vous avez une idée de ce que vous et nous, je vais carrément mettre les pieds dans le plat : entre les trois équipements que l'on a fait : Biocoop, les Bains Douches et l'hôtel qui a été aidé, c'est autour de 30 et 35 emplois nouveaux dans la ville. Ecoutez, en six ans, je pense qu'au niveau de l'attractivité, au niveau de l'emploi, oui, c'était une direction que nous avons prise et ce n'était peut-être pas si mal que cela parce que nous ne sommes restés que six ans et, vous, vous êtes déjà depuis huit ans, Madame le Maire.

Madame le Maire

Si on fait le compte, Monsieur LANÇON, je pourrais aussi vous renvoyer un certain nombre de choses.

D'abord, les 700 000 € que vous avez supprimés au CCAS en 2012, pour quelqu'un qui parle d'urgence sociale, vous êtes assez mal placé dans ce cas-là. Je pense que vous l'aviez oublié cette affaire-là ! Enfin, ce n'est pas grave, on est là pour vous rappeler ce qui s'est passé autrefois.

C'est drôle parce que quand quelque chose vous déplaît, il ne faut pas faire appel au passé mais quand cela vous arrange, il faut faire appel au passé. On parle de faits, ils sont là, les faits sont les faits, c'est tout ! On ne changera pas de manière de s'exprimer.

Quant aux emplois créés, je pourrais, par exemple, dire que le soutien au commerce, comme nous le faisons ou le manager de centre-ville avec l'excellent travail qu'elle fait, a permis de diminuer de manière extrêmement forte la vacance des commerces en centre-ville. Rappelez-vous, en 2014, le nombre de cellules qui étaient abandonnées. Combien d'emplois ont-ils été créés ? On s'amusera à le faire. Je pense et je suis même convaincu que la balance penchera dans le sens qui nous arrange. De la même manière, juste en bord du centre-ville, il y avait une friche commerciale au niveau des cuisines SCHMIDT et, aujourd'hui, il y a trois ou quatre commerces qui ont été repris et qui fonctionnent bien à proximité du centre-ville. Je ne crois pas que nous puissions être suspectés de mettre en difficulté le commerce, le « petit commerce » parce que je vous rappelle que le premier dossier dont je me suis occupée c'était de faire arrêter immédiatement l'énorme projet que vous aviez aux Gros Pierrons qui s'appelait « Oasis » avec 30 000 m² de surface commerciale. J'ai encore le dossier dans mon bureau, je l'ai gardé en souvenir, vous voyez, c'est quand même important de garder souvenir du passé parce que cela permet d'imaginer ce qu'il y avait dans la tête de nos prédécesseurs avant et ce n'était pas forcément bien venu par les temps qui courent aujourd'hui.

Je crois que quelqu'un d'autre voulait prendre la parole. Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire. Monsieur LACHAMBRE, je ne veux pas porter de critiques. La seule chose c'est que la forme...

- Intervention inaudible -

Monsieur Eddie STAMPONE

Non, non, je suis rarement dans la critique stérile, je me suis agacé quelques fois par rapport à des attitudes qui n'étaient pas correctes dans ce Conseil Municipal mais, généralement, j'écoute et puis je réponds. On n'est pas d'accord, c'est tout à fait normal. Les Montbéliardais nous ont choisi nous parce qu'ils pensaient que notre projet politique leur convenait le mieux mais il n'empêche que vous avez été élus par d'autres Montbéliardais et vous méritez le respect. En tout cas, vous ne compterez pas sur moi pour avoir une attitude qui soit désagréable à votre égard.

Je vous remercie sur le conseil sur la forme. Pourquoi j'ai choisi cette forme-là ? Déjà, elle m'appartient donc je n'ai pas à me justifier mais je vais quand même le faire parce qu'elle est logique. Nous votons le budget par nature. D'ailleurs, dans la note de présentation du budget, vous avez une présentation par nature, à la fin, il y a une présentation par fonction mais on vote par nature. Donc, si vous voulez vraiment connaître les crédits par fonction, ce que j'ai énuméré à la fin, vous reprenez le budget, vous avez dans les pages, en haut à droite, A1, A2 et vous avez les crédits qui sont votés par fonction. La présentation que j'ai faite est logique, elle l'est parce que l'on vote le budget de la Ville de Montbéliard par nature.

Sur le CCAS, les 700 000 €, c'est ce qu'a rappelé tout à l'heure Madame le Maire, et les 400 000 € cette année, ce sont des opérations d'ordre, c'est-à-dire que l'on est obligé d'amortir, ce qui fait une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Sauf que pour le CCAS, il n'y a pas d'investissement donc c'est une somme qui est gardée sur le compte 1068, qui est conservée là, ce sont les excédents de fonctionnement capitalisés -on en a parlé tout à l'heure- et on ne peut absolument rien en faire. Donc, c'est vrai que la logique comptable c'est, à un moment donné, de rebasculer cette somme-là en fonctionnement, ce qui fait que le CCAS n'a pas besoin de la subvention d'équilibre au même montant qu'il en avait besoin jusqu'à présent. C'est de la technique comptable.

Pour le Conservatoire, je vais être un peu plus polémique, j'ai envie de dire « A qui la faute ? ». C'est vous qui avez favorisé Citédo à Sochaux, en dépit, contre les Montbéliardais et le Conservatoire à Montbéliard.

Madame le Maire

Absolument !

Madame MARCHAL.

Madame Sidonie MARCHAL

Je voulais intervenir rapidement sur deux sujets. Sur la question du CCAS, je vous remercie de vos réponses, on s'était effectivement interrogés. J'ai repris les documents du CCAS -comme on l'a vu tout à l'heure, je fais partie du Conseil d'Administration du CCAS- et donc, si j'ai bien suivi, c'est ce que l'on appelle -on en reparlera demain- « reprise des résultats de clôture » que l'on a là tous les ans, qui sont assez conséquents et qui sont repris par l'équivalent de la subvention. C'est bien cela ?

Madame le Maire

Absolument.

Madame Sidonie MARCHAL

Cette question-ci est donc réglée.

Je voulais aborder un deuxième point, peut-être principalement avec Monsieur GAUTHIER, puisque c'est une question qui me tient à cœur, cela faisait longtemps que je n'étais pas intervenue sur ce sujet. J'ai bien écouté Monsieur STAMPONE, j'ai lu le dossier et donc, nous apprenons que l'Etat verse à la Ville une dotation pour les Cités Educatives de 51 300 € si j'ai bien suivi. Je voulais, à nouveau, vous interroger sur les projets que vous aviez pour les Cités Educatives sans défendre, à tout prix, le dispositif qui, vraisemblablement, est peut-être aussi loin d'être parfait. Je vous avais interrogé, à plusieurs reprises, sur votre vision de l'éducation prioritaire et de ces Cités Educatives. J'ai fait une petite recherche. Le 2 novembre 2020, vous me disiez que vous aviez des projets en cours de validation et vous nous aviez dit « On fera un point que je vous présenterai en Conseil Municipal pour vous donner un peu plus de visu sur l'ensemble des pistes et la cohérence du projet ». Au Conseil Municipal du 22 février 2021, même chose, vous regrettiez, vous disiez « On perd du temps, on avance de façon éparpillée avec une nébuleuse de dispositifs ». Aussi, au terme des, bientôt, trois ans, il me semble, du dispositif des Cités Educatives, est-ce que vous pourriez nous fournir un bilan des actions qui ont été mises en œuvre, avec peut-être une vision. On évoquait, tout à

l'heure, la visibilité ou la lisibilité des politiques et on pourrait peut-être avoir votre vision de ces questions d'éducation prioritaire.

De même, si je pose encore la question, la lisibilité en terme d'éducation, en débordant un petit peu, vous regrettiez peut-être une nébuleuse de dispositifs mais si on reprend, dans le domaine de l'éducation, l'évolution des différents projets que vous nous aviez présentés, on a évoqué les Cités Educatives puis vous nous aviez présenté le projet « Cité CAP » puis après, le Projet Educatif Global que je ne confonds pas avec les Cités Educatives car elles ne sont pas à la même échelle et donc, on s'interroge aussi -ce sera peut-être l'objet d'un autre temps- sur votre vision de la politique éducative à Montbéliard. Et peut-être, tout d'abord, celle du bilan des Cités Educatives.

Je vous remercie.

Madame le Maire

Alexandre.

Monsieur Alexandre GAUTHIER

La réponse a été apportée pour le CCAS. Pour vous, c'est bon ?

Madame Sidonie MARCHAL

Oui !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est la fameuse question de la Cité Educative ! Je vous remercie de la poser. Pour être tout à fait honnête, je m'y attendais un peu. En même temps, elle est assez habituelle ! Alors, comment le dire avec beaucoup de diplomatie ? La Cité Educative, je ne vais pas revenir sur sa mise en place, sa philosophie. Le but de la Cité Educative, au départ, c'était une espèce de galop d'essai, c'était un projet expérimental qui a été mis en place dans 80 communes en France et, sur le Pays de Montbéliard, il y a deux quartiers qui ont été reconnus, Bethoncourt avec Champvallon et Montbéliard avec la Petite-Hollande, avec un pilotage qui devait être fait par Pays de Montbéliard Agglomération. Le budget était d'un peu plus de 270 000 €. L'idée était de réunir l'ensemble des partenaires, que ce soit l'Etat, PMA, la Ville, à travers ses services, mais aussi les associations sportives, culturelles, les acteurs du milieu éducatif de façon générale, autour de la table. Je rappelle un point important, la Ville de Montbéliard n'a pas été pilote de Cité Educative. Sur d'autres Cités Educatives, ce sont les villes qui sont pilotes, en ce qui nous concerne, cela n'a pas été le cas. Cela n'a pas été le cas et nous avons donc été sollicités, de façon, je dirais, un peu lointaine, sans qu'il n'y ait une véritable coordination du projet Cités Educatives avec l'ensemble des acteurs que j'évoquais pour construire un projet durable et commun, cela a plutôt été une espèce d'appel à projets général et annuel auquel nous avons répondu. Et, sur les 270 000 € du budget 2021, et sur l'ensemble des projets que nous avons présentés, c'était me semble-t-il seize projets, qui représentaient entre 80 000 € et 100 000 € de demandes, de dotations pour accomplir un certain nombre de choses, nous avons été retenus, je dis bien sur 270 000 €, à hauteur de 43 500 €. Apparemment, cela varie de 5 000 € à 6 000 € puisque je n'ai pas le même chiffre que celui qui a été présenté, je n'ai pas entendu le chiffre qui a été mentionné tout à l'heure mais peu importe, sur la répartition des crédits 2021, ce sont 43 500 €. Ah oui, c'est parce qu'il y a une quote-part d'ingénierie, on considère que le travail qui est fait par les services est valorisé et donc, on l'intègre, donc il y a une part de valorisation sur les 50 000 € qui ont été présentés tout à l'heure qui sont, aujourd'hui, de la valorisation. Mais, concrètement, en termes de dotations, ce sont 43 500 €. La programmation hors communale, c'est-à-dire que l'on sort de la Ville de Bethoncourt et qui est gérée par des projets, enfin, c'est sur présentation de projets tiers, en fait ce sont des projets de l'Etat, 131 500 €. 131 500 €, l'Etat finance l'Etat. Aujourd'hui, Cité Educative, dans la démarche que nous avons, c'est un dispositif, moi je le dis, qui ne marche pas. En tout cas, si nous continuons à fonctionner dans le pilotage comme nous travaillons actuellement, et nous avons eu un comité stratégique vendredi qui ne s'est pas forcément très bien passé, auquel participait la Ville de Bethoncourt, les services de l'Agglomération, moi-même en tant que représentant de la Ville de Montbéliard, je le dis, on ne pourra pas travailler durablement dans ces conditions avec les représentants, en tout cas, dans le mode de gouvernance actuelle. Il avait été décidé de prendre un

certain nombre d'initiatives, c'est-à-dire que ce pilotage devait revenir, sur demande du Sous-Préfet, aux services de la Sous-Préfecture donc nous attendons une prochaine réunion pour voir comment cela se passe. Et puis, nous avons fait la demande à ce que nous puissions revaloriser les budgets communaux, auquel cas, dans le cas contraire, la Cité Educative ne pourra pas se faire puisque si nous devons réunir ensemble les partenaires et puis financer des projets et que, finalement, les projets qui sont financés sont des projets pilotés directement par les services de l'Etat, que ce soit l'Education Nationale ou le Sous-Préfet, cela ne sert à rien que l'on se réunisse tous ensemble.

Là, vous me demandez un bilan. Je vais vous donner le bilan de ce qui a été présenté dans la programmation 2021. On en a déjà parlé, il y avait le « vélo pour tous », c'était un peu l'idée du « savoir nager », d'initier un certain nombre d'enfants au vélo puisque, malheureusement, on a constaté que de plus en plus d'enfants ne savaient pas rouler à vélo. Quand on parle de mobilité douce, c'est un projet qui nous semblait cohérent.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Quand vous parlez de vélo, vous n'êtes pas obligé de me regarder comme cela !

Madame le Maire

C'est automatique !

Monsieur Alexandre GAUTHIER

C'est un réflexe pavlovien Monsieur LACHAMBRE à ce niveau-là ! En fait, je vous regardais parce que j'essaie de raisonner à schéma global, c'est-à-dire que l'on n'est pas sur « On fait du vélo parce que l'on trouve que c'est bien d'initier les gamins au vélo » mais parce que l'on essaye d'initier les futurs citoyens à cette démarche durable de prendre un vélo pour avoir des mobilités douces.

On a mis aussi en place les « Cafés parents ». Pourquoi ? Parce que le rôle de la parentalité, dans le système éducatif, a toujours été important sauf que l'on constate que, malheureusement, il y a de nombreux parents, pour des raisons multiples, diverses et variées que je ne commenterai pas ici, qui ont de plus en plus de difficultés à avoir cette captation avec leurs enfants, à avoir les bons codes pour éduquer donc on les accompagne et on a demandé, à travers la Cité Educative, d'avoir un renfort, un certain nombre de projets.

On a aussi mis en place la découverte des projets urbains qui s'appelle « Je découvre les projets urbains de mon quartier ». L'idée est de faire des sorties pédagogiques avec les jeunes sur ce qui est en train de se passer pour montrer que l'on développe aussi leur quartier, tout ce qui va se faire pour eux et de les impliquer dans les projets de leur quartier.

Je résume, je ne rentre pas dans les détails parce que certains commencent à avoir faim, il se fait tard donc je ne vais pas me montrer, volontairement, plus exhaustif.

On a aussi renforcé l'Education Physique et Sportive dans le temps scolaire notamment avec la prise en charge des licences USEP pour l'ensemble des enfants de la Petite-Hollande.

Il y a aussi le « savoir attendu en milieu professionnel » parce que nous avons des jeunes qui venaient nous voir en nous disant « J'enchaîne les petits contrats, j'enchaîne les réunions et les sessions de recrutement et pourtant, je ne suis pas forcément pris. Pourquoi ? ». Parce qu'à un moment donné, il y avait du savoir-être, du savoir-faire, la présentation d'un CV qui n'étaient pas forcément bien mis en place et on a renforcé aussi ce dispositif.

Après, je sais ce que vous allez me dire, c'est un ensemble de dispositifs, c'est disséminé, c'est du saupoudrage et, je vous l'ai déjà dit, je suis d'accord avec vous mais je réitère mes propos, le problème de la Cité Educative c'est que c'est un dispositif qui pourrait fonctionner si on avait un pilotage et une gouvernance qui étaient différents.

Vous me posez aussi la question de notre vision éducative, de façon générale, sur la Ville de Montbéliard. Là aussi, je vous avais expliqué que l'on avait un projet qui s'appelle Cité CAP qui s'est

transformé maintenant en Cité DAC. Cité DAC est un projet assez large mais l'un des piliers est la captation du public et notamment des publics les plus isolés. Là, on ne s'adresse pas forcément qu'aux jeunes mais aussi aux seniors ou aux personnes seules donc ce que nous appelons les publics isolés. Pour cela, on s'appuie sur l'analyse des besoins sociaux que nous avons effectués. Pour revenir sur la jeunesse, on constate, aujourd'hui, un certain nombre de difficultés et de cohérence dans une approche globale qui concerne la jeunesse de notre ville. A cela, on a initié un certain nombre d'actions. Le premier, et je sais que c'est un projet qui vous ravie puisqu'il semble vous intéresser, c'est le Projet Educatif Global. Le Projet Educatif Global, nous avons commencé à le mettre en place, nous avons eu une réunion la semaine dernière pour présenter le fonctionnement. Cela va passer, dans un premier temps, par la fusion de deux services (le service Affaires Scolaires et le service Jeunesse) et une réorganisation de ces services pour mieux s'adapter à notre public notamment en ce qui concerne les animateurs, les médiateurs et les éducateurs du service Jeunesse puisque l'idée est d'avoir une cohérence dans le temps scolaire, dans le temps périscolaire et dans le temps extra-scolaire. Là-dessus, on va avoir une démarche qui s'appuie sur la philosophie de ce qu'était la Cité Educative puisque c'était intéressant, la Cité Educative s'appuyant, elle-même, sur ce qui était avant le Projet Educatif Territorial (PEDT) qui avait un CTE (Comité Technique de l'Education) -cela fait beaucoup d'acronymes- qui avait pour but de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs éducatifs d'un territoire donc c'est ce que nous allons faire avec les parents d'élèves, les bailleurs sociaux, les services de l'Etat, de l'Education Nationale, de la CAF, du Département afin de réfléchir ensemble à différents axes qui concernent la jeunesse. Par exemple, la parentalité, le décrochage scolaire sont des thématiques, les autres, nous allons y travailler ensemble. Et puis, une fois que nous aurons réuni un certain nombre d'axes, nous allons créer des commissions -je ne sais pas comment on va les appeler- autonomes qui vont travailler sur ces thématiques. Il y a une carence à la Ville de Montbéliard qui est les 15-25 ans. Et donc, il y a un certain nombre de thématiques qui vont avoir pour objet de poursuivre ce que l'on fait aujourd'hui pour les 0-13 ans. Il y aura aussi le Plan de Réussite Educative (PRE). On parlait tout à l'heure du CCAS, le PRE a un rôle à jouer qui va rentrer en compte dans le schéma. On va, nous, continuer la politique que l'on mène sur les 0-3 ans puisqu'elle est plutôt bien dotée actuellement mais on est carencés sur les pré-ados, les ados et les jeunes adultes. Là-dessus, on s'est réunis avec la MJC, avec Léo Lagrange, avec les associations. En tout cas, nous avons été les voir pour leur présenter ce qu'était la philosophie du projet, pour travailler ensemble sur ces thématiques. L'idée, aujourd'hui, c'est d'arrêter d'avoir cette approche, j'allais dire par saupoudrage mais ce n'est peut-être pas forcément très respectueux pour des structures qui ont fait des choses et qui ont fait de bonnes choses et on ne doit pas jeter le bébé avec l'eau du bain. Mais l'idée, c'est de réfléchir ensemble à ce que l'on veut, à ce qui est réussi, à ce qui ne fonctionne pas et cela nous concerne aussi, nous, au niveau des services de la Ville de Montbéliard, pour ensuite pouvoir mettre les moyens existants mais les orienter différemment et tous ensemble sur un certain nombre de projets où, aujourd'hui, nous avons de grandes difficultés. Je parlais de la parentalité, je parlais de la captation, pourquoi ? Parce qu'en discutant avec les Principaux de collèges, et notamment du collège Lou Blazer, cela a été encore plus vrai au niveau de la période Covid, on s'est rendu compte qu'il y avait un certain nombre d'enfants en 3^{ème}, de jeunes qui partaient et qui ne revenaient pas donc il y a du décrochage scolaire pourtant ce sont des jeunes qui sont dans nos structures associatives, que l'on peut, nous, aller récupérer d'une autre façon. Mais, pour cela, aujourd'hui, il va falloir que l'on travaille tous ensemble, de façon transversale et de façon coordonnée. Cette coordination et ce pilotage, c'est la Ville de Montbéliard qui va les mener et qui va le faire. C'est cela notre PEG, il y aura cette déclinaison de coordination jeunesse que nous allons mettre dedans et l'idée est d'avoir un accompagnement individualisé de chaque jeune montbéliardais de 0 à 25 ans.

Je vais terminer là-dessus, je parlais tout à l'heure de la nébuleuse de structures et la nébuleuse de projets, oui, il faut à un moment donné se mettre, non plus à notre place en tant qu' élu, en tant que technicien, finalement sachant puisque l'on est dedans -vous l'avez vu, j'emploie des acronymes de façon mécanique mais certaines personnes ne savent pas ce que c'est quand on parle PRE, de PEDT car c'est assez complexe-. Imaginez-vous les jeunes ou les familles qui sont en difficultés pour comprendre un certain nombre de choses, il y a parfois même la barrière de la langue, on a des publics allophones, cela est une réalité du terrain et il faut, à un moment donné, simplifier la démarche, c'est-à-dire que le service public doit s'adapter à son public. L'idée, si on veut être efficace, il faut leur simplifier la démarche et avoir une démarche qui soit, pas offensive, mais où on va aller voir les gens, on ne va pas attendre qu'ils viennent simplement chez nous, dans nos structures et puis les attendre derrière le bureau, on va plutôt aller les chercher chez eux quand on sait qu'ils ont des difficultés et pour cela, il faudra qu'il y ait de l'échange d'information pour que l'on puisse justement

avoir cette efficacité. Je parlais des familles isolées, c'est aussi une réalité. Si on veut réussir, de façon globale et générale, un projet éducatif, un projet jeunesse cohérent, il va aussi falloir individualiser en fonction des problèmes ou pas de chaque jeune montbéliardais et leur apporter les réponses auxquelles ils sont en droit d'attendre avec un interlocuteur unique à chaque fois et une démarche individualisée et accompagnée sur l'ensemble de leur parcours de vie de 0 à 25 ans.

Nous allons bientôt entériner cette fusion de services, et puis ensuite, lancer le premier comité de pilotage ou le comité stratégique avec les grands partenaires, c'est-à-dire les financeurs et ensuite, nous allons lancer les opérations pour dérouler notre projet et la coordination de cette action. Vous serez informés, on prendra évidemment un temps d'échanges un peu plus exhaustif, même si là, j'ai été suffisamment long je pense mais cela méritait aussi de répondre à votre question. Nous le ferons comme cela vous aurez vraiment les éléments un peu plus précis.

Madame le Maire

Très bien. Merci Alexandre. Monsieur BORNOT avait demandé la parole.

Monsieur Gilles BORNOT

Merci Madame le Maire. Je vais rassurer l'assemblée, je vais être assez bref !

Le budget, comme vous l'avez indiqué, c'est l'expression financière de la politique que vous essayez de mettre en place, enfin celle de votre équipe, ce n'est forcément pas la nôtre d'ambition et donc, par cohérence, on votera contre ce budget.

Cependant, Monsieur STAMPONE, je tenais à vous remercier, à vous féliciter pour ce travail, il est bien fait, il y a des chiffres. Les chiffres sont têtus. Pour moi, cela me parle, c'est un exercice qui n'est pas simple à réaliser. Il a été agrémenté par quelques diapositives, cela nous va bien.

Pour reprendre simplement vos chiffres, comme je le disais, ils sont têtus, le budget, il se fait aussi avec la DGF évidemment mais pas que. Vous avez indiqué que, depuis 2013 effectivement, cette DGF était en baisse constante, on peut le regretter également, c'est un fait. Simplement, on voulait vous faire remarquer, et faire remarquer à l'assemblée -ce sont vos chiffres que je reprends-, que l'évolution de cette baisse de 2013 à 2017 a été de - 39,5% mais on peut constater que, depuis 2017, c'est un constat que moi aussi je fais, cette baisse est de -4,5%. Nous aussi, on peut regretter qu'elle soit toujours en baisse mais on note quand même que l'on est passé de - 39,5% à - 4,5%.

Voilà, c'est tout ce que l'on avait à dire sur ce budget. Merci.

Madame le Maire

Très bien. Merci Monsieur BORNOT.

Effectivement, la baisse est moins importante, il y a une diminution de la baisse mais c'est quand même une baisse. Vous savez, c'est comme l'os du jambon, quand vous commencez à taper dans le gras, il y a du gras et puis plus vous arrivez vers l'os moins il y en a et, là, on est bientôt en train de taper dans l'os. C'est-à-dire que le jour où il n'y aura plus de DGF, au moins on saura à quoi s'en tenir, on n'aura plus rien de l'Etat en la matière. Et puis, ce qui nous est promis par certains candidats, pour les collectivités territoriales, me fait craindre le pire. Je ne sais pas comment on va faire si on continue à baisser de manière aussi importante. Au début, les économies paraissent, on va dire pas faciles mais en tout cas plus faciles à faire que lorsque plus on demande, plus on enlève et plus cela devient difficile.

Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai apprécié l'intervention de Monsieur BORNOT tout de suite. En fait, si on traduit, c'est moins pire que si c'était plus pire !

Madame le Maire

Voilà, c'est cela !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai bien compris ? D'accord ! Ce n'était pas cela que je voulais dire.

J'ai apprécié aussi, par contre, votre intervention, Monsieur GAUTHIER. Cela va un petit peu dans le même sens qu'une critique peut-être du candidat que soutient Monsieur BORNOT, excusez-moi de faire de la politique nationale en ce moment, dans moins d'une semaine on va voter, en fait, j'ai vraiment apprécié la façon dont, Monsieur GAUTHIER, vous avez présenté la Cité Educative. En fait, le système Cité Educative, on pourrait appeler cela l'arnaque de l'Etat. C'est-à-dire, on vous donne des sous, on vous les donne mais, écoutez, un petit morceau, vous ferez ce qu'il est intéressant à faire mais, le reste, c'est nous qui décidons. Donc, finalement, c'est quoi ? C'est de l'arnaque cela ! Moi, je n'appelle pas cela autrement ! Vous imaginez un petit peu que votre employeur vous dise « Je vous donne un salaire mais, non ce n'est pas cela qu'il faut que vous fassiez, vous allez partir en vacances à cet endroit-là avec le Club Med ! ». Vous avez envie d'aller dans une petite ferme-auberge dans les Vosges, mais non, vous allez dans ce Club Med alors que vous avez horreur du Club Med, ce qui est mon cas.

Madame le Maire

Quoi ? Les Vosges ou le Club Med ?

Monsieur Alexandre GAUTHIER

Je tiendrais à nuancer vos propos, Monsieur LACHAMBRE. Je vous remercie d'avoir écouté mes propos et de les avoir appréciés. Ce n'est pas parce que cela ne fonctionne pas forcément comme on le souhaiterait ici que cela fonctionne mal ailleurs. Je pense qu'il y a des Cités Educatives qui fonctionnent bien mais peut-être parce que ce sont les villes qui sont pilotes et pas des structures -je ne veux pas dire « tiers »- mais d'autres collectivités ou d'autres représentants.

Voilà ce que je veux dire. Il faudra peut-être s'inspirer de ce qui fonctionne si on veut que cela réussisse au niveau local.

Madame le Maire

Très bien. Nous allons voter le budget. Y-a-t-il des oppositions ? Sept oppositions. Des abstentions ? Non. Le budget 2022 est adopté.

Pour	:	28
Contre	:	7
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Si vous le voulez bien, maintenant, on va essayer de passer la vitesse supérieure pour avancer un peu plus rapidement.

Eddie STAMPONE.

Monsieur Eddie STAMPONE

Merci Madame le Maire.

Les deux prochaines délibérations concernent le cimetière avec la reprise anticipée des résultats du cimetière. J'essaie de parler vite mais mon côté italien va peut-être me permettre de parler très très vite !

16. BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Sur le cimetière, nous avons un excédent de fonctionnement de 6 708,98 € et il est proposé de le reprendre en fonctionnement puisque, de toutes façons, il n'y a pas d'investissement au cimetière.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « **Budget Primitif – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières** ».

17. BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2022 – BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DES CIMETIERES

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit du budget des cimetières avec 29 708,98 € de dépenses et le même montant en recettes.

Après avis de la commission compétente, il vous est donc proposé d'adopter le Budget des cimetières de l'exercice 2022.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai eu l'occasion de visiter, à côté de Chambéry, un cimetière complètement vert et c'est quelque chose que j'ai vraiment trouvé très sympathique. Un cimetière, c'est un peu austère -je sais bien que l'on y finira tous- mais je pense que l'on a peut-être une vraie réflexion. Je sais qu'il y a des efforts qui sont faits mais je trouve qu'avoir des cimetières verts... C'est vrai que ça demande des explications etc mais je trouve que ça serait quelque chose qui serait intéressant de développer.

Madame le Maire

Monsieur LACHAMBRE, vous connaissez notre cimetière ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui. Je reconnais que je n'y vais pas très souvent...

Madame le Maire

Il est très vert ! Peut-être pas sur la partie en bas, le long de la voie ferrée mais, franchement, il est magnifique !

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Il est joli, je suis d'accord mais il n'y a pas beaucoup de biodiversité !

Madame le Maire

Il n'y en a pas mal quand même ! En tous cas, il y a beaucoup d'espèces d'arbres différents, il n'y a peut-être pas des herbes folles qui poussent partout mais il y a beaucoup de choses.

Nous votons. Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- Départ de Madame Catherine CONAT qui donne pouvoir à Monsieur Gilles BORNOT -

Madame le Maire

Question n°18 « Impôts locaux – Fixation des taux 2022 ». Eddie STAMPONE.

18. IMPOTS LOCAUX – FIXATION DES TAUX 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire.

Il est proposé de maintenir les taux au niveau de l'an passé.

14,90% pour la Taxe d'Habitation, la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et la Taxe d'Habitation sur les logements vacants.

40,30% pour le foncier bâti.

29,78% pour le foncier non bâti.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n° 19 « Autorisations de Programme – Budget Primitif 2022 – Ajustement ».

19. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRIMITIF 2022 - AJUSTEMENT

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

On en a parlé pendant le vote du budget.

Sur votre rapport, vous avez pour les programmes et les Crédits de Paiement 2022 qui sont associés. Ils s'élèvent à 6 853 141,35 €.

Après avis de la commission compétente, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le réajustement de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement
- d'approuver les Crédits de Paiement prévisionnels pour l'année 2022.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Deux. Merci.

Pour	:	35
Contre	:	0
Abstentions	:	2

Madame le Maire

Question n° 20 « Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2022 ».

20. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, AU CCAS ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le montant prévu au BP, pour les subventions aux associations, est de 2 032 627 €. C'est une enveloppe qui représente 5,26% des dépenses de fonctionnement qui sont inscrites au budget et elle est répartie comme suit :

1 673 112 € pour le fonctionnement des associations proprement dit
291 650 € pour les subventions sur projets
67 865 € de crédits de réserve qui seront attribués, si nécessaire, en cours d'exercice

On rappelle que, outre ces subventions, la Ville met à disposition des prestations en nature pour nos associations à hauteur de 3 160 393 €.

Vous avez la liste des subventions qui est annexée au projet de délibération.

Les subventions d'équipement ou d'investissement s'élèvent à 190 364 € :

65 364 € à destination des associations répartis par bénéficiaire
35 000 € pour le soutien au ravalement de façades d'immeubles ou de commerces
80 000 € pour les subventions qui seront attribuées dans le cadre du dispositif OPAH-RU
10 000 € pour le dispositif de soutien à l'acquisition de vélos à assistance électrique

Par ailleurs, la subvention d'équilibre au CCAS -on en a déjà parlé- s'établit 2 146 000 €.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Oui Olivier TRAVERSIER.

Monsieur Olivier TRAVERSIER

Je ne participerai pas au vote faisant partie d'une association.

Madame le Maire

Très bien. Monsieur MONNIER.

Monsieur Mehdi MONNIER

Je ne participerai pas non plus au vote comme vous l'aurez bien compris. Et je tenais à remercier Monsieur LANÇON pour son éclaircissement sur les règles administratives à mon sujet.

Madame le Maire

Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui font partie d'associations ici et qui ne devraient pas participer au vote ? Réfléchissez bien parce que sinon, vous allez vous faire tirer les oreilles !

Monsieur Eric LANÇON

Parce que s'il y en a qui sont à L'Appel, attention, ils ont 1 000 € ! Attention ! Je pense qu'il y en a !

Madame le Maire

Donc, personne ne va participer à L'Appel ! Ah non, cela dépend si on fait partie du Conseil d'Administration, si on est au Bureau ou si on est seulement adhérent !

Monsieur Eric LANÇON

Non, non !

Moi, je participe au vote mais j'ai deux questions.

Madame le Maire

Oui, Monsieur LANÇON.

Monsieur Eric LANÇON

Les subventions ont baissé de 10%. La part du sport représente toujours 5%, l'année dernière, on était à 140 000 € et, là, on est à environ 120 000 €.

Ma question concerne deux associations où les baisses sont assez significatives donc je pense qu'il y a des explications derrière. Il s'agit de la MJC où il y a une baisse en fonctionnement mais il y a du projet à côté. Et, il y a Léo Lagrange. J'ai pris 2020, on n'était pas encore en pandémie, il y a une baisse de plus de 100 000 € entre 2020 et maintenant pour Léo Lagrange et la MJC. Quand on baisse du fonctionnement mais quand on met du projet mais le projet n'est pas aléatoire mais ce n'est pas d'une année sur l'autre contrairement au fonctionnement... Donc je voulais savoir quelles étaient les explications de cette baisse.

Madame le Maire

C'est très simple. Jusqu'à présent, c'est la CAF qui nous versait une subvention que l'on reversait à Léo Lagrange et à la MJC et, aujourd'hui, la CAF verse directement la même somme à ces deux associations qui sont la MJC et Léo Lagrange. Cela ne transite plus par la Ville mais elles auront la même somme. C'est la simplification.

Monsieur Eric LANÇON

Ce qui veut dire qu'elle subventionne plus...

Madame le Maire

Non ! Elle subventionne la même somme. Si vous voulez, elle donnait 100 000 € à Léo Lagrange, je dis n'importe quoi comme somme, ces 100 000 € transitaient par la Ville. Aujourd'hui, cela ne transite plus par la Ville, cela va directement à la MJC ou à Léo Lagrange.

Monsieur Eric LANÇON

Je dois être le seul à ne pas avoir compris la baisse, par exemple, pour la MJC ! Il y avait 130 000 € et, là, il n'y a plus que 100 000 €. Cela veut dire que.... C'était en 2020, j'ai les chiffres sous les yeux... Je pense qu'il y a une explication parce que... Je vais vous donner les chiffres exactement : cette année, en fonctionnement, il y a 103 000 € et, en 2020, il y avait 138 700 € donc nous sommes à 35 000 € de moins.

Madame le Maire

C'est la part de la CAF.

Monsieur Eric LANÇON

C'est rentré dans le budget quand même ?

Madame le Maire

Bien sûr, ce sont des recettes que l'on met ensuite en dépenses. C'est pour l'équilibre des comptes, on fait toujours comme cela.

Monsieur Eric LANÇON

Donc, c'est l'argent qui transite ?

Madame le Maire

Oui ! On le met en recettes et on le met en dépenses. C'est neutre mais en fait, il y a une étape de moins pour la CAF. En fait, c'est blanc.

Monsieur Eric LANÇON

Oui, je comprends !

Madame le Maire

C'est une opération d'écriture.

On va voter ces subventions aux associations. Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Cinq.

Pour	:	28
Contre :	:	0
Abstentions	:	5
Ne participe pas au vote	:	2

Madame le Maire

Question suivante « Provisions comptables et reprises sur provisions – Budget Principal – Année 2022 ».

Monsieur Eddie STAMPONE

Est-ce que je peux revenir sur la question des subventions aux associations, Marie-Noëlle ?

Madame le Maire

Oui bien sûr.

Monsieur Eddie STAMPONE

J'ai entendu, mais j'ai peut-être mal compris, qu'il y avait une baisse des subventions aux associations mais, non, il y a une hausse des subventions. Quand vous reprenez les 155 000 € qui ont été versés à la MJC et à Léo Lagrange, on a 51 000 € de plus par rapport à l'an passé. Il n'y a pas de baisse de subventions. L'an passé, vous aviez 1 765 930 € qui ont été votés au BP, vous enlevez les 155 000 €, vous êtes en-dessous de 1 683 000 €, on a bien 52 000 € de plus au budget pour les associations cette année.

Madame le Maire

Très bien. Nous avons voté et nous allons passer à la question suivante « Provisions comptables et reprises sur provisions – Budget Principal – Année 2022 ».

21. PROVISIONS COMPTABLES ET REPRISES SUR PROVISIONS – BUDGET PRINCIPAL – ANNEE 2022

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Merci Madame le Maire.

Chaque année, on provisionne pour garantir les risques de non recouvrement de nos créances. Là, on a eu un certain nombre de redressements judiciaires et de liquidations judiciaires, le risque est avéré, la dépense a donc été constatée en dépenses de fonctionnement et on reprend donc la provision à hauteur de 31 749 € qui sera donc constatée en recettes de fonctionnement et on gardera 3 060 € de stock de provisions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Année 2023 – Evolution des tarifs et exonérations ».

22. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) – ANNEE 2023 – EVOLUTION DES TARIFS ET EXONERATIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

La Taxe sur la Publicité Extérieure a été créée par la loi de Modernisation de l'Economie, elle a été instaurée sur la commune de Montbéliard en 2009 et elle s'applique à tous les supports ; enseignes, dispositifs publicitaires fixes, pré-enseignes.

Elle concerne toutes les entreprises. La taxe est acquittée par l'exploitant du support, ou, à défaut, par le propriétaire, ou à défaut, par celui dans l'intérêt duquel le support a été réalisé.

Certains dispositifs ou supports sont exonérés de plein droit de la taxe. Vous avez la liste.

Les collectivités territoriales peuvent instaurer, sur délibération, d'autres exonérations. A Montbéliard, nous avons instauré, par une délibération du 6 juin 2011, une exonération totale de la taxe pour les enseignes non scellées au sol de moins de 12 m².

Pour relancer le marché d'exploitation de nos concessions d'affichage en 2023, nous avons souhaité assujettir ce marché à une redevance. Comme il n'est pas permis d'avoir une redevance et une taxe, nous proposons donc d'exonérer totalement de la TLPE les dispositifs publicitaires qui dépendent des concessions municipales d'affichage.

Nous avons également la possibilité, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer, par délibération, les tarifs applicables sur notre territoire avant le 1^{er} juillet 2022 pour une application au 1^{er} janvier 2023. Ces tarifs sont encadrés dans les conditions qui sont indiquées dans le projet de délibération. On vous proposera, pour ces dispositifs publicitaires, une hausse égale à l'inflation, c'est-à-dire 2,8%.

Concernant les enseignes, le tarif maximum n'étant pas atteint, on propose d'augmenter la taxe de 2,5%.

Madame le Maire

Y-a-t-il des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je suis déjà intervenu sur ce sujet. La publicité extérieure est quelque chose qui pollue la ville.

Madame le Maire

Oui.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

C'est quelque chose qui gaspille de l'énergie, du papier, tout un tas de choses. On en a besoin sans doute un peu, je reconnais, mais il y a des endroits où c'est vraiment excessif et je trouve qu'il faudrait que l'on arrive à trouver un moyen de façon à avoir une tarification qui soit un peu évolutive et qui permette, quand c'est vraiment excessif, -je n'ai pas de solution, c'est juste une remarque comme ça- de limiter cette publicité extérieure.

Madame le Maire

On essaye de faire enlever un certain nombre de panneaux que je trouve beaucoup trop nombreux, en tous cas à certains endroits, et on devrait y arriver pour un certain nombre. Cela ne va pas être révolutionnaire mais cela arrangera quand même un peu les choses.

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question n°23 « Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2022 – Demande de subventions ».

23. DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE (DPV) – ANNEE 2022 – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Il s'agit de la demande de subventions au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV) pour divers projets :

- développement des outils numériques à l'école élémentaire André Boulloche
- développement des outils numériques à l'école primaire du Coteau Jouvent
- développement des outils numériques à l'école élémentaire Victor Hugo
- réfection des plages du petit bassin de la piscine d'été
- réhabilitation du grand bassin de la piscine d'été
- mise en accessibilité et réfection des sols de l'école élémentaire André Boulloche
- réfection de la chaussée de la rue de la Petite Hollande :

Je ne reviens pas sur le détail. On sollicitera 80% de la dépense hors taxes à chaque fois.

Il vous est donc proposé d'adopter les présentes dispositions, d'approuver les plans de financement prévisionnels et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois ».

24. PERSONNEL COMMUNAL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

C'est la traditionnelle actualisation du tableau des emplois. Vous l'avez sur votre projet de délibération.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter les présentes dispositions.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Ecole élémentaire de la Prairie – Demande de subvention ». Alexandre GAUTHIER.

25. ECOLE ELEMENTAIRE DE LA PRAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Très rapidement, tout est dans le titre !

L'école élémentaire de la Prairie demande une subvention pour financer un projet pédagogique innovant avec l'association Entreprises, Collectivités Territoriales et Insertion (ECTI). C'est une association qui éduque les enfants sur les projets scientifiques.

Ils nous font une demande de 500 €. Cela a été validé par l'Inspecteur de circonscription, Monsieur ROCH, et il vous est demandé de voter favorablement pour cette subvention.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Lumières de Noël 2022 – Demandes de subventions ». Christine SCHMITT.

26. LUMIERES DE NOËL 2022 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame Christine SCHMITT expose :

Merci Madame le Maire.

C'est une traditionnelle demande de subvention pour le Marché de Noël. Il est proposé de demander à PMA la somme de 50 000 €, au Département du Doubs la somme de 30 000 € et à la Région Bourgogne Franche-Comté la somme de 50 000 €.

Donc, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter les subventions et à signer les actes et à prendre en charge les financements qui ne répondraient pas à hauteur de la sollicitation prévue.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Pour les trois questions suivantes, Christophe FROPPIER.

27. GARANTIE D'EMPRUNTS A LA SOCIETE ANONYME D'HLM NEOLIA – ACQUISITION AMELIORATION DE 7 LOGEMENTS SIS 4 RUE CHARLES LALANCE A MONTBELIARD

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Merci Madame le Maire.

Il s'agit de la garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM Néolia pour l'acquisition amélioration de 7 logements rue Charles Lalance à Montbéliard et notamment la garantie de cinq emprunts pour un montant total de 161 735 € répartis à 60% à la charge du Conseil Départemental du Doubs pour un montant de 97 041 € et de la Ville de Montbéliard à hauteur de 40 % soit 64 694 €.

Il vous est demandé d'adopter les présentes dispositions et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite à intervenir entre l'emprunteur, le Département du Doubs et la Ville de Montbéliard.

Madame le Maire

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Question suivante « Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention ».

28. PROJET DE DYNAMISATION DU CENTRE-VILLE – FONDS D'AIDE A LA REQUALIFICATION DES ENSEIGNES ET FAÇADES COMMERCIALES – VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du projet de dynamisation du centre-ville avec le fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales.

Vous retrouvez le nom des demandeurs, l'adresse des travaux, le montant des travaux hors taxes subventionnés et le montant de la subvention estimée.

Je précise que Léopoldine ROUDET ne participera pas au vote.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	33
Contre :	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

Madame le Maire

Question suivante « Ravalement de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers ».

29. RAVALEMENT DE FAÇADES D'IMMEUBLES – SUBVENTIONS AUX PARTICULIERS

Monsieur Christophe FROPPIER expose :

Il s'agit du ravalement des façades et des subventions aux particuliers.

C'est le même principe, vous avez le nom du demandeur, le montant des travaux pour le 14 rue des Halles et le 18 rue Diemer Duperret et le montant des subventions estimées.

Je précise également que Léopoldine ROUDET ne participera pas au vote.

Madame le Maire

Des questions ? Monsieur LACHAMBRE.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

J'ai déjà posé la question et je la repose encore une fois. En fait, il y a marqué « subventions aux particuliers » mais on voit que ce sont des syndicats. Bon, je veux bien mais...

Madame le Maire

Oui, c'est...

Monsieur Christophe FROPPIER

C'est pour les particuliers, c'est le conseil syndical qui touche et qui valide.

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Oui mais enfin, cela donne...

Madame le Maire

Oui, ce n'est pas très bien, ce n'est pas très adroit. On pourrait dire « subventions aux particuliers mais à destination des syndicats ». En fait, cela bénéficie aux particuliers sur leurs charges, ce n'est pas le syndic qui se le met dans la poche !

Des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non.

Pour	:	33
Contre :	:	0
Abstentions	:	0
Ne participe pas au vote	:	1

Madame le Maire

Les deux dernières questions, Gilles MAILLARD.

30. ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE JEAN BAUHIN – CONVENTION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE ET CONVENTION FINANCIERE – PROGRAMME SYDED 2022

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

Merci Madame le Maire.

Tout d'abord, la question n°30 « Enfouissement de réseaux rue Jean Bauhin – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et convention financière – Programme SYDED 2022 ».

Les travaux envisagés sur la rue Jean Bauhin et l'avenue Joffre se réaliseront en deux tranches.

D'abord, sur la rue Jean Bauhin pour enfouir les réseaux électriques. Pour ces travaux, on demande à ce que le SYDED soit maître d'œuvre pour l'éclairage public, génie civil de télécommunications.

Les travaux s'élèvent à 224 375 € TTC et la participation de la collectivité sera de 137 500 € TTC.

Donc, on vous demande d'adopter les présentes dispositions, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SYDED et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention financière avec le SYDED qui permet d'obtenir cette subvention.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Merci.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Dernière question « Programme d'éclairage public 2021 en régie – Subvention SYDED ».

31. PROGRAMME D'ECLAIRAGE PUBLIC 2021 EN REGIE – SUBVENTION SYDED

Monsieur Gilles MAILLARD expose :

La dernière question est « Programme d'éclairage public 2021 en régie – Subvention SYDED ».

Rue Auguste Renoir, rue Jean Zay, des travaux de changement d'éclairage pour passer de source lumineuse sodium haute pression vers de l'éclairage led.

Le montant des fournitures sur la rue Auguste Renoir est de 8 754 € TTC.

Le montant des fournitures sur la rue Jean Zay est de 2 856 € TTC.

Vous avez le bilan sur l'économie d'énergie attendu.

On a, à nouveau, une subvention du SYDED de 6 150 € et il restera une part de 3 525 € à la Ville pour un total de 9 675 € HT.

Madame le Maire

Y-a-t-il des oppositions ? Non. Des abstentions ? Non. Je vous remercie.

Pour	:	35
Contre :	:	0
Abstentions	:	0

Madame le Maire

Notre Conseil Municipal est terminé. Nous passons aux questions diverses.

Madame CONAT.

Madame Catherine CONAT

Merci Madame le Maire.

Ce n'est pas vraiment une question, c'est plutôt une constatation. Par rapport à la tribune sur le magazine de Montbéliard, le droit d'expression de tous les groupes, de la Majorité et des Oppositions, j'ai reçu un mail le 8 février comme quoi la date du prochain magazine serait le 10 mars et que nous serions bien reconnaissants de bien vouloir faire parvenir le texte avant le 25 février au matin, ce que nous avons fait.

Madame le Maire

Oui.

Madame Catherine CONAT

Donc, j'ai reçu le magazine, je suis habituée à lire les tribunes, cela m'intéresse beaucoup...

Madame le Maire

Bien sûr.

Madame Catherine CONAT

Et, je me suis dit « il y a peut-être deux poids, deux mesures », Madame le Maire ne respecte pas les règles par rapport à la tribune parce que vous faites état des réfugiés et je trouve que c'est bien que la Mairie de Montbéliard acte ce qui se passe en Russie, en Ukraine et accueille les Ukrainiens mais je pense que cela aurait été délicat de votre part d'envoyer un petit mail à vos oppositions pour dire « vu le contexte, si vous voulez mettre quelque chose sur l'Ukraine, ça serait quand même bien que vous puissiez revoir votre copie ». Ce qui n'a pas été fait. Vous êtes la seule à parler de l'Ukraine et, nous, quelque part, les oppositions, on passe peut-être pour des gens..., que l'on n'a pas d'intérêt sur ce qui se passe....

Madame le Maire

Enfin bon, là, c'est tiré par les cheveux !

Madame Catherine CONAT

Je n'ai pas terminé, Madame le Maire, excusez-moi ! Nous avons un nombre de signes, de caractères qui correspond à notre résultat aux élections. Donc, notre liste « Montbéliard Au Cœur » a 694 caractères espaces compris. Il faut savoir qu'il y a beaucoup de gens qui ne le savent pas ! Ils pensent que nous sommes des fainéants et que nous ne voulons pas écrire donc cela aussi, il faudrait que ce soit dit quelque part, dire que ce que nous avons comme espace c'est en fonction de ce que l'on veut bien nous laisser comme place. Sauf que, moi, j'ai envoyé une tribune avec 694 caractères et qu'il y en manque. Le compte n'est pas bon ! On nous a volé des caractères ! Déjà, nous n'en n'avons pas beaucoup et, en plus, on nous a enlevé carrément une partie du texte. Je vais quand même vous le lire. Il y a marqué « Aucune réaction de l'équipe municipale ». Le texte s'arrête là sur le magazine alors que dans le texte que nous avons envoyé, c'était marqué « Aucune réaction de l'équipe municipale à la fermeture du bureau de Poste pendant deux mois et le chauffage urbain, on en parle quand ? ». Donc, 694 caractères. Moi, je ne comprends pas... Quelque part, c'est quand même un peu grave que le respect n'y soit pas.

Monsieur Christophe FROPPIER

Par contre, je vous remercie parce que je viens de comprendre pourquoi vous avez choisi le pipo comme instrument de musique ! Il n'y a que quatre caractères finalement !

Madame Catherine CONAT

Comment ?

Monsieur Christophe FROPPIER

Il n'y a que quatre caractères dans « pipo » !

Madame le Maire

Vous avez droit à 694 caractères et, comme vous l'avez dit, c'est proportionnel au pourcentage de votes que vous avez eu, c'est ni plus ni moins, c'est la loi, toute la loi, rien que la loi ! Point à la ligne !

Maintenant, ce dont vous me parlez, où on vous aurait enlevé une phrase ou deux phrases, écoutez, je ne sais pas du tout, je vais voir, dès demain matin, à la première heure et on va regarder car je ne sais pas de quoi vous parlez donc on va voir si, effectivement, on vous a enlevé quelque chose par rapport à ce que vous avez écrit. Je ne sais pas. Ce qui aurait pu arriver, je n'en sais rien, c'est que vous mettiez beaucoup trop de signes par rapport à ce que à quoi vous êtes autorisés mais...

Madame Catherine CONAT

Je les compte !

Madame le Maire

Laissez-moi finir aussi Madame CONAT ! Mais, à ce moment-là, le service Communication vous aurait appelé en vous disant « vous avez mis trop de signes, il faut en enlever, c'est à vous de les enlever ». Je le sais parce que cela m'est arrivé au mandat précédent. Donc, je suis très étonnée de ce que vous dites, cela peut, peut-être arriver, mais, enfin, ce n'est sûrement ni volontaire, ni... Vous savez, on se contente de faire les choses de manière légale, c'est déjà bien. Donc, cela m'étonnerait que l'on s'amuse à ce genre de choses, d'autant plus, que cela ne va pas empêcher la terre de tourner !

Il y avait d'autres questions ?

Monsieur Bernard LACHAMBRE

Je retire ma question !

Madame le Maire

D'accord, vous retirez votre question. Très bien.

On va essayer de vous mettre le film si on y arrive. Cela a l'air bien compliqué !

- Diffusion du film -

Madame le Maire

Vous voyez que c'est vraiment un beau projet, j'espère que cela sera réalisé dans les mêmes conditions mais les gens devraient vraiment être gâtés en centre-ville avec ce bâtiment.

Bonne soirée à tous. A bientôt.

DECISION N° 2022-020 DU 18 FEVRIER 2022 (L 2122.22 alinéa 2)

MEDIATHEQUE – VENTE DE DOCUMENTS DECLASSÉS

Une délibération annuelle du Conseil Municipal fixe les tarifs des documents déclassés.

Une délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2018 autorise la vente ou le don de documents déclassés de la Médiathèque.

La Médiathèque de Montbéliard souhaite mettre en vente des documents déclassés du samedi 19 février au samedi 19 mars 2022.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide la mise en vente de :

- 9 exemplaires du catalogue d'exposition "Michel Bohbot : le poète et les artistes" (Imprimerie Néotypo, 2011) au prix unitaire de 5 € ;
- 7 exemplaires du livre "Robert Dubail" / José Lément (Imprimerie Néotypo, 2002) au prix unitaire de 5 € ;
- 4 exemplaires du livre "Noël, l'Avent et après..." / Catherine Baillaud (Editions Hirlé, 1998) au prix unitaire de 5 € ;
- 45 exemplaires du livre "Georges Cuvier" / Claude Cardot (Editions Sekoya, 2009) au prix unitaire de 5 € ;
- 52 exemplaires du livre "Ils fabriquent et racontent... Peugeot" (Editions Maé, 2009) au prix unitaire de 5 € ;
- 15 exemplaires du livre "L'Epée, rends-toi... Nenni, ma foi !" / Noëlle Grimme, Marie-Claude Gallard (Imprimerie Metthez, 2008) au prix unitaire de 5 € ;

Les documents non vendus pourront être cédés à titre gratuit, dans les conditions définies par la délibération du 5 février 2018.

DECISION N° 2022-021 DU 23 FEVRIER 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

LE FESTIVAL DES QUATRE SAISONS – PRINTEMPS 2022 – CONTRATS D'ANIMATION CULTURELLE – MARCHE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE

La Ville de Montbéliard a la volonté d'organiser une manifestation culturelle dans le cadre du Festival Les Quatre Saisons du jeudi 10 mars au samedi 12 mars 2022.

JOKERS COMEDY représenté par Sébastien CORTHESEY en qualité de producteur propose un spectacle de CHARLES NOUVEAU dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

KEEP DREAMING PRODUCTIONS représenté par Hugo CHARBONNEL agissant en qualité de gérant, propose un spectacle de JEREMY CHARBONNEL, dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

SASU KALMIA PRODUCTIONS représenté par Benoît AGOYER en qualité de gérant propose un spectacle d'ARNAUD DEMANCHE dont les conditions financières de cession sont compatibles avec les moyens municipaux disponibles.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de CHARLES NOUVEAU « Joie de vivre », présenté par JOKERS COMEDY pour un montant de 2 400,00 € TTC, frais de déplacement inclus.
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de JEREMY CHARBONNEL « Spectacle sans gluten », présenté par KEEP DREAMING PRODUCTIONS pour un montant de 2 348,30 € TTC (transport à la charge du producteur) ;
- de signer sur le fondement de l'article R.2122-3 1° du Code de la Commande publique, le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle d'ARNAUD DEMANCHE « Blanc et hétéro », présenté par SASU KALMIA PRODUCTIONS pour un montant de 3 165,00 € TTC (transport à la charge du producteur).

DECISION N° 2022-022 DU 27 FEVRIER 2022 (L 2122.22 alinéa 15)

DELEGATION PONCTUELLE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LES PARCELLES BP 124, BP 128 ET BP 53 SISES 48B ROUTE D'AUDINCOURT AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER BFC

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montbéliard.

Vu la délibération n°2017-20.03-8 du 20 mars 2017 instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire communal et notamment sur la zone UC.

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée par Maître ARCANGELI-ZERR le 17 décembre 2021 relative à la propriété sise 48B route d'Audincourt d'une surface de 1°603 m², cadastrée sections BP 53, BP 124 et BP 128 appartenant à Madame CHABAUD Epouse BERNARD Elisabeth, au prix de 140 000 euros.

La Ville a exercé son droit de visite dans le cadre de son droit de préemption conformément à l'article D213-13-2 du code de l'urbanisme, le 11 février dernier en la présence du représentant de Madame CHABAUD épouse BERNARD et du représentant de la Ville de Montbéliard.

Considérant le réseau de chauffage urbain de la Petite Hollande qui a pour objectif de desservir l'ensemble des bâtiments de toute nature se situant sur le quartier de la Petite Hollande et des Portes du Jura ; et la Chaufferie urbaine sise sur les parcelles BP 399 à BP 404 et jouxtant la propriété faisant l'objet de la DIA précitée.

Considérant l'opération de renouvellement urbain dans le cadre de l'ANRU menée dans le quartier de la Petite Hollande ayant vocation notamment de créer de nouveaux équipements à qui il doit être permis de se raccorder au réseau de chauffage urbain.

Considérant les études menées par la Ville pour le renouvellement de sa concession pour l'exploitation du réseau de chauffage urbain qui prennent notamment en compte les possibilités d'extension et de diversification des énergies dans un contexte des coûts énergétiques fluctuants et exponentiels.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- de déléguer ponctuellement l'exercice du droit de préemption urbain sur le bien susmentionné, à savoir les parcelles cadastrées section BP 53, BP 124 et BP 128, à l'Etablissement Public Foncier BFC aux fins de constituer une réserve foncière dans le cadre de la réalisation d'un équipement collectif en lien avec la chaufferie urbaine jouxtant les parcelles indiquées dans la DIA. Par cette délégation, le délégataire obtient la maîtrise complète du processus de préemption et, en conséquence, est soumis aux mêmes obligations que le titulaire concernant les conditions de préemption et d'utilisation du bien préempté.
Le délégataire sera tenu de transmettre à la Ville de Montbéliard, titulaire, les éléments d'information relatifs à la préemption pour la tenue du registre des préemptions conformément à l'article R 213-20 du Code de l'Urbanisme.
- de signer tout document relatif à ce dossier et notamment la convention de portage dudit bien avec l'EPF.

DECISION N° 2022-023 DU 10 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 4)

RESTRUCTURATION DU CENTRE LOU BLAZER – LOT N° 5 : DOUBLAGES – CLOISONS – PEINTURE - MARCHE 2021-021 – AVENANT N° 1

Par décision n° 2021-039 du 17 mars 2021, le marché de doublage, cloisons et peinture pour la restructuration du centre Lou Blazer a été attribué à la société POLE BATIMENT pour un montant de 87 822,68 € HT.

Dans le cadre des travaux de restructuration du centre Lou Blazer, les démolitions intérieures ont mis en évidence d'importants désordres sur certains murs, poteaux, meneaux et linteaux qui rendent nécessaire la réalisation de doublages et la mise en peinture de ces parties.

Ces modifications sont rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles conformément à l'article R. 2194-5 du Code de la commande publique.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2021-021, pour un montant de 24 390,52 € HT.

DECISION N° 2022-024 DU 13 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

APPARTEMENT 14 AVENUE JOFFRE – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE AU PROFIT DE MADAME ALIX DELCROIX

Madame Alix DELCROIX étudiante, a sollicité la Ville de Montbéliard pour effectuer un stage au Musée de Montbéliard et bénéficier d'un appartement de façon temporaire.

Un appartement meublé situé 14 avenue Joffre est disponible.

Madame Alix DELCROIX a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de passer une convention d'occupation précaire avec Madame Alix DELCROIX aux conditions suivantes :

- durée : du 12 mars au 15 juillet 2022.
- loyer : 200,00 €/mois y compris les charges

DECISION N° 2022-025 DU 11 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 20)

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La Ville de Montbéliard a des besoins ponctuels de trésorerie.

Une consultation a été lancée le 8 février 2022 auprès de six établissements de crédit.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de retenir la proposition de la Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et de signer le contrat correspondant, aux conditions suivantes :

- montant de la ligne de trésorerie : 4 000 000 € ;
- durée : 1 an ;
- frais de dossiers : néant ;
- commission d'engagement : 1 475,00 € ;
- commission de non utilisation : néant ;
- commission de mouvement : néant
- index et marge : €STR flooré à zéro + 0.27 %. Les intérêts sont calculés selon le nombre exact de jours rapporté à une année de 360 jours, et payés trimestriellement ;
- tirages et remboursements : par crédit / débit d'office

DECISION N° 2022-026 DU 14 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL BAINS DOUCHES MONTBELIARD – IMMEUBLE 4 RUE CONTEJEAN

Par acte du 23 février 2011 et des avenants en date du 15 mars 2012 et du 30 mai 2017, la Ville de Montbéliard a donné bail à la SARL BAINS DOUCHES MONTBELIARD des locaux à usage de bar-restaurant, situés 4, rue Contejean à Montbéliard.

Ce bail commercial est arrivé à expiration le 14 février 2020.

Par acte extrajudiciaire, la Ville de Montbéliard a signifié à la SARL BAINS DOUCHES un congé avec offre de renouvellement.

La SARL BAINS DOUCHES a accepté l'offre qui lui était faite.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de conclure, un nouveau bail à titre commercial selon les dispositions des articles L.145-1 à L.145-60 du Code du Commerce et généralement de tous autres textes et dispositions légales en la matière, aux conditions suivantes :

- local situé au 4, rue Contejean
- durée : neuf ans entières et consécutives à compter du 15 février 2020
- loyer annuel : 37 000,00 € (trente-sept mille euros) payable à terme échu et par trimestre civil
- révision à l'issue de chaque période triennale par application de l'indice des loyers commerciaux.

DECISION N° 2022-027 DU 20 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 2)

PRODUITS MIS EN VENTE AUX MUSEES – NOUVEAUX PRODUITS 2022

Vu la délibération n° 2021-13. 12-18 en date du 13 décembre 2021 relative à la tarification pour l'année 2022 et déterminant notamment les limites des tarifs pour ces produits vendus par les Musées, le Maire de la Ville de Montbéliard décide d'ajouter plusieurs produits supplémentaires à la boutique des Musées :

- jeux d'osselets archéologie à 7 € l'unité,
- kits de mosaïque divers à 10 € l'unité,
- jeu des 7 familles Histoire des arts à 7,50 € l'unité,
- jeu Mémo Tableau à 10 € l'unité.

DECISION N° 2022-028 DU 17 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 16)

CONTENTIEUX – SAS CLINIQUE DU PAYS DE MONTBELIARD – DEFENSE DES INTERETS DE LA COMMUNE

Un arrêté de permis de construire n° PC 025 388 21 K0014 en date du 28 juillet 2021 a été délivré par Madame le Maire de la Ville de Montbéliard à la société SEREBA pour la construction d'une maison de santé pluri professionnelle.

Considérant la requête de la SAS Clinique du Pays de Montbéliard représentée à l'instance par Maître Olivier GUITTON de la SELARL GUITTON & DADON, Avocat au Barreau de Lyon, sollicitant l'annulation dudit permis de construire, le Maire de la Ville de Montbéliard décide de défendre les intérêts de la commune dans cette action et pour toutes autres actions subséquentes.

DECISION N° 2022-029 DU 20 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

GARAGE N° 02 SITUE RUE DIDEROT – CONTRAT DE LOCATION AU PROFIT DE MONSIEUR IBER MARTIAL

Monsieur IBER Martial a sollicité la Ville de Montbéliard pour louer un garage situé rue Diderot.

Le garage n° 2 situé rue Diderot est libre.

La Ville de Montbéliard a proposé à Monsieur IBER Martial de louer ledit garage à partir du 22 mars 2022, en versant un loyer trimestriel de 115,90 euros.

Monsieur IBER Martial a accepté la proposition de la Ville de Montbéliard.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de signer un contrat de location avec Monsieur IBER Martial aux conditions suivantes :

- date d'effet : 22 mars 2022
- loyer trimestriel : 115,90 euros TVA inclus

DECISION N° 2022-030 DU 21 MARS 2022 (L 2122.22 alinéa 5)

MISE A DISPOSITION DE SALLES AUX ASSOCIATIONS OU AUTRES UTILISATEURS – MISE A DISPOSITION DES SALLES DU CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL

Conformément à la délibération du Conseil Municipal portant tarification pour l'année concernée.

Il est nécessaire de mettre à disposition des salles municipales du Centre Culturel Simone Veil aux groupes scolaires, associations et autres utilisateurs dans le cadre de leurs activités.

Il convient de déterminer les conditions de mise à disposition qui doivent être contractualisées. Ces modalités sont définies dans une convention.

Les salles suivantes peuvent être mises à disposition :

SALLES DU CENTRE CULTUREL SIMONE VEIL
26 Faubourg de Besançon

- Hall rez-de-chaussée : espace salon et espace tables
- Salle Vienot
- Salle Bataille
- Salle Schickhardt
- Hall rez-de-jardin
- Cuisine pédagogique
- Salle Parrot
- Salle Donzelot
- Salle Carmien

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide de mettre à la disposition des groupes scolaires, associations et autres utilisateurs qui en font la demande, les salles municipales du Centre Culturel Simone Veil, dans le cadre de leurs activités aux conditions énoncées dans la convention-type.

REPERTOIRE ALPHABETIQUE

<u>Numéro/Date</u> <u>Délibération</u>		<u>Pages</u>
- A -		
2022-04.04-6	Achat de l'ancienne Sous-Préfecture en portage foncier à l'EPF – 16 rue de la Sous-Préfecture	9
2022-04.04-19	Autorisations de Programme – Budget Primitif 2022 - Ajustement	52
- B -		
2022-04.04-14	Budget Principal – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022	30
2022-04.04-15	Budget Primitif – Année 2022 – Budget Principal	30
2022-04.04-16	Budget annexe du service public des cimetières – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 au Budget Primitif 2022	51
2022-04.04-17	Budget Primitif – Année 2022 – Budget annexe du service public des cimetières	51
- C -		
2022-04.04-1	Conseil Municipal – Installation de Monsieur Mehdi MONNIER – Conseiller Municipal	3
2022-04.04-2	Commissions Municipales – Nomination d'un membre suite à l'installation de Monsieur Mehdi MONNIER	6
2022-04.04-3	Conseil Municipal – Représentations du Conseil Municipal à différents organismes	7
2022-04.04-4	Centre Communal d'Action Sociale – Election des représentants du Conseil Municipal	7
2022-04.04-7	Cession de l'ancienne Sous-Préfecture – 16 rue de la Sous-Préfecture – Welcome Habitat	12
2022-04.04-10	Convention pluriannuelle des projets de renouvellement urbain cofinancés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Signature de l'avenant n°2	24
- D -		
2022-04.04-23	Dotation Politique de la Ville (DPV) – Année 2022 – Demande de subventions	57
	Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal	65
	Procès-verbal du Conseil Municipal du 4 avril 2022	70

- E -

2022-04.04-25	Ecole élémentaire de la Prairie – Demande de subvention	58
2022-04.04-30	Enfouissement de réseaux rue Jean Bauhin – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et convention financière – Programme SYDED 2022	61

- F -

2022-04.04-8	Fin anticipée du bail emphytéotique avec Néolia – Garages du Foyer Domon sis 12 B rue Claude Debussy	13
---------------------	--	----

- G -

2022-04.04-27	Garantie d'emprunts à la Société Anonyme d'HLM Néolia – Acquisition amélioration de 7 logements sis 4 rue Charles Lalance à Montbéliard	59
----------------------	---	----

- I -

2022-04.04-18	Impôts locaux – Fixation des taux 2022	52
----------------------	--	----

- L -

2022-04.04-26	Lumières de Noël 2022 – Demandes de subventions	59
----------------------	---	----

- N -

2022-04.04-11	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Démolition de 54 logements au 26 rue Debussy et 35 logements au 14 rue Debussy - Néolia	26
----------------------	---	----

- P -

2022-04.04-12	Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) de Montbéliard - Approbation	26
2022-04.04-21	Provisions comptables et reprises sur provisions – Budget Principal – Année 2022	56
2022-04.04-24	Personnel communal – Actualisation du tableau des emplois	58
2022-04.04-28	Projet de dynamisation du centre-ville – Fonds d'aide à la requalification des enseignes et façades commerciales – Versement de la subvention	60
2022-04.04-31	Programme d'éclairage public 2021 en régie – Subvention SYDED	61

- R -

2022-04.04-9	Renouvellement de l'exploitation du réseau de chauffage urbain de la Petite-Hollande et des Portes du Jura – Rapport de Délégation de Service Public	14
2022-04.04-13	Rapport sur la situation en matière d'égalité hommes / femmes	27
2022-04.04-29	Ravalement de façades d'immeubles – Subventions aux particuliers	60

- S -

2022-04.04-5	Subvention exceptionnelle à la Croix Rouge – Action humanitaire Ukraine	9
2022-04.04-20	Subventions aux associations, au CCAS et subventions d'investissement – Année 2022	53

- T -

2022-04.04-22	Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Année 2023 – Evolution des tarifs et exonérations	56
----------------------	--	----